

Les réfugiés de Saint Ambroise

22 rue pajol 75018 Paris Tel : 02 42 46 27

Communiqué : Premier jour de grève de la faim

Nous , Réfugiés de Saint-Bernard plus que jamais sommes décidés à aller jusqu'au bout pour obtenir la régularisation de notre situation administrative.

Comme nous l'avions annoncé , une grève de la faim illimitée a débuté ce jour à zéro heure dans l'église Saint-Bernard .

Dans le cadre de cette grève, il sera organisé des jeunes de soutien avec toutes les personnes de bonne volonté .

Nous réitérons notre volonté de ne pas perturber les offices et tout ce qui avait été prévu durant notre présence.

Nous prenons acte de la volonté de l'Archevêché de ne pas utiliser la force publique.

5/7/96

Appel à une Coordination Nationale des Collectifs de Sans-Papiers

La situation désastreuse réservée aux sans-papiers éclate avec force au grand jour. Privés des droits fondamentaux que sont les droits au logement, à la santé, à l'éducation et au travail, leur existence s'en trouve bafouée.

Depuis plusieurs mois, les sans papiers se mobilisent, de Saint-Ambroise à Pajol, dans le 13ème arrondissement à Paris, à Versailles, Colombes, Saint-Denis, Créteil, et en province à Lille, Lyon, Morlaix, Nantes, Nîmes, Toulouse...

Il faut dénoncer la politique menée à l'égard des étrangers pris comme boucs émissaires. Que l'on ne s'y trompe pas, les dérives sécuritaires actuelles qui servent de prétexte à l'exclusion frappent déjà chaque citoyen français lui-même.

Une fois de plus, les pouvoirs publics ont décidé de traiter la situation des sans-papiers par le mépris le plus total. En ne régularisant qu'un nombre dérisoire de sans-papiers, le gouvernement refuse de régler des problèmes humains et sociaux criants. Pire, il se propose d'expulser tous ceux qu'il rend irrégularisables, au mépris du droit de vivre en famille, du droit d'asile et d'une insertion déjà réalisée. La même attitude se manifeste dans les différentes préfectures.

En s'appuyant sur les luttes actuelles, les représentants des sans-papiers et des collectifs d'associations qui les soutiennent dans la région parisienne ont déjà créé une coordination en Ile-de-France, appelant à la généralisation des collectifs de sans-papiers et souhaitant que, dans les plus brefs délais, se mette en place une coordination nationale.

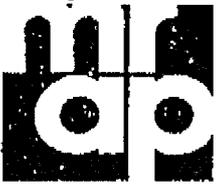
L'objectif est une solution positive d'ensemble pour les sans-papiers, par opposition au cas par cas, en retenant des critères collectifs tels que ceux de Pajol (*Parents étrangers d'enfants français, conjoints ou concubins notoire de Français, conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière, parents étrangers d'enfants nés en France, étrangers dont le retour interromprait le traitement médical d'une maladie physique ou mentale grave, déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 1993, étrangers ayant un proche parent résidant en France (ascendant, frères, soeurs), étrangers que le retour exposerait à des risques sérieux, étudiants en cours d'études universitaires reconnues, étrangers ayant une bonne insertion dans la société française*).

La Coordination Ile-de-France, le Réseau contre les lois Paaqua et toutes les lois anti-immigrés (Lille) ainsi que le Comité pour la régularisation des parents étrangers d'enfants français de Lille se sont rencontrés à Lille le 5 juillet et appellent à une REUNION NATIONALE LE 20 JUILLET A PARIS POUR METTRE EN PLACE UNE COORDINATION NATIONALE DES COLLECTIFS DE SANS-PAPIERS.

Le gouvernement aurait tort de croire qu'il va utiliser la période des vacances pour miser sur l'isolement des sans papiers et faire tomber la répression comme il l'entend.

Nous sommes déterminés à organiser des réseaux de vigilance et préparer la riposte nécessaire.

Lille, le 5 juillet 1996

**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

siège : 89, rue oberkampf - 75643 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE**UN AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE SEJOUR POUR LES PARENTS D'ENFANTS FRANCAIS LILLOIS**

Hier, les 13 parents d'enfants français, dont 7 avaient engagé une grève de la faim durant 19 jours, ont obtenu l'avis favorable à leur régularisation de la Commission de séjour. Conformément aux engagements de la Préfecture lilloise exprimés le 23 juin dernier, ces avis favorables vont permettre à leurs bénéficiaires l'attribution d'une carte de résident de 10 ans.

Le MRAP se félicite de cette victoire difficile, qui intervient après un long parcours dans les méandres administratifs.

Il tient à souligner que le combat n'est toutefois pas terminé, puisque 269 dossiers de parents étrangers d'enfants français restent en suspens. La Préfecture s'est engagée à procéder à un réexamen de ces dossiers au cas par cas en vue de la délivrance d'une carte de séjour temporaire mention visiteur assortie d'une autorisation de travail.

Une réunion se déroulera autour de ces 269 dossiers Vendredi 12 juillet.

Paris, le 9 juillet 1996



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Réf. MA

Communiqué de presse

LE CHARTER DE LA DEMAGOGIE

Un 21ème charter vient d'être affrété par le gouvernement pour reconduire dans leurs pays 41 Maliens et 32 Marocains.

Cette expulsion ressemble à s'y méprendre à une opération médiatico-politique. Elle appelle une condamnation sans appel.

Le MRAP ne saurait être dupe de l'intention du gouvernement qui, par cette opération, recherche l'affrontement et l'intimidation.

En effet, au moment où partout en France de nombreux "sans papiers" se mobilisent légitimement pour revendiquer notamment le droit de vivre en famille et le droit au séjour, le gouvernement ne trouve que le langage de la répression.

L'attitude actuelle des pouvoirs publics laisse présager une multiplication des expulsions par charter.

Une telle menace provoque la colère car ces opérations sont inutiles, dangereuses et démagogiques.

- . Inutiles car inappropriées pour juguler l'immigration qui trouve sa cause dans le déséquilibre Nord/Sud et la persistance des violations des droits de l'Homme.
- . Dangereuses car elles labourent le champ du Front National en donnant à ses idées un semblant de légitimité et de crédibilité.
- . Démagogiques car elles concourent à détourner l'opinion publique française du problème central de notre société que représentent l'exclusion et la fracture sociale.

Le 11 juillet 1996

collectif gardois
POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE
POUR LE DROIT AU TRAVAIL
POUR LES DROITS DE L'ENFANT
POUR LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Les associations soussignées, réunies en collectif, constatent que des mesures discriminatoires frappent des étrangers qui souhaitent vivre au sein de leurs familles et travailler en toute légalité sur notre territoire.

Il s'agit par exemple:

- * De parents d'enfants français
 - * De conjoints de français
 - * De parents d'enfants nés en France
 - * De couples à qui l'on refuse le regroupement familial
 - * De jeunes venus en France alors qu'ils étaient mineurs, interdits de séjour dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans
- Etc.

Bien qu'il y'ait eu quelques régularisations, la plupart des dossiers déposés à la préfecture de Nîmes ou à la sous-préfecture d'Alés sont restés jusqu'à ce jour sans réponse. Pour quelques autres, les demandes ont été rejetées.

D'autres cas encore ne se sont pas fait connaître, tous sont réduits à la clandestinité et à la précarité.

Le collectif gardois, s'inscrivant dans le mouvement d'ampleur en faveur des sans-papiers qui se développe dans de nombreuses villes en France, affirme son plein soutien aux étrangers et aux familles qui demandent leur régularisation.

Dans l'immédiat le collectif gardois demande à monsieur le préfet qu'un titre de séjour avec droit au travail leur soit attribué.

Dès aujourd'hui les premiers signataires du collectif appellent à un rassemblement le mercredi 10 juillet à 11 heures devant la préfecture de Nîmes, rue Feuchère.

COLLECTIF DE SOUTIEN, PREMIERS SIGNATAIRES:

Action Catholique Ouvrière (ACO); Alternative Rouge et Verte/Convention pour une Alternative Progressiste (AREV/CAP); Association pour la Promotion des Travailleurs Immigrés (APTI); CIMADE; Comité Catholique contre la Faim et pour le développement (CCFD); Initiative Agir 30; Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR); Ligue des Droits de l'Homme (LDH); Mission Ouvrière Catholique (MOC); Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP); Noyau d'Etude et de Recherche Sismologiques (NERS); parti socialiste; Pastorale des Migrants; Ras l'front

sans papiers
en mouvement !

Les Sans Papiers de Saint Bernard

32, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS - ☎ 02.42.46.27

PROPOSITION DE RESOLUTION

Sur la situation des Sans Papiers en France

Les Sans Papiers de Saint Bernard:

- Vu la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés,
 - vu la Convention Européenne relative à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales,
 - vu les recommandations du Conseil de l'Europe du 22 décembre 1995, sur la lutte contre l'immigration clandestine et l'emploi illégal,
 - vu les résolutions antérieures sur l'immigration et le droit d'asile, ainsi que celles sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ;
- A. Considérant que l'immigration zéro est un leurre, et qu'il convient d'informer la population sur la réalité des flux migratoires en France depuis plusieurs années ;
- B. Considérant qu'il faut lutter contre toutes les formes de racisme en France ;
- C. Considérant que nous sommes dans un état démocratique et que la démocratie suppose un traitement égalitaire pour tous les citoyens quel que soit leur origine, leur race, leur religion ou leurs opinions ;
- D. Considérant que nous ne sommes pas en France par hasard, et que nos pays ont été colonisés par l'état français, et que nos richesses ont été surexploitées par la métropole
- E. Considérant que lorsque la Nation française était sous le joug nazi, nos parents ont payé de leurs vies pour rétablir la souveraineté française ;
- F. Considérant que la crise du chômage est structurelle, et que nous ne sommes en aucune manière responsables de cette crise, et qu'il convient aux hommes politiques de ce pays de trouver des solutions à ce problème, et de l'expliquer aux français tous les jours s'il le faut ;

G. Considérant que l'évolution des lois sur l'immigration depuis plusieurs années ,avec un point d'orgue avec les lois Pasqua, a détérioré la situation des immigrés et généré la perte du droit au séjour pour bon nombre d'entre nous ;

~~H. Considérant que les déboutés du droit d'asile risquent d'être tués au retour dans leurs pays d'origine ;~~

I. Considérant que la différenciation entre marié et célibataire dans notre situation révèle la volonté des pouvoirs publics à diviser le mouvement des Sans Papiers de Saint Bernard ;

J. Considérant que nous avons cotisé depuis plusieurs années aux différentes caisses de sécurité sociale et de retraite ;

K. Considérant que le regroupement familial est un droit garanti par la Convention de Genève;

L. Considérant que ce que l'aide au retour qu'on nous propose est disproportionné par rapport à nos droits réels ;

M. Considérant que nous sommes attachés à une certaine idée de la France et que nous nous battons pour la préserver , et que notre affectivité pour les français , pour les immigrés en situation régulière , pour ce pays ne saurait être l'objet d'un quelconque marchandage sordide avec les Autorités de ce pays ;

N. Considérant que la vie des enfants depuis sept mois est devenue un enfer à cause de la volonté des pouvoirs publics français ;

P. Considérant que les lois de la république ont généré des Sans Papiers à travers tout le territoire français , et que nous sommes entièrement avec eux , et que des mouvements de Sans Papiers continuent à éclore partout en France ;

Q. Considérant enfin le caractère précurseur de cette lutte des Sans Papiers de Saint Bernard ,et le sens des responsabilités qui caractérisent sa gestion par rapport aux tentatives de récupération et de manipulation de certaines associations ;

R. Considérant que l'équité n'est pas à la base des décisions prises dans l'étude des dossiers de Sain Bernard ;

1. réaffirment la nécessité immédiate de régulariser les Sans Papiers de Saint Bernard en lutte depuis plusieurs mois ;

2. critiquent l'immobilisme et le manque de bon sens qui caractérisent la position de ce gouvernement depuis plusieurs mois ;

3. condamnent la volonté rancunière de Jean Louis Debré de «se payer les Saint Bernardins » pour avoir été les premiers à se soulever contre l'arbitraire de l'état français ;

4. exigent ,dés lors qu'il apparaît que les lois telles que les lois Pasqua et bien d'autres ,sont la cause des situations dramatiques que vivent les Sans Papiers , leur abrogation pure et simple parce qu'elles sont inadaptées et créent des situations de non droit abérrantes ;

5. proposent l'ouverture d'un débat serein et responsable autour des questions suscitées par l'immigration qui est une chance pour la France ;

6. invitent tous les français à y participer , et surtout les immigrés quelquesoit leur situation administrative pour la simple raison que leur devenir dans cette société est en jeu .

Coordination régionale Ile de France des Collectifs de Sans Papiers et des Collectifs d'Associations qui les soutiennent

Paris, le 5 juillet 1996

Cher(e)s Ami(e)s,

Vous savez bien sûr que les Sans Papiers agissent depuis plusieurs mois dans la région parisienne pour obtenir leur régularisation.

Les pouvoirs publics s'appuyant sur une législation contestable, continuent de faire la sourde oreille malgré la mobilisation croissante. Les autorités se contentent de régler la situation d'une petite minorité, rejetant tous les autres dans la clandestinité avec menaces d'expulsion.

L'intransigeance gouvernementale devient aussi intolérable qu'inquiétante. Le collège des médiateurs de Pajol, après avoir en vain tenté de convaincre les ministères concernés d'adopter une autre attitude, a dénoncé cette inertie.

Les Collectifs de Sans Papiers et les Collectifs d'Associations qui les soutiennent ont décidé de former une coordination régionale en Ile de France pour obtenir un règlement d'ensemble positif sur des critères collectifs transparents élaborés en commun.

La coordination régionale prend donc contact avec vous parce qu'elle est certaine que vous aurez à coeur de participer au combat actuel conformément à vos propres objectifs.

Il est en effet nécessaire et urgent de définir maintenant des initiatives dans toute la région parisienne.

Dans plusieurs départements votre association participe déjà au soutien local, mais il s'agit bien de généraliser et d'amplifier.

Nous souhaitons avoir un échange avec vous sur les perspectives, tout en clarifiant nos positions, c'est pourquoi nous vous proposons une réunion :

**le mercredi 10 juillet, à 19 heures,
dans les locaux de la rue Pajol (adresse : 22 rue Pajol - Paris 18ème)**

Espérant une réponse positive de votre part, recevez, Cher(e)s Ami(e)s nos salutations.

Liste des collectifs :

Les Sans Papiers de Saint-Ambroise, Collectif de Sans-Papiers des Hauts de Seine, Coordination départementale pour le droit de vivre en famille (93), Collectif Etranger-Français en Yvelines, Collectif des sans-papiers de Créteil, Collectif pour le droit de vivre en famille (Paris 13è), Collectif pour la défense des élèves, étudiants, et maîtres auxiliaires étrangers, Collectif de solidarité avec les déportés mauritaniens.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE

REF. M.A.

PARENTS D'ENFANTS FRANCAIS : UNE CIRCULAIRE POUR RIEN !

Le MRAP prend connaissance d'une nouvelle circulaire du Ministère de l'Intérieur du 9 juillet dernier destinée à réinviter les préfetures à examiner avec bienveillance la situation des parents étrangers d'enfants français.

Los critères posés par le Ministère pour la régularisation de ces dossiers restent vagues et vont entraîner une discrimination parmi les familles concernées. De fait, seuls les parents dont les enfants sont nés avant le 13 juin 1995 (date de la deuxième circulaire concernant les parents d'enfants français) pourront solliciter leur admission au séjour en France.

Cette discrimination souligne l'absence de volonté du gouvernement de corriger les incohérences d'une législation, qui ne permet pas à des individus de vivre dignement sur le territoire français tout en les protégeant contre une mesure de reconduite à la frontière.

En outre, le titre de séjour auquel ces personnes pourront prétendre ne sera qu'un titre temporaire d'un an, qui "à titre exceptionnel sera assorti d'une autorisation de travail à condition que l'intéressé en manifeste l'intention". Une telle proposition ne peut être satisfaisante, elle confnera les parents d'enfants français dans une situation une fois de plus précaire et laissera bon nombre de parents dans l'illégalité.

Le MRAP s'inquiète de l'insistance qu'exprime le Ministère de l'Intérieur pour que les préfetures règlent rapidement les quelques dossiers recevables, qui semble présager d'une volonté de fermer la porte à toute régularisation humanitaire dans un proche avenir.

Cette circulaire est révélatrice du mépris avec lequel le gouvernement entend régler la situation de centaines de personnes.

Paris, le 11 juillet 1996



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Communiqué de presse

Réf. BH/FP

SOLIDARITE INTERNATIONALE ! JUSTICE EN FRANCE !

Au plus haut niveau de l'Etat, le Président de la République a rappelé à l'occasion du 14 juillet l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics depuis plus de deux décennies : lutter contre "l'immigration clandestine".

Le Chef de l'Etat n'a pas omis de préciser : *"si nous ne voulons pas d'immigrés clandestins, il faut une solidarité internationale pour que ces gens, déracinés puissent trouver chez eux, grâce à un développement suffisant, la possibilité de vivre et de travailler"*.

Le MRAP dénonce cette vision réductrice de l'aide au développement qui aurait pour principal objectif d'éviter que "la misère du monde" ne se presse aux frontières du monde développé. L'aide au développement est d'abord un devoir de solidarité entre les peuples, conforme aux valeurs républicaines que jadis la France décida d'exporter sur les autres continents.

S'il est vrai qu'une plus juste répartition mondiale des ressources permettrait à des milliers de réfugiés de ne plus fuir leur terre, l'objectif ne doit pas être pour autant de fermer plus hermétiquement les frontières mais bien au contraire de permettre une politique d'accueil, conforme aux traditions de la France, à l'égard des demandeurs d'asile et de toutes celles et de tous ceux qui possèdent de fortes attaches personnelles et familiales en France.

Le MRAP s'élève fermement contre l'utilisation complaisante du terme de "clandestin" pour discréditer aux yeux d'une opinion publique trop souvent "désinformée" des hommes, des femmes, des jeunes venus d'ailleurs, ceux que l'on appelle "étrangers".

Le MRAP lance un appel au Président de la République afin

- qu'il donne une généreuse impulsion à des politiques nationales et internationales novatrices,

- qu'une solution positive et humaine soit rapidement apportée aux légitimes revendications des quelques milliers d'étrangers "sans-papiers" présents en France, parfois de longue date, sur la base des critères de régularisation proposés par le "collège des médiateurs".

Paris, le 15 juillet 1996

**Groupe de travail « flux migratoires »
de la commission Immigration du MRAP**

Pour une approche globale

La démarche envisagée par la commission Immigration à l'automne 1995, consistant à proposer un cycle de formation (ou une université d'été) pour les militants/adhérents du MRAP sur les questions liées aux politiques d'immigration et aux flux migratoires se voit vivifiée et entraînée plus vite et plus loin que nous ne pouvions l'imaginer

par le mouvement des sans-papiers, singulièrement la lutte du groupe de Saint-Bernard,
par l'initiative du collège des médiateurs d'organiser à l'automne 1996 des assises nationales sur l'immigration.

Le MRAP ressentait depuis quelque temps déjà le besoin urgent de replacer ce que les politiques, depuis plus de 20 ans, qualifient de « problème » de l'immigration, dans le contexte de ses causes politiques et économiques au niveau mondial afin de mettre en évidence que les politiques françaises de

fermeture théorique des frontières,

limitation de plus en plus draconienne des entrées d'étrangers en France,

restrictions de plus en plus graves des droits des étrangers déjà présents sur le territoire français,

lutte annoncée contre l'immigration dite « clandestine »

renvois de plus en plus nombreux et dramatisés d'étrangers en situation irrégulière...

sont à la fois

inadaptées aux objectifs annoncés par les gouvernements successifs,

poursuivent des objectifs erronés dans le contexte planétaire d'aujourd'hui et de demain,

violent gravement les droits les plus fondamentaux de la personne humaine,

défigurent les valeurs de la République et l'image de la France,

alimentent la xénophobie et le racisme au lieu de « couper l'herbe sous le pied » de l'extrême

droite...

Il s'agissait d'offrir aux militants les moyens de reprendre en main leur combat et leurs objectifs de réflexion et d'action, en tant qu'échappatoire indispensable à la stratégie du « cas par cas » que nous nous étions vu imposer depuis de très longues années par les pouvoirs publics :

le cas par cas est inefficace par rapport au but poursuivi, à savoir l'aide aux étrangers en difficulté (sauf un infime pourcentage de réussites arrachées au bout de mois ou d'années de luttes pied à pied) ,

le cas par cas est neutralisateur d'énergies : son résultat le plus sûr est de noyer les militants dans le déferlement des cas de détresse individuels ce qui produit usure et découragement,

le cas par cas est un outil de détournement des militants associatifs : leur temps et leur énergie servant essentiellement à faire le « tri » des situations individuelles et à monter des dossiers pour le plus grand confort des administrations publiques, ils sont ainsi divertis de l'action politique collective pour éviter que ne soient posés sur la place publique les vrais problèmes par ceux qui ont pourtant vocation à le faire.

Le mouvement des sans-papiers né le 18 mars dernier, singulièrement la lutte déterminée, pacifique et hautement politique des africains de Saint-Bernard - avec tous les soutiens qu'elle a suscité et l'effet d'entraînement qu'elle a exercé et continue d'exercer sur nombre d'autres groupes à travers la France - vient de donner beaucoup plus qu'un coup de pouce à l'initiative de la commission et aux aspirations du MRAP et de nombreuses autres organisations militantes. En l'espace de 6 mois, les sans-papiers de Saint-Bernard ont remporté une victoire morale. Ils ont su prouver, notamment, que

être sans-papiers ne signifie pas être clandestin,
être sans-papiers ne signifie pas être sans droits,
les législations successives françaises en matière d'immigration ont abouti à créer des situations intolérables sur le plan des droits de la personne,
les politiques en matière d'immigration appliquées en France (et ailleurs) depuis plus de 20 ans, se sont révélées impuissantes à tarir l'immigration dite « clandestine » faute d'avoir été dirigées sur ses causes (misère, guerres, dictatures...)

Le discours politique qui, depuis plus de 20 ans, fait de l'immigré le bouc-émissaire de la crise économique et sociale mondiale, outre qu'il n'a aucune pertinence politique, renforce la xénophobie. Cette constatation claire constitue le point de départ d'une action des éléments les plus conscients et actifs de la « société civile » (dont les militants associatifs) pour

convaincre l'opinion publique de la nécessité d'une autre politique d'ouverture et de solidarité (contre la fermeture et le rejet), en dernier ressort plus pertinente et plus efficace face à ses préoccupations, imposer ainsi au pouvoir politique de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités en matière de justice et d'égalité entre citoyens de France (et d'ailleurs) et entre nations.

L'annonce par les « médiateurs », le lundi 1 juillet dernier, de lancer pour la rentrée des ASSISES NATIONALES SUR L'IMMIGRATION change totalement la donne à court terme. Les associations, dont le MRAP, ont déjà exprimé leur soutien à cette initiative et entendent y participer selon leur vocation et leurs moyens. Le premier objectif devient donc pour le groupe de travail de la commission Immigration, dans cette perspective, de présenter des propositions en vue de préparer la contribution du mouvement aux assises sur l'immigration. On peut en imaginer les lignes de force en se reportant à l'adresse au gouvernement des médiateurs, publiée dans Le Monde et dont vous avez un exemplaire.

Bien entendu, ces assises n'apporteront pas une réponse totale et définitive immédiate aux questions posées par le mouvement des sans-papiers. Elles seront plutôt le moyen d'ouvrir un vaste débat national sur l'ensemble des questions des migrations internationales et des problèmes économiques, sociaux et humains qui y sont liés. Ce qui implique aussi pour notre groupe la nécessité de poursuivre son travail au delà des assises pour préparer un approfondissement de la réflexion et une organisation de l'action militantes pour faire changer les politiques.

(Paris, le 3 septembre 1996
Bernadette HETIER)

**Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « flux migratoires »
de la commission Immigration du MRAP
16 juillet 1996**

Membres du groupe présents à la réunion :

Dominique LAHALLE, Bernadette HETIER, Nordine CHOURAQUI

Invité :

El Mouhoub MOUHOUD, Professeur d'économie à l'université de Créteil, conseiller scientifique au Commissariat au Plan.

BH resitue dans son nouveau contexte le projet de la commission mis sur le chantier à l'automne 1995. Le plan originel consistait à proposer aux instances du MRAP soit un cycle de conférences-débats à intention de formation interne, pouvant démarrer dès le mois de janvier 1996, soit le thème d'une Université d'été pour l'été 1996, soit éventuellement les deux.

La décision, par la Présidence du MRAP, de susciter dans le mouvement des débats « transversaux » sur la citoyenneté et les flux migratoires afin de faire « remonter » les questions et réflexions des comités locaux, a changé le contexte global. En conséquence, le groupe a décidé d'attendre la fin du processus de débats transversaux afin de s'y appuyer pour affiner son projet. Ces débats n'ont encore fait l'objet d'aucune synthèse au sein du mouvement.

Il est cependant intervenu le 18 mars 1996 un événement imprévu, l'occupation par un groupe d'africains sans-papiers, de l'église Saint-Ambroise. Cet événement qui a donné naissance à de multiples mouvements de sans-papiers à travers la France, a posé publiquement le problème des politiques d'immigration de la France depuis plus de vingt ans et permis d'ouvrir un débat public auquel nous aurions été incapables, seuls, de donner une telle ampleur. De plus, le « contre-sommet » de Lyon au mois de juin, a fait entendre « les autres voix de la planète ». *Le travail du groupe de travail devrait donc se réorienter en fonction de l'existence du débat déjà ouvert.*

MM précise qu'il est très heureux de participer à ce travail et qu'il est prêt à s'investir dans la phase de lancement d'un projet à réorienter (conférences-débats ouvertes) afin de nous aider à le mettre sur les rails. Spécialiste des « échanges internationaux », il n'a pas de connaissance suffisante des politiques des pays d'accueil. Mais, pour cet aspect, comme pour d'autres, on peut mobiliser des spécialistes.

La réunion est alors consacrée à un échange entre le groupe et MM sur les perspectives globales et Nord/Sud du monde d'aujourd'hui, sous l'angle particulièrement économique.

Les « échanges internationaux »

A partir de travaux existants d'économistes français et internationaux, il a été possible de construire des *modèles* qui font ressortir des résultats intéressants qui vont à l'encontre de bien des idées communément répandues.

Les migrations n'ont pas augmenté

La dynamique des migrations internationales :

pourquoi y a-t-il augmentation ou diminution des migrations internationales ?

quelles en sont les causes ?

quels sont les changements dans la nature des migrations ?

On observe que ce qui est recherché actuellement, c'est le *travail qualifié*. Sur le marché de l'intérim français, la tendance serait à ne pas rechercher de travailleurs immigrés parce que non qualifiés. Si les grands patrons du BTP acceptent des étrangers, c'est qu'il existe déjà un groupe important de travailleurs étrangers dans cette branche. Il existe depuis longtemps dans les pays anglo-saxons la traditions des quotas de travailleurs qualifiés.

Sous l'angle économique, il faut savoir accepter la discussion et les résultats, tout en observant une règle du jeu dans l'exposé des problèmes. Toute intervention de spécialiste d'économie devrait être complétée par d'autres interventions portant par exemple sur

l'Europe et Schengen,
les enjeux politiques,
les aspects philosophiques et sociologiques...

Pour ce qui est de l'*Economie*, des travaux sont effectués de longue date à l'OCDE sur
intégration régionale
libre-échange
migrations internationales

Le raisonnement suivi par Chirac et le gouvernement français est que le commerce des biens est un substitut aux autres flux (en particulier du travail). L'ouverture des frontières signifierait l'augmentation des exportations de main d'œuvre non qualifiée en provenance des pays du tiers-monde. Aider le tiers-monde doit donc avoir pour effet la « diminution de l'incitation à émigrer ».

L'OCDE effectue des études sur intégration régionale et libre-échange, deux formes de structuration de l'économie mondiale face au mouvement de globalisation particulièrement fort dans le secteur des firmes internationales et des banques.

Lorsque le regroupement se fait sur des bases géographiques restreintes, il se produit le contraire de la planétarisation des échanges. Des concentrations industrielles et financières ont lieu là où existent des infrastructures fortes + des ressources scientifiques et techniques.

A l'opposé, il y a des *pays en « déconnexion forcée »*, ce qui est synonyme de « régression » : toute l'Afrique, certains pays d'Amérique latine : à ce propos on peut observer la situation particulière du Mexique qui, par son intégration dans l'ALENA est inclus dans l'économie mondiale mais l'intégration n'est pas assez forte. Selon les régions, si les pays sont différents au départ, au lieu d'un phénomène de convergence, il peut s'en produire un de divergence, fondé les acquis technologiques. Les divergences cumulatives produisent la régression.

Il existe donc un phénomène de régionalisation et d'intégration régionale. Dans les années 80, l'entrée des NPI (nouveaux pays industrialisés) dans l'économie mondiale s'est faite directement. A présent, l'entrée ne peut plus se produire directement. Par conséquent, pour les pays du « Sud », l'intégration régionale peut constituer une contre-tendance, un contrepoids à la marginalisation. Cependant, certains pays se trouvent hors des deux tendances et constituent ce qu'on pourrait appeler le « tiers-monde de demain ».

Quant aux *migrations*, il faut tenir compte des aspects :

- micro-économique :
 - incitation plus forte du milieu urbain par rapport au milieu rural
 - recherche de salaires plus élevés,
 - éléments plus « micros » encore.

- coexistence pays riches et de pays pauvres dans formation de zones de libre-échange processus d'intégration régionale.

Quel impact ces phénomènes ont-ils sur les migrations internationales ?

- 1) cas du bassin méditerranéen (libre-échange),
- 2) cas des PECO (pays d'Europe centrale et orientale) intégrés dans l'ECE (Espace Commun Européen).

1) Les *pays méditerranéens* ont foncé tête baissée dans le projet de création d'une zone de libre-échange pour l'an 2015, dans l'espoir qu'elle produise les résultats attendus, à savoir « la désincitation à la migration internationale ». Ce qui peut au contraire donner lieu tout d'abord à la « bosse migratoire », c'est à dire à l'augmentation provisoire des phénomènes migratoires.

Tous les modèles économiques montrent que, pour les pays du Sud méditerranéen, c'est là une attitude « masochiste ». Les accords sont asymétriques car il est prévu la libéralisation des biens industriels, sans que soit pour autant désarmée l'agressivité des pays du Nord :

- Les pays agricoles de l'UE cherchent à exporter plus (politique agricole commune de l'UE),
- Les pays du Sud ont une structure de la fiscalité caractérisée par
 - droits de douane proches de 40%
 - fiscalité indirecte plutôt que directe, ce qui a pour effet de diminuer les recettes fiscales des pays tiers méditerranéens (PTM) du Sud.

Le corollaire en est un effet d'éviction des investissements de fonds privés et publics, avec augmentation de la dette. Une telle situation ne permet pas d'augmenter les exportations de biens industriels du Sud, ce qui incite davantage à la migration internationale.

Dans un premier temps, sur le plan micro-économique, diminution des frictions, par exemple par l'augmentation des taux de salaires réels et de la diminution relative du prix des billets d'avion. Cela produit donc une circulation plus facile et facilite la migration.

Un tel accord ne peut améliorer la situation économique des pays du sud méditerranéen. Alors, pourquoi ces pays l'ont-ils signé ? Ils ont compris qu'il vaut mieux un mauvais accord que de n'être nulle part. Les industriels du Nord attendent une augmentation du PIB brut et par tête d'habitant, c'est à dire des consommateurs qui puissent dépenser plus.

Une association de libre-échange ne change pas grand chose aux délocalisations car, de fait, elle réunit tous les éléments pour accroître la fracture entre pays plus développés et moins développés. L'accord de l'ALENA est de nature semblable à l'accord en construction dans la Méditerranée.

- 2) Dans le cas des *PECO*, les résultats sont beaucoup plus positifs :
 - véritable accord de coopération régionale avec, en perspective, l'élargissement de l'Union Européenne,
 - accord crédible pour les agents privés qui bénéficient du Fonds Structurel Européen et peuvent procéder aux transferts des fonds, des revenus, des capitaux, des hommes.

C'est un processus semblable à ce qui s'est passé dans le cas de l'Espagne et du Portugal avant leur adhésion à l'UE. Les problèmes s'organisent autour des :

- déterminants des migrations internationales

- politiques européennes mises en place

METHODOLOGIE

Il n'est pas possible de contrer le Front National par un simple argumentaire. Il faut poser **courageusement** tous les problèmes qui se posent réellement.

On peut envisager la formule « cercle d'étude » ou « cercle de réflexion » ouvert à la participation de membres (par exemple 3) d'autres associations, à raison d'un séminaire tous les un à deux mois.

On ferait appel à des spécialistes de domaines tels que : Économie, Sociologie, Philosophie, Droits de l'Homme, Droit... Ces spécialistes devraient ne pas être de la génération « reconnue » en fin de carrière (type BOURDIEU), trop peu disponibles. En outre, la génération montante a des idées neuves et créatives.

Un schéma possible des séminaires serait :

- 1) Impact des migrations et de l'immigration sur la croissance :
 - Mondialisation et libéralisation des mouvements de capitaux
 - Politiques comparées en matière d'emploi
 - de systèmes de retraite et transferts intergénérationnels, d'immigration
 - (exemples d'Israël, de l'Allemagne réunifiée : modèle du spécialiste italien RIFFINI)
 - ...
- 2) « Faire France »
 - les apports physiques et intellectuels des vagues d'immigration successives
 - (exemple de l'incidence du départ des familles de Peugeot-Sochaux sur le système scolaire)
 - ...

COMMISSION IMMIGRATION
Groupe de travail « flux migratoires »

**Rapport méthodologique intérimaire sur la mise en oeuvre du
Programme de réflexion**

**« Etat du monde, flux migratoires, immigration,
interactions socio-culturelles et racisme »**

1. Méthodologie

1.1. Deux options pratiques semblaient s'offrir : Université d'été et/ou Cycle annuel de Conférences-Débats, ces options pouvant être complémentaires :

- un cycle de conférences précédant l'Université d'été pour la préparer;
- une Université d'été pouvant déboucher sur une année d'approfondissement.

1.2. Selon la stratégie élaborée par la Présidence et entérinée par le Conseil national du 13 janvier 1996, une période de « remue-méninges » par région au sein du MRAP - sous l'impulsion de référents » devrait permettre aux militants de se constituer en « laboratoires d'idées » sur un certain nombre de thèmes proposés par les Présidents, dont celui des « flux migratoires ».

1.3. L'approche retenue consiste à partir de l'expérience immédiate vécue pour aboutir aux questions fondamentales. Dans cette optique, la réflexion commencerait sur les thèmes d'identité et de citoyenneté vécus par les militants dans leur lutte quotidienne contre le racisme pour passer ensuite à la recherche des causes profondes et des vraies solutions qui ne peuvent être que globales.

1.4. La méthodologie proposée est celle du « questionnement » à propos de chaque thème de réflexion. Par « questionnement », la Présidence entend un certain nombre de questions proposées aux militants pour les aider à prendre conscience des données des problèmes, à identifier les blocages, à imaginer/découvrir des moyens de déblocage.

2. Construction du Programme

2.1. Les deux thèmes suggérés ont été distingués en raison de leurs dominantes respectives :

- thème I : économique
- thème II : socioculturel

mais il est possible de les concevoir comme une continuité :

« Etat du Monde---> flux migratoires---> immigration--->interactions socio-culturelles--->racisme »

2.2. « Université d'été » ou cycle annuel ? Quel que soit le concept, il s'agira de soirées ou de demi-journées thématiques de conférences suivies de débat pour lesquelles il conviendra de s'assurer la participation de spécialistes des domaines de l'Economie, de l'Histoire, de la philosophie, de la Sociologie et du Droit. L'interaction de deux d'entre eux sur un thème donné pourrait être très riche et donnerait aux militants l'occasion d'être témoins de la recherche de synthèse et de convergences entre les intervenants.

2.3. 2 séries de 3 de chapîtres principaux : il est proposé de les traiter en 4/5 séances chacune + 1 séance de synthèse par les militants, en présence d'un ou plusieurs des spécialistes précédemment invités à intervenir.

3. Structure du programme

3.1. « Etat du Monde, flux migratoires, immigration et racisme »

Il s'agirait là d'une analyse de tout ce qui engendre, dans les pays dits « d'accueil », l'installation d'une immigration de réfugiés politiques et économiques.

3.1.1. La situation actuelle de désordre politique, économique et social du Monde : exposé global de présentation

- déséquilibres (démographie, répartition des richesses, campagnes et mégapoles, éducation, santé...) Marginalisation croissante du Sud, hors NPI, Chine et Inde,
- enjeux géostratégiques (commerce mondial, délocalisations, agriculture, pétrole, matières premières, environnement, Dette, FMI et Banque Mondiale...).

- grands fléaux (la faim, les maladies, la drogue, le chômage, le nucléaire...)
- zones de conflits (nationalistes, ethniques, religieux...)
- la guerre et la paix dans le monde (Nations Unies, l'Humanitaire, le G7, les regroupements régionaux...)

3.1.2. Les migrations ont fait l'Histoire de l'Humanité, de la préhistoire au 20^e siècle :

- l'Homme à la conquête de la terre,
- les empires,
- les routes du commerce et celles de l'esclavage,
- les explorations,
- les peuples et la/leur terre....

3.1.3. Des migrations à l'immigration

- les grands pays d'immigration et leur Histoire,
- les différents systèmes d'intégration des immigrés,
- la France pays d'émigration et d'immigration,
- histoire de l'immigration européenne et coloniale en France (19^e/20^e siècles)
- les racines historiques de la xénophobie et du racisme en France à la fin du 20^e siècle...

3.2. « Immigration, interactions socioculturelles et racisme »

Il s'agirait d'analyser les interrelations entre population autochtones et populations immigrées qui peuvent susciter xénophobie et racisme, en particulier dans le pays dit « d'accueil ».

3.2.1 Insertion et intégration des immigrés :

- intégration « républicaine » ou développement séparé,
- les racines historiques de la xénophobie et du racisme en France,
- les lois (statut des étrangers, législation sociale, droit de la nationalité),

3.2.2. Conflits culturels et communication :

- cultures, conflits culturels,
- volonté d'intégration et attachement à la culture d'origine,
- approche sociologique des religions,
- la situation particulière de l'islam et des musulmans en France...

3.2.3. Création d'une société pluraliste et cohérente

- la laïcité en France
- la connaissance de l'autre, antidote de la peur et de l'intolérance,
- la citoyenneté partagée : école, quartier, vie sociale, vie politique

3.3. Des débats publics en vue du lancement de campagnes

Lors de la ou des séances de synthèse et de conclusion, les participants redeviendraient acteurs principaux pour s'approprier l'expérience et en tirer les éléments de campagnes nationales en direction de l'opinion publique et du monde politique.

Un premier pas vers le lancement de campagnes de longue durée pourrait être l'organisation de débats publics ouverts à l'extérieur (monde associatif, public intéressé, médias...), afin de confronter l'expérience de réflexion-formation avec des opinions multiples et d'affiner les outils de campagne.

4. « Questionnement » : induire la réflexion et orienter la recherche

Travail en cours par le groupe de travail « flux migratoires »

COMMISSION IMMIGRATION

Programme de réflexion / formation pour l'action

I) Etat du monde, flux migratoires, immigration et racisme
 (= des causes mondiales à l'installation d'une immigration)

II) Immigration, interactions socioculturelles et racisme
 (= de l'immigration installée aux conflits vécus et à la xénophobie)

1. Analyse de la situation

1.1. D'une crise à l'autre

De longue date, la France est terre d'immigration de main d'oeuvre et de peuplement. Des générations successives d'origines diverses se sont installées en France et ont constitué le creuset français : on a parlé d'assimilation, on parle aujourd'hui d'intégration pour désigner le processus qui fait peu à peu d'étrangers des français à part entière. Ce processus ne s'est jamais produit sans difficultés ni sans heurts car les nouveaux venus ont toujours été perçus par certaines catégories d'autochtones français comme une menace à la fois économique et culturelle.

Ce qui était vrai des « polacs » et des « ritals » l'est devenu des maghrébins ou des africains et une vague de xénophobie raciste succède à une autre. La crise économique des années 30 et celle de cette fin de siècle ont en commun d'avoir précipité dans la misère et le désespoir des pans entiers de population précédemment « intégrés » dans la société ou en espoir de promotion individuelle à tous les niveaux de l'échelle sociale.

1.2. Sur les routes de l'exil

Depuis les années 70 :

- les chocs pétroliers,
- le début d'une crise économique et sociale aux allures de cataclysme dans l'ensemble du monde industrialisé,
- l'éclatement de l'Europe de l'Est en nationalismes sanglants et « purificateurs »,
- la désintégration et la marginalisation sans précédent dans l'économie mondiale d'une Afrique jadis promise aux indépendances aujourd'hui livrée aux convulsions de guerres ethniques, de dictatures et famines etc...

ont jeté sur les routes du monde des flux d'hommes, de femmes et d'enfants fuyant la prison et la mort.

1.3. Occident, « terre d'accueil » ?

De fortes pressions migratoires se font sentir surtout dans les zones de conflit, de persécution et de famine. Ce ne sont que quelques dizaines de milliers de « réfugiés », sur les 40 millions de personnes déplacées ces 5 dernières années, qui viennent frapper aux portes des pays industrialisés d'Europe ou d'Amérique. Le thème de l'immigration est devenu central dans le discours politique et dans la préoccupation des gens. Les pouvoirs publics ont, ces quinze dernières années, prétendu faire de la chasse aux immigrés illégaux, dits « clandestins », un moyen d'intégration des immigrés résidant de longue date en France dont les enfants sont pour la plupart citoyens français.

1.4. Manipulations xénophobes

Cette politique s'est révélée inopérante puisque la pression migratoire se maintient et la société ne cesse de se désagréger. Stigmatiser le « clandestin » en taisant ou en occultant les causes profondes et les caractéristiques globales de la crise mondiale contemporaine a banalisé puis encouragé des formes de plus en plus ouvertes et violentes de racisme et de xénophobie contre tous les « étrangers » et les « immigrés » ou leurs enfants, même devenus citoyens français. Aujourd'hui comme hier ont surgi des manipulateurs xénophobes de l'angoisse des exclus afin de dresser les uns contre les autres des populations frappées des mêmes calamités (chômage, impossibilité de logement, absence d'espoir pour demain, génération d'enfants cassés basculant dans la violence, la marginalisation, la délinquance etc...).

1.5. Insupportables inégalités

De plus, la société française s'est refusée à regarder absolument en face ce qui rendait humainement insupportables les effets de la crise mondiale, à savoir les inégalités criantes qui ont aujourd'hui abouti à la coexistence de trois mondes qui ne se côtoient plus:

1.5.1. La planète de la spéculation sans frontières

Une masse mondiale apatride de capitaux flottants et spéculatifs à la recherche de profits sans frontières, au gré de virements informatisés se produisant dans l'instant et capables d'asphyxier en une seule nuit l'économie de pays entiers, tel le Mexique en 1994-95. Ainsi s'est constituée une caste minoritaire qui n'a cessé de s'enrichir lors des décennies 80 et 90 qui ont choyé les revenus du capital aux dépens de ceux du travail;

1.5.2. Des actifs entre privilège et précarité

Des citoyens à part entière en nombre sans cesse décroissant, bénéficiant de travail, de logement, ayant accès à un certain confort, à la culture et aux loisirs, à un certain espoir pour leurs enfants... exerçant de plus en plus seuls le contrôle économique et politique de la nation, de plus en plus coupés du reste de la communauté nationale et cherchant, peut-être avec l'énergie du désespoir, à perpétuer, volontairement ou non, cette situation privilégiée et précaire;

1.5.3. Des laissés pour compte

Des « exclus » du travail, du logement, de la participation citoyenne, privés de leur dignité humaine fondamentale, du désir et de la possibilité de construire un lendemain pour eux-mêmes et leurs enfants. Populations totalement sacrifiées par la crise mondiale d'ajustements « structurels », rejetées aux « marges » de la société : travailleurs sans qualification, jeunes, étrangers, immigrés, enfants d'immigrés, toxicomanes, délinquants, malades, etc...

La question qui se pose est : comment se fait-il qu'un tel nombre d'exclus n'engendre pas l'effondrement du système. sur ce thème se pose la question du savoir intégrateur par rapport aux forces d'exclusions. (Ceci pourrait faire l'objet d'un thème de débat en tant que tel).

1. 6. Les chances perdues de l'égalité des droits.

La société française avait pourtant pris connaissance de la soif de justice, de citoyenneté et d'égalité des jeunes des banlieues de la France entière - « blacks-blancs-beurs » - qui en 1983, 1984 et 1985 marchèrent pacifiquement à travers la France « *contre le racisme et pour l'égalité des droits* ». Ils refusaient la justice à deux vitesses, dénonçaient les crimes racistes, revendiquaient une reconnaissance. Celle-ci leur a été contamment refusée depuis 10 ans, au mépris de toutes les voix qui se sont élevées pour le clamer et la réclamer. L'absence d'espoir pour un lendemain digne et humain en a fait basculer par milliers dans la délinquance, la drogue et les formes les plus inquiétantes de violence.

1. 7. De « clandestins » à « boucs émissaires ».

Aujourd'hui, les voici avec leurs parents transformés en otages et boucs-émissaires d'un drame d'outre-méditerranée qui éclabousse la France de violence, tandis qu'une politique annoncée d'expulsions systématiques, individuelles ou groupées par « charters », vise à renvoyer chaque année de France 20.000 « clandestins ». Les chiffres officiels oublient de préciser que ces expulsés sont précisément les moins « clandestins » qui soient : enfants d'immigrés frappés de « double peine », travailleurs ayant vécu 20 ans en France et privés de leurs papiers, pères ou mères d'enfants des nationalités françaises non régularisés, demandeurs d'asile fuyant des persécutions hélas trop connues.... tandis que bien des étrangers récemment entrés illégalement et dépourvus d'attaches en France ne possèdent bien souvent ni identité, ni nationalité, ni passeport. Expulsion devient alors synonyme d'arrachement et de bannissement de fait.

2. L'inadéquation des politiques actuelles

2.1. Des politiques illusoires

Une politique affirmée de fermeture des frontières et de lutte contre l'immigration dite « clandestine », outre qu'elle confond arrivées récentes et immigration de longue date, propose une illusoire « solution » à très courte vue à une crise économique et sociale globale. La France n'est pas une île à l'écart des grands courants mondiaux qui seuls expliquent la crise vécue au niveau interne.

2.1.1. Le miroir aux alouettes de la « préférence nationale »

Les emplois définitivement supprimés par les mutations technologiques dans l'industrie automobile ou dans la sidérurgie au détriment d'étrangers licenciés, sont perdus pour tous les travailleurs, y compris les nationaux : un étranger renvoyé ne signifie pas un emploi pour un français. Affirmer que les étrangers volent les emplois des français est aussi peu justifié que de parler de « dumping social » à propos du commerce international. En outre, il n'existe pas d'exacte équivalence entre les emplois éventuellement libérés par des étrangers et ceux que pourraient occuper des nationaux. Le chômage aujourd'hui se décline dans les discours avec délocalisations des productions -alors qu'il

n'existe pas vraiment de liens directs entre chômage et délocalisations - concurrence commerciale des nouveaux pays de l'Europe de l'est, de l'Asie, de l'Amérique latine (NPI)... bien qu'il n'y ait pas d'effet direct de substitution des emplois et que les délocalisations aient davantage pour but et pour effet de maximiser les profits des entreprises qui y recourent..

De plus, il est abusif de parler de « dumping social » de la part des pays pauvres puisque les pays à bas coût de main d'oeuvre ne vendent pas leurs produits moins chers à l'étranger que sur le marché national (définition du « dumping »). La « clause sociale » invoquée lors des négociations du GATT aurait pour effet de créer de véritables droits de douanes déguisés sur les pays pauvres, donnant un coup d'arrêt à leurs exportations qui constituent le seul moteur actuel d'un minimum de vie économique, donc de survie sociale et de solvabilité internationale. Prétendre instaurer cette clause sociale pour sauver des emplois nationaux dans les pays du Nord déforme totalement une réalité dans laquelle les pays dits du Sud sont les seuls avec lesquels la France enregistre un excédent net, y compris en termes de solde d'emplois.

Il apparaît à une nouvelle génération d'économistes qu'il serait inutile et illusoire de chercher à intervenir artificiellement dans le fonctionnement du Marché qui possède ses lois propres. Sans doute serait-il plus efficace de chercher à intervenir sur la situation intolérable des pays du Sud par des politiques (bi- et multilatérales) d'aide publique au développement plus conséquentes, assorties de conditionnalités « démocratiques » : pluralisme politique, liberté syndicale, liberté d'entreprise... porteurs d'aspirations au progrès, création d'un système minimal national de protection sociale...

2.1.2. Une seule voie : le partage.

La crise économique frappe la communauté nationale toute entière - à l'exception des « rentiers » qui profitent d'un taux d'inflation très bas et de taux d'intérêt réels très élevés - et celle-ci doit toute entière se mobiliser pour en réduire les effets catastrophiques. Une politique de gestion sociale du chômage par la création de « petits boulots » et d'emplois de seconde zone sans création d'emplois véritablement économiques, un système de protection sociale dont le financement pénalise surtout les salaires, la concurrence effrénée des nouveaux dragons ou autres tigres nouvellement industrialisés etc... ne permettent pas, depuis deux décennies déjà, de venir à bout du chômage. Seule une réduction voulue des inégalités par toutes les formes possibles de partage peut atténuer la souffrance sociale et rendre aux exclus de la société un vrai droit de Cité :

- partage des profits, notamment par la création d'une taxe sur les transactions financières internationales à court terme, évoquée au Sommet mondial de Copenhague en 1994,
- partage des ressources, y compris le temps travail,
- partage des efforts collectifs et non de la seule pénurie par les plus pauvres.

2.2. Le lit de la xénophobie et du racisme

2.2.1. Occulter la vérité

Depuis le début des années 70, avec le premier choc pétrolier comme révélateur « grandeur nature » des dysfonctionnements mondiaux, le pouvoir politique, toutes tendances confondues, a choisi de s'occulter ou d'occulter aux citoyens la véritable nature des problèmes d'une France indissolublement liée au reste du Monde pour le meilleur et pour le pire;

2.2.2. Des gages à l'extrême droite

Ce faisant, les politiques ont donné des gages à l'idéologie xénophobe pour tenter de récupérer une opinion publique déstabilisée par la montée tragique du chômage et de l'exclusion sociale et particulièrement vulnérable aux thèses simplistes - mais ô combien rassurantes ! - de l'extrême droite et de son héraut de l'heure, le Front National. La doctrine simple de la « préférence nationale » n'a pas eu de mal à remplir la béance d'une absence flagrante d'explications, de propositions et de projets pour tous;

2.2.3. Hier, il était déjà trop tard

Aujourd'hui, ni les pouvoirs publics, ni les partis politiques, ni les associations de droits de l'Homme, de solidarité ou antiracistes ne parviennent plus à faire reculer les doctrines ou les pratiques de discrimination et de haine de l'étranger qui prospèrent sur les décombres laissés par la crise.

3. Quel autre projet ?

3.1. Pour une nouvelle forme d'antiracisme

Il est devenu urgent d'entamer une réflexion approfondie et de lancer un vaste débat au sein du MRAP et du mouvement associatif français, puis en direction de l'opinion publique, sur un véritable

nouveau « projet de société » qui intègre la dimension globale du désordre politique et économique mondial aussi bien que celle de la solidarité entre les peuples et au sein de la société française.

3.2. De la concurrence à l'interdépendance

Il doit s'agir, en d'autres termes, de concevoir et faire progresser le projet d'une organisation nouvelle du Monde, de l'Europe, de la société française qui ne soit plus fondée sur le concept de « protection » ou de fermeture sauvage (la « forteresse Europe »), non plus que sur celui de rapport de forces ou de concurrence mais sur celui de l'interdépendance et de l'échange entre les peuples et au sein des sociétés :

- par la négociation de concessions politiques et économiques équilibrées et non par l'usage de la force, pour en finir avec " la loi de la jungle",
- par la priorité donnée au développement social de l'ensemble des peuples et non aux seuls profits commerciaux,
- par la promotion de l'échange des personnes (libre circulation) et non des seules marchandises,
- par les échanges culturels et de savoir-faire dans le respect mutuel, *bien que le terme « échanges » comporte une logique parfois incompatible avec le respect et qu'il faille pour y parvenir des interventions plus volontaristes ...*

3.3. Le prix de l'abstention

3.3.1. N'avoir « plus rien à perdre »

Ne pas renforcer aujourd'hui la mobilisation pour changer les esprits, c'est laisser se créer en France de plus en plus de « Los Angeles », c'est engendrer de nouveaux « Solingen », ce n'est plus seulement « désespérer Billancourt » mais pousser les plus fragiles des « exclus (chômeurs, toxicomanes, délinquants, malades du Sida...), notamment les « enfant de l'immigration » vers plus de violence car ils n'auront vraiment plus « rien à perdre », pas même l'espoir d'une reconnaissance refusée ou d'un lendemain à construire.

3.3.2. Derrière la fièvre, la maladie

Se laver aujourd'hui les mains de l'avancée intolérable de la misère, c'est laisser s'installer le terreau de la frustration, de la rancœur sauvage, de l'intolérance, du racisme. La montée de l'extrême droite aujourd'hui sert de thermomètre à la gravité de la fièvre.

3.4. Un monde encore vivable demain ?

Pour que le monde de demain soit encore vivable pour nos enfants et petits-enfants, nous devons construire aujourd'hui « l'Utopie Solidarité » qui, à force de ténacité, deviendra réalité. Demain, il sera trop tard.

ds.

CIMADE - CDSL - Droits devant ! - Emmaüs France - FASTI - GISTI - LDH - MRAP - SNPM

PARIS, le 16 juillet 1996

A l'attention de M.

Monsieur,

Depuis le mois de mars, les mouvements de sans-papiers secouent l'actualité. Après de multiples déplacements, les "réfugiés de Saint-Ambroise" puis de la rue Pajol, à l'origine de la première occupation d'église par des sans-papiers, sont répartis aujourd'hui entre l'église Saint-Bernard de la Chapelle (Paris XVIIIème), où dix d'entre eux ont entamé une grève de la faim, et une salle paroissiale de l'église Saint-Jean-Baptiste de la Salle (Paris XVème). Un autre groupe a été accueilli à l'église Saint-Hippolyte (Paris XIIIème), où huit personnes font la grève de la faim. En région parisienne, des mouvements de soutien à des sans-papiers se mettent en place (dans l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, les Yvelines), et des collectifs similaires se développent dans plusieurs villes de France : à ce jour, à Besançon, Lille, Lyon, Morlaix, Nantes, Nîmes, Toulouse...

Pour être sans-papiers, ces étrangers ne sont pas des clandestins. Ils revendiquent le bénéfice de droits que le bon sens et de nombreuses conventions internationales leur reconnaissent. Leur lutte courageuse illustre une situation récemment dénoncée par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU. Dans son rapport d'avril 1996, celle-ci dénonce *"la vague de xénophobie qui secoue actuellement la France"* qui, selon elle, "se nourrit des prises de position à des fins électoralistes, aussi bien de la droite que de la gauche", et *"n'est pas le fait de la seule extrême-droite, qui fait de l'étranger le bouc émissaire, surtout s'il est nègre, arabe ou musulman"*.

Un peu partout en France, les mouvements de sans-papiers sont soutenus par des structures syndicales et associatives, des militants politiques et des élus locaux, des communautés chrétiennes. Malgré cette mobilisation, le gouvernement vient d'opposer une fin de non-recevoir aux revendications qu'expriment les mouvements des sans-papiers. On peut craindre, pendant l'été, des mesures expéditives accompagnant un durcissement de la politique d'immigration.

.../...

Face à cette situation, il nous semble nécessaire d'aller au-delà de la naturelle solidarité que nous manifestons tous aux sans-papiers, et de réfléchir avec vous aux moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour infléchir les graves dérives auxquelles nous assistons, qui font dire à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, dans son rapport de mai 1996, que la situation des étrangers et des demandeurs d'asile en France a franchi "*le seuil de l'intolérable*".

Nous souhaiterions, dans cette perspective, vous rencontrer au plus vite.

Dans cette attente, croyez, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Contact : au MRAP
Tél. : 43.14.83.53
Fax : 43.14.83.50

Pour les associations
B. HETIER

Le sans-papiers libéré

CIMADE • CDSL • Droits devant ! • Emmaüs-France • FASTI • GISTI • LDH • MRAP • SNPM

ÉDITO

Une lutte sans trêve estivale

Deux mille personnes défilant le 3 juillet à Paris à l'appel de la coordination Ile de France des mouvements de sans-papiers, la multiplication, en France, de jeûnes de solidarité aux côtés d'étrangers grévistes de la faim, un appel à la médiation émanant de la hiérarchie des trois Eglises chrétiennes de France : la mobilisation ne cède pas à la trêve estivale.

Elle est la seule réponse à donner à la manoeuvre du gouvernement, qui croit peut-être avoir mis un terme aux luttes en diffusant de « nouvelles instructions » sur les parents d'enfants français. Cette circulaire du 9 juillet — la quatrième en un an — n'est qu'un leurre. D'abord, parce que rien ne permet de penser qu'elle sera mieux respectée que les précédentes par les préfets, à qui elle laisse, une fois de plus, une grande marge d'appréciation. L'impasse juridique dans laquelle se trouvent les parents étrangers d'enfants français ne peut être réglée par d'hypocrites recommandations de « bienveillance ». Mais surtout, parce qu'en ne s'adressant qu'à cette catégorie d'étrangers, le gouvernement feint d'ignorer que la plupart des mouvements de sans-papiers soulèvent un problème beaucoup plus général, celui de l'inadaptation totale de la politique migratoire menée en France, dont les conséquences vont bien au-delà des difficultés faites aux parents d'enfants français.

Le ministre de l'intérieur peut multiplier les charters et affirmer qu'il « n'a pas l'intention de (se) laisser impressionner » (*Le Figaro*, 11 juillet 1996). Ses coups de force n'empêcheront pas la vague de protestation née au printemps de prendre de l'ampleur. Prochaine étape de la riposte : la mise en place de la Coordination nationale des collectifs de sans-papiers, dont la première réunion se tiendra à Paris, le 20 juillet prochain.

Au sommaire

BREVE CHRONOLOGIE

DES DIFFÉRENTS MOUVEMENTS EN COURS

Besançon, Colombes, Lille, Longjumeau, Lyon, Morlaix, Nantes, Nîmes, Paris, Saint-Denis, Toulouse, Val de Marne.

DOCUMENTS

- Appel à une Coordination nationale des collectifs de sans-papiers, 5 juillet 1996.
- Communiqué du Conseil d'Eglises Chrétiennes en France : "Sans-papiers : relancer la médiation", 11 juillet 1996.
- Deux appels de chercheurs et universitaires au sujet des sans-papiers.
- Circulaire sur les parents étrangers d'enfants français, ministère de l'intérieur, 9 juillet 1996.
- Communiqué de la CFDT
- Communiqué du Collectif de Besançon
- Communiqué du Collectif du Val de Marne
- Document Lille
- Document Nantes
- Communiqué des "sans-papiers de St-Bernard" (Paris)

- Communiqué de la paroisse Saint-Hippolyte (Paris)
- Communiqué du Collectif de Seine Saint Denis
- Communiqué des U.D. syndicales de Seine Saint Denis
- Document Gard
- Document Yvelines
- Communiqué du Comité de soutien à la famille Sellami
- Document Tours

**SI VOUS PAYEZ 5 F
CE PETIT JOURNAL GRATUIT
A DUPLIQUER ET A DISTRIBUER,
VOUS AIDEREZ
LES SANS-PAPIERS
A MENER LEUR LUTTE**

MERCI

LES SANS-PAPIERS EN MOUVEMENT

Chronologie des événements à Besançon, Colombes, Créteil, l'Haÿ-les-Roses, Lille, Longjumeau, Lyon, Morlaix, Nantes, Nîmes, Paris, Saint-Denis, Toulouse, Tours, Valence, Versailles

A BESANÇON (DOUBS)

• **20 mai** : le Collectif de défense des Droits et libertés des Etrangers lance un "Appel des sans-papiers de Besançon" pour exposer la situation inextricable de parents étrangers d'enfants français ou nés en France et de couples franco-étrangers à qui la préfecture refuse la délivrance de titres de séjour. Ce Collectif demande un réexamen bienveillant des situations des personnes concernées, dans l'esprit de ce qui a été possible à Versailles. (cf infra : Versailles.)

Quatre "médiateurs" (le maire de Besançon, l'évêque Mgr Daloz, le pasteur Anne-Marie Feillens et le directeur de la CAF) acceptent de relayer leurs démarches auprès du préfet.

• **29-30 juin** : jeûne de solidarité à l'église Notre-Dame. L'"Appel des sans-papiers" a reçu 1500 signatures.

A COLOMBES (HAUTS-DE-SEINE)

• **4 mai** : constitution d'un collectif des sans-papiers. Il définit des exigences qui reprennent les critères proposés par les médiateurs de Paris à Matignon (voir ci-dessus). Le collectif fait référence aux mouvements de Morlaix, de Paris et de Versailles.

• **14 mai - fin juin** : le Collectif organise plusieurs réunions publiques et manifestations dans le département, et met en place deux permanences hebdomadaires pour les sans-papiers. Le comité de soutien s'élargit à une trentaine d'organisations associatives, syndicales et politiques. Des élus se joignent au mouvement.

• **1er juillet** : une délégation du Collectif est reçue par la préfecture des Hauts-de-Seine. Il obtient la garantie d'un examen bienveillant des 89 dossiers déjà présentés, et de ceux qui suivront.

• **15 juillet** : Sur les 89 dossiers déposés, 20 ont d'ores et déjà été régularisés. Pour l'essentiel, il s'agit de parents d'enfant français. Il est important de noter que les parents d'enfant français de nationalité colombienne qui, selon la

préfecture, ne pouvaient bénéficier de la régularisation en raison d'instructions prises au niveau national, ont toutefois fini par obtenir une réponse positive. Le reste des dossiers est en cours d'examen, la préfecture s'étant engagé à apporter une réponse avant la fin de l'été. Une seconde liste de dossiers ne sera déposée que si l'ensemble des situations déjà présentées aboutit favorablement.

A CRETEIL ET A L'HAY-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

• **11 juin** : à l'appel de trois collectifs antiracistes du département, une réunion rassemble des membres de familles étrangères à Créteil en vue de faire le point sur leur situation et de demander à la préfecture de régler leur cas.

• **18 juin** : le Collectif unitaire antiraciste du Val de Marne organise une manifestation, suivie d'une conférence de presse à Créteil pour expliquer sa démarche, et faire soutenir sa demande de rendez-vous à la préfecture. Il réclame la régularisation des conjoints de Français ou d'étrangers en situation régulière, des parents d'enfants nés en France, des jeunes ou membres de famille n'ayant pu bénéficier du regroupement familial, des déboutés du droit d'asile, des maîtres auxiliaires à qui on refuse un titre de salarié, etc.

Une lettre en ce sens est adressée à tous les maires du département. Le Collectif reçoit le soutien de l'Evêque de Créteil, et de plusieurs personnalités politiques du département. A l'initiative des groupes communistes et socialistes, un vœu d'urgence est voté au Conseil Général.

• **23 juin** : jeûne de soutien à la maison des Associations.

• **25 juin** : rassemblement devant la préfecture de Créteil.

• **28-29 juin** : jeûne de soutien à l'église de Créteil.

• **2 et 5 juillet** : rassemblements devant la préfecture pour appuyer les délégations.

Cependant, aucune réponse satisfaisante n'est donnée par le Préfet, qui s'en tient à la promesse d'un "examen bienveillant" des dossiers de parents étrangers d'enfants français.

• **7 juillet** : jeûne de soutien à la Maison des Associations. Le Collectif réclame : un moratoire sur les mesures d'éloignement, des autorisations provisoires de séjour aux personnes déposant un dossier, et la régularisation de tous les dossiers.

LILLE (NORD)

• **7 juin** : sept pères étrangers d'enfants français entament une grève de la faim afin d'obtenir, pour eux et pour les familles dans la même situation du département, une carte de dix ans.

• **23 juin** : les grévistes décident de suspendre leur action, à la suite de la proposition du préfet du Nord de leur délivrer des cartes temporaires mention "visiteur" jusqu'à la réunion de la Commission du séjour prévue pour le 8 juillet.

• **26 juin** : manifestation place de la République.

• **8 juillet** : la Commission du séjour ayant donné un avis favorable, le Préfet du Nord accepte de délivrer une carte de dix ans à 13 parents étrangers d'enfants français, dont les 7 grévistes. Il s'engage à procéder au réexamen de 269 dossiers en suspens, en vue de la délivrance d'une carte de séjour temporaire visiteur avec autorisation de travail.

A LONGJUMEAU (ESSONNE)

• **23 mai - 3 juin** : un couple de Zaïrois, demandeurs d'asile déboutés, s'engage dans une grève de la faim pour obtenir sa régularisation. Au bout de douze jours, ils obtiennent de la préfecture de l'Essonne une carte d'un an salarié au mari, et une carte d'un an visiteur (sans droit au travail) à son épouse.

A LYON (RHÔNE)

• **11 juin** : douze Algériens, dont dix parents d'enfants français, engagent une grève de la faim dans les locaux de JALB. Ils demandent au préfet une carte de dix ans pour tous les parents d'enfants français du département et, à tout le moins, une carte d'un an de salarié, automatiquement renouvelable, sans opposition de la situation de l'emploi.

• **24 juin** : les grévistes suspendent leur action ; deux d'entre eux ont obtenu la délivrance d'une carte de dix ans, huit autres celle d'une carte d'un an renouvelable, avec autorisation de travail.

A NANTES (LOIRE ATLANTIQUE)

• **31 mai-1er juin** : soixante-quinze personnes se sont engagées dans un jeûne de vingt-quatre heures sur le parvis de la cathédrale de Nantes pour soutenir la demande de régularisation de soixante-quinze familles étrangères comportant des enfants français. Le député-maire de Nantes et l'évêque de Nantes apportent leur soutien à ce mouvement

• **5 juin** : la Coordination 44 pour le droit de vivre en famille est reçue par le préfet. De cette entrevue, il ressort que celui-ci n'est pas opposé à des admissions au séjour à titre exceptionnel, sur des bases humanitaires. Il s'engage à délivrer, après examen au cas par cas, des cartes de dix ans aux parents d'enfants français, sous réserve de fraude.

• **4 juillet** : la préfecture fait savoir qu'il existe des présomptions de fraude aux documents administratifs dans un grand nombre de dossiers présentés par des Guinéens, parents d'enfants français. Pour ceux-ci, la situation est donc bloquée. La Coordination 44 réfute ces affirmations.

• **10 juillet** : conférence de presse sur la situation des Guinéens parents d'enfants français que la préfecture refuse de régulariser.

A NÎMES (GARD)

• **10 juillet** : rassemblement devant la préfecture. Les associations ont été reçues par le Préfet qui donnera sa réponse dans 10 jours.

A MORLAIX (FINISTÈRE)

• **5 avril** : deux familles de demandeurs d'asile déboutés – l'une bulgare (avec trois enfants de 13 ans, 10 ans et 1 an), l'autre zaïroise (avec un enfant de 3 ans) – sont menacées de reconduite à la frontière par la préfecture du Finistère. Des habitants de Morlaix s'opposent à l'exécution de la mesure. La préfecture assigne les étrangers à résidence. Ils déposent une demande d'asile territorial auprès de la préfecture et du ministère de l'intérieur.

• **22 avril** : un comité de soutien – Amnesty International, Ligue des droits de l'homme, Morlaix-Libertés et nombre de particuliers – se structure, obtient l'appui de la mairie de Morlaix qui héberge les deux familles auxquelles s'ajoutera une troisième (une mère et deux enfants de 18 ans et 13 ans) de nationalité roumaine. Cette dernière demande un titre de séjour pour soins.

Des élus interviennent en faveur de ces étrangers. Chaque mercredi et chaque samedi, entre soixante et cent personnes les accompagnent pour le pointage à la gendarmerie prévu par l'assignation à résidence.

• **2 mai** : le ministère de l'intérieur indique par lettre à certains élus que les demandes d'asile territorial sont à l'étude.

A PARIS

DE SAINT-AMBROISE A SAINT-BERNARD

• **18 mars** : occupation de l'église Saint-Ambroise (Paris XIe) par plusieurs centaines d'Africains (dont femmes et enfants) sans papiers, qui réclament la régularisation de leur situation.

• **20 mai** : sur 277 dossiers de sans-papiers adultes regroupés à la rue Pajol, 205 seront convoqués entre le 28 mai et le 10 juin pour réexamen de leur situation administrative. Tels ont du moins été les résultats du tri effectué par le directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris, chargé par Matignon de cette opération exceptionnelle. Les médiateurs se sont engagés à soutenir les non convoqués jusqu'au bout.

• **26 juin** : un communiqué du ministère de l'intérieur annonce l'issue de cet examen : sur les 315 dossiers de Saint-Ambroise, (dont font partie les 205 de Pajol), 48 pourront recevoir une carte de séjour temporaire d'un an renouvelable. Il s'agit, selon le ministère, des "parents d'enfants nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et de ce fait automatiquement français" (voir ce communiqué ci-après). Les autres sont invités à quitter la France dans un délai d'un mois.

• **28 juin** : le groupe des sans-papiers de Pajol occupe l'église Saint-Bernard de la Chapelle (Paris XVIIIe). Ils reçoivent l'assurance de l'archevêché de Paris qu'il ne serait pas fait appel à la force publique pour les évacuer.

Une manifestation de la République à la rue Pajol rassemble les différents mouvements de sans-papiers de la région parisienne, regroupés en Collectif Ile de France.

Dix critères de régularisation proposés par les médiateurs

Parents étrangers d'enfants français

Conjoints ou concubins notoires de Français

Conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière

Parents étrangers d'enfants nés en France

Étrangers dont le retour interromprait le traitement médical d'une maladie physique ou mentale grave

Déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 1993

Étrangers ayant un proche parent résidant en France (ascendants, frères, sœurs)

Étrangers que le retour exposerait à des risques sérieux

Étudiants en cours d'études universitaires reconnues

Étrangers ayant une bonne insertion dans la société française

• **1er juillet** : le collège des médiateurs qualifié publiquement la réponse des pouvoirs publics d'"inacceptable". Il annonce qu'il reste aux côtés des Africains pour les accompagner dans leur lutte, et en appelle au président de la République pour souligner l'urgence d'une politique (de l'immigration) entièrement renouvelée .

• **5 juillet** : dix personnes commencent une grève de la faim à l'église saint-Bernard.

• **12 juillet** : le groupe des "sans-papiers de Saint-Bernard" s'installe à titre symbolique pour trois jours à la Bourse de Travail.

• **13 juillet** : "bal des sans-papiers" rue Pajol à l'initiative de la Coordination Ile de France.

SAINT-HYPPOLITE

• **18 juin** : une centaine de familles regroupées au sein d'un Collectif pour le droit de vivre en famille sont accueillies par la paroisse Saint-Hippolyte (Paris XIIIème) avec l'accord de l'archevêché de Paris. Ils revendiquent la régularisation de leur situation administrative pour pouvoir vivre dignement en famille.

• **24 juin** : le Collectif pour le droit de vivre en famille reçoit la visite et le soutien de Danielle Mitterrand.

• **25 juin** : Mgr Frikart, évêque auxiliaire de Paris, et le pasteur Stewart, président de la Fédération protestante de Paris, se rendent à Saint-Hippolyte. Mgr Frikart souligne publiquement "l'immoralité de certaines dispositions des lois sur l'immigration".

• **29 juin** : une centaine de chrétiens du diocèse organisent un jeûne de solidarité avec les sans-papiers. Au cours de cette journée le Collectif reçoit la visite de Mgr Lustiger.

• **1er juillet** : devant le refus des autorités de répondre à leur demande de rendez-vous, huit personnes au sein du collectif décident d'entamer une grève de la faim.

• **11 juillet** : le Curé de la paroisse, des prêtres et des chrétiens de la paroisse de Saint-Hippolyte entament un jeûne total de quatre jours en solidarité avec le Collectif.

A SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS)

• **6 mai** : rassemblement devant la préfecture de Bobigny à l'appel de la Coordination départementale pour le droit des étrangers à vivre en famille. Dix-neuf organisations associatives, syndicales et politiques soutiennent le mouvement.

• **8 juin** : une trentaine de membres de familles du département sont accueillis dans un local paroissial de Saint-Denis, d'où ils entendent sortir quand ils auront été régularisés.

• **12 juin** : la Coordination départementale pour le droit de vivre en famille écrit au préfet pour lui demander la délivrance d'une carte de dix ans aux parents d'enfants français, aux conjoints de Français condamnés à vivre à l'étranger faute de visa, aux conjoints de Français et d'étrangers en situation régulière, ainsi qu'aux membres de leur famille qui sont à leur charge, aux jeunes entrés hors du regroupement familial, aux demandeurs d'asile déboués ayant des attaches familiales en France, aux membres de familles polygames, aux familles monoparentales.

• **20 juin** : 13 personnes entament une grève de la faim, dans la salle Saint-Denis.

• **29-30 juin** : les familles s'installent pour le week-end dans la basilique de Saint-Denis. Un jeûne de soutien est organisé par la Coordination départementale pour le droit de vivre en famille. Au cours de la messe dominicale, le curé de la cathédrale dénonce l'attitude "immorale" de l'Etat.

Le Collectif reçoit le soutien des unions

départementales de quatre syndicats (CFDT, CFTC, CGT, FSU) (voir document ci-après).

A TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

• **9 mai** : six étrangers entament une grève de la faim à l'église du Sacré-Cœur. Il s'agit de cinq parents d'enfants français et d'un parent d'enfants étrangers. Vingt-deux organisations associatives, syndicales et politiques les soutiennent.

• **27 mai** : la grève de la faim est interrompue, le préfet ayant accepté par écrit de délivrer des cartes de salarié d'un an sans production de contrat de travail et renouvelable de plein droit. Les parents d'enfants français du département seront traités dans le même esprit.

A VERSAILLES (YVELINES)

• **15 avril** : huit parents étrangers d'enfants français entament une grève de la faim à Versailles dans la cathédrale Saint-Louis et avec l'accord de l'évêque. Ils exigent la régularisation des 134 dossiers identiques aux leurs répertoriés dans le département des Yvelines. Un collectif de trente-six associations, syndicats et formations politiques soutient leur revendication.

• **26 avril** : le préfet des Yvelines écrit au comité de soutien qu'il accordera une carte de résident de 10 ans et, aux Algériens, un titre de séjour d'un an (à cause des accords franco-algériens) avec autorisation de travail à tous les parents étrangers d'enfants français du département qui ont demandé leur régularisation, à l'exception de seize cas qui, selon lui, ne remplissent pas les conditions.

• **11 juillet** : rassemblement devant la préfecture pour attirer l'attention sur les nombreux dossiers en instance dans les associations du département.

Tours (INDRES ET LOIRES)

• **14 juillet** : trois Zaïrois et un Algériens entament une grève de la faim au presbytère de l'Eglise St Paul au Sanitas.

Valence (DROME)

• **12 juillet** : quarante personnalités observant un jeûne de solidarité avec la famille Sellami (Algériens menacés de reconduite à la frontière malgré une décision du tribunal administratif confirmée par le conseil d'Etat excluant toute possibilité de reconduite à la frontière en Algérie de cette famille).

Aidez les comités locaux de soutien

Les étrangers en lutte et les comités de soutien ont besoin
de votre présence et de vos contributions

• Paris

SANS-PAPIERS DE SAINT-BERNARD

22, rue Pajol

75018 Paris

Tel. et Fax : (1) 46 07 16 19

Compte bancaire : Crédit mutuel n° 80 13 4041

chèques libellés à l'ordre de la CFDT Solidarité SP

(CFDT-Cheminots, 22, rue Pajol, 75018 Paris)

COLLECTIF DES SANS-PAPIERS POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Paroisse Saint-Hyppolite

27, avenue de Choisy

75013 Paris

Tél : (1) 45 70 71 80

Fax : (1) 45 85 51 59

• Doubs

COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS DES ÉTRANGERS

Centre P. Mendès-France

25 000 Besançon

• Drome

COMITÉ DE SOUTIEN À LA FAMILLE SELLAMI

BP 818

26008 Valence Cedex

Tél. et fax : (16) 75 56 03 67

• Gard

COLLECTIF GARDOIS pour le droit de vivre en famille, pour le droit au travail, pour les droits de l'enfant, pour le respect des droits de la personne

c/o CCFD - 20, rue de Beaucaire

30 000 Nîmes

Tél : 66 67 57 82

• Indres et Loire

COLLECTIF INDRES ET LOIRE

Pastorale des migrants

3, avenue de la république

37700 St Pierre des corps

fax 16 (33) 47 46 04 39

• Essonne

Prendre contact à Longjumeau notamment avec l'ACAT, l'Association culturelle humanitaire Yoff Longjumeau, l'Association zaïroise de Longjumeau, la CIMADE, la Communauté protestante évangélique

de Longjumeau, l'Equipe Œcuménique Accueillir l'étranger, la Pastorale des migrants, SOS Racisme, Vie nouvelle.

COLLECTIF DE SOLIDARITÉ AVEC LES DÉPORTÉS MAURITANIENS

17, Avenue Foch

91150 LARDY

• Finistère

COMITÉ DE SOUTIEN

Mairie

29600 Morlaix

Tel. (16) 98 63 10 10 (18 h à 20 h)

et Fax (16) 98 63 27 78

• Hauts-de-Seine

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS

Local des associations

32, boulevard des Oiseaux

92700 Colombes

Contacts le samedi

(14 h à 17 h) et mardi (18 h à 20 h)

• Haute-Garonne

Eglise du Sacré-Cœur

Place de la Patte-d'Oie

31300 Toulouse

Tel. et Fax : (16) 61 49 07 49

• Nord

Maison de la nature et de l'environnement

23, rue Gosselet

59000 Lille

Tel. (16) 20 52 12 02 et Fax (16) 20 86 15 56

• Loire atlantique

COORDINATION 44 POUR LE DROIT DES IMMIGRÉS À VIVRE EN FAMILLE

c/o UDAF 35 A rue Paul Bert

BP 39 09

44039 Nantes Cedex 04

Tel. : (16) 40 46 28 81

• Rhône

JEUNES ARABES DE LYON ET BANLIEUE

254 b, rue Duguesclin

69003 Lyon Cedex 03

Tel (16) 78 60 34 62 et Fax (16) 78 95 01 67.

• **Seine-Saint-Denis**

COORDINATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DROIT DE
VIVRE EN FAMILLE - 93
Salle Saint-Denis,
8, rue de la Boulangerie, 93200 Saint-Denis -
Tel. (1) 48 20 25 44.

• **Yvelines**

COLLECTIF ÉTRANGERS-FRANÇAIS EN YVELINES
c/o ASTI/LDH
4, rue Archimède
78200 Mantes-la-Jolie
Tel. (1) 34 76 80 69 et Fax (1) 30 92 13 48

• **Val-de-Marne**

COLLECTIF UNITAIRE ANTIRACISTE ET COLLECTIF
ACADÉMIQUE DE DÉFENSE DES JEUNES ET DES MAÎTRES-
AUXILIAIRES ÉTRANGERS
Pour tout contact :
Fax : 43 99 41 09 "action Sans-Papiers"

Collège des médiateurs

14, rue d'Assas
75006 Paris

Organisations éditrices

CIMADE

46, boulevard des Batignolles
75017 Paris
Tel. (1) 40 08 05 34 et Fax (1) 40 08 05 27

Droits devant II

44, rue Montcalm
75018 Paris
Tel. (1) 42 58 82 22 et Fax (1) 42 58 82 21

CDSL

44 rue Montcalm
75018 Paris
Tel: (1) 42 58 82 66

FASTI

4, square Vitruve
75020 Paris
Tel. (1) 40 34 84 41 et Fax (1) 43 64 04 73

Emmaüs-France

179 bis, qual de Valmy
75010 Paris
Tel. (1) 46 07 51 51 et Fax (1) 46 07 69 10

GISTI

30, rue des Petites Écuries
75010 Paris
Tel. (1) 42 47 07 09 et Fax (1) 42 47 07 47

LDH

27, rue Jean-Dolent
75014 Paris
Tel. (1) 44 08 87 29 et Fax (1) 45 35 23 20

MRAP

89, rue Oberkampf
75011 Paris
Tel. (1) 43 14 83 53 et Fax (1) 43 14 83 50

Secrétariat national

de la Pastorale des migrants (SNPM)
269 bis, rue Faubourg-St-Antoine
75011 Paris
Tel. (1) 43 72 47 21 et Fax (1) 46 59 04 89

*Conception et réalisation : GISTI.
Reproduction autorisée*

CONSEIL D'ÉGLISES CHRÉTIENNES EN FRANCE

Sans-papiers : relancer la médiation

Aujourd'hui, à Paris, comme dans d'autres villes de province, des étrangers en situation illégale sont entrés dans des églises pour manifester leur souffrance et en appeler à l'opinion publique.

Certains l'ont fait en concertation avec les responsables des paroisses. D'autres ont placé la communauté paroissiale devant le fait accompli.

Ce recours aux églises témoigne de la confiance et de la solidarité qui, depuis longtemps, se sont forgées dans les engagements qui ont placé côte à côte des étrangers, des chrétiens et leurs partenaires associatifs, pour qu'en toutes circonstances, les droits de la personne humaine soient respectés.

Cependant nous nous posons la question : dans une société laïque et sécularisée, les églises ont-elles à devenir les seuls sanctuaires où se réfugient tous ceux qui veulent clamer leur détresse ? Des instances de médiation mises en place à cet effet doivent pouvoir exercer leurs responsabilités.

Aujourd'hui, nous constatons que, malgré les appels à la médiation relancés par de nombreuses personnalités soucieuses de trouver une issue humaine à ce drame, les négociations restent en panne - ce qui ne fait qu'accroître le désespoir de ces étrangers.

Nous savons que dans le contexte actuel d'amplification des flux migratoires, il est impossible que tous ceux qui le demandent obtiennent une régularisation.

Nous prenons acte de la volonté affirmée dans un communiqué du ministère de l'intérieur d'accéder enfin à la demande de régularisation des parents étrangers d'enfants français.

Mais notre préoccupation s'étend à d'autres catégories de sans papiers qui répondent à des critères conformes aux droits humains et aux engagements internationaux de la France :

- les déboutés du droit d'asile qui expriment des craintes justifiées pour leur sécurité en cas de retour dans leur pays d'origine
- les étrangers qui ont noué des attaches familiales durables dans notre société et en particulier, les enfants entrés hors procédure familiale et qui ont vécu leur scolarité en France
- les étrangers pouvant justifier d'une longue durée de séjour en France et qui, par leur travail et leur insertion, se sont souvent acquis des droits qu'il nous faut reconnaître.

Nous entendons aujourd'hui l'appel angoissé de ces hommes et de ces femmes qui vont jusqu'à faire la grève de la faim pour attirer l'attention sur leur sort.

Dans ces circonstances, il nous apparaît urgent qu'un nouveau processus de médiation puisse être ouvert entre les autorités compétentes de l'État et ceux qui apportent leur soutien aux démarches des étrangers en vue d'une régularisation.

Paris, le 11 juillet 1996

Les co-présidents du Conseil d'Églises chrétiennes en France :

SE Métropolitain Jérémie

PsdT du Comité interépiscopal
orthodoxe en France

Pasteur Jacques Stewart

PsdT de la Fédération
Protestante en France

Mgr. Joseph Duval

PsdT de la Conférence
Épiscopale de France



N°48/12.07.96

Déclaration de Michel CARON, Secrétaire National

Communiqué de presse

Etrangers sans papiers :

Le gouvernement doit accepter la médiation pour sortir de l'impasse

Depuis le mois de mars, des mouvements d'étrangers sans papiers se sont développés un peu partout en France. Ils témoignent du désespoir, mais aussi de la détermination de personnes qui, du fait de la législation et des pratiques administratives, ne se voient plus reconnaître certains droits fondamentaux que la France s'est pourtant engagée à respecter dans diverses conventions internationales.

Malgré les tentatives de médiation, le gouvernement vient d'opposer une fin de non recevoir aux revendications de ces mouvements. La CFDT prend cependant acte de la décision du ministère de l'intérieur d'accéder enfin à la demande de régularisation des parents étrangers d'enfants français. Elle veillera à ce que son application soit effective et rapide.

Mais la CFDT souhaite également que la situation des étrangers sans papiers soit traitée selon les critères plus larges et conformes aux engagements internationaux de la France tels que ceux avancés par le collège des médiateurs, seule voie possible dans l'immédiat.

Au-delà de cette situation d'urgence qui appelle une solution rapide de la part des pouvoirs publics, la CFDT réaffirme sa volonté de voir les lois actuelles modifiées pour faciliter l'intégration des étrangers et non pour rejeter vers l'irrégularité des étrangers installés depuis longtemps sur notre territoire.

Pour la CFDT, il est en particulier tout à fait urgent de s'attaquer aux sources de l'immigration illégales plutôt qu'à ses effets. La répression doit d'abord s'exercer à l'égard de certains employeurs qui, dans certains secteurs tels que le bâtiment, les services, la confection ou l'agriculture, favorisent largement diverses formes d'immigration illégale. De telles pratiques sont contraires à l'intérêt et aux droits de tous les salariés.

Une stratégie fondée sur la prévention économique et non sur la répression systématique des personnes permettrait à la fois de mieux garantir les libertés publiques, mieux organiser les flux d'immigration régulière tout en étant plus efficace contre l'immigration illégale. C'est selon cette approche que la CFDT continuera à interpeller le gouvernement et qu'elle interviendra dans les débats initiés par le collège des médiateurs ainsi que dans le cadre des travaux de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Pour toute information complémentaire :
Attachée de presse : Anne Guesdon

Tél. : 42.03.80.06
Secr. : 42.03.80.12

LA LUTTE DES "SANS PAPIERS" CONTINUE POUR LA REGULARISATION DE TOUS !

◊ Les situations d'étrangers contraints de vivre sans titre de séjour alors qu'ils résident en France, pour la plupart depuis de longues années, s'accumulent dans le Val de Marne. La préfecture rejette leurs dossiers ou subordonne leur régularisation à de multiples conditions, trop souvent impossible à satisfaire

Parmi eux des parents d'enfants français, sans titre de séjour au pays de leurs enfants, des conjoints de français, des jeunes qui n'ont pu obtenir le regroupement familial, etc, etc...

◊ Ils ont décidé d'entrer en lutte, comme beaucoup d'autres ailleurs en France.

Avec le soutien de nombreuses organisations et personnalités du département, ils réclament

- la reconnaissance de leur droit de vivre en famille
- la régularisation de l'ensemble des dossiers.

◊ Après plusieurs manifestations et une première journée de jeûne, une délégation a été reçue par les représentants du Préfet du Val de Marne. Ce dernier leur a proposé d'examiner les dossiers de des parents d'enfants français avec "bienveillance", en soumettant leur régularisation à des conditions très restrictives et en fixant un délai de traitement de trois mois.

◊ Comment ne pas être sceptique sur la circulaire qu'on nous annonce alors que le gouvernement vient d'expulser par charter plusieurs dizaines de "sans papiers".

◊ De plus, non seulement le Préfet refuse pour l'instant d'envisager une régularisation globale des dossiers de parents étrangers d'enfants français présentés par les associations, comme l'ont fait d'autres préfectures, notamment dans les Yvelines, mais il n'offre pas de garantie pour ceux des étrangers vivant en France qui n'entrent pas dans cette catégorie, mais se voient refuser, eux-aussi le droit de vivre en famille.

◊ En conséquence, les "sans-papiers" et les associations qui les soutiennent ont décidé de poursuivre leur action le dimanche 7 juillet 96, par un troisième jeûne collectif.

Maison des Associations rue F. Mauriac Créteil face à la Préfecture du Val de Marne

Les personnes qui cesseront ainsi de s'alimenter pendant deux jours exigeront par cette action symbolique

- qu'aucune mesure d'expulsion ne soit prise pendant la période d'examen des dossiers,
- qu'un titre provisoire soit délivré à toute personne déposant un dossier,
- que tous les cas soient régularisés.

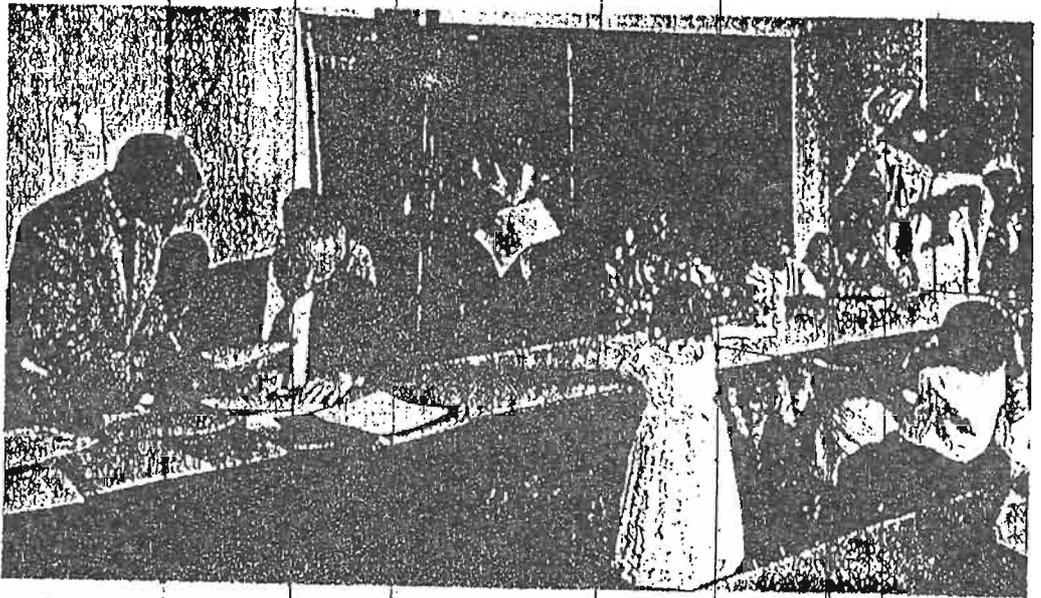
► Nous invitons, dimanche à 12 h, la presse et l'ensemble de la population à un point d'information sur la situation des sans papiers, de plus en plus nombreux, regroupés dans le Collectif, l'état des discussions avec la préfecture et les perspectives d'un mouvement qui se coordonne nationalement.

*Collectif unitaire antiraciste du Val de Marne, Pastorale des migrants
Collectif unitaire de défense des jeunes et maîtres auxiliaires étrangers
action soutenue par un très grand nombre d'associations et de personnalités
(pour tout contact, Fax n°43 99 41 09 "action "sans-papiers")*

Parents étrangers d'enfants français

Blocage pour trente-sept Guinéens

Le dossier des parents étrangers d'enfants français continue en Loire-Atlantique à faire difficulté. Le 5 juin, le préfet avait accepté de régulariser la situation de vingt-quatre d'entre eux en leur accordant une carte de séjour de dix ans. Mais en revanche le problème des familles guinéennes reste entier. L'authenticité de leurs papiers d'état-civil est contestée.



Les familles guinéennes ont remis leurs papiers à un huissier. Ils demandent au ministre de l'Intérieur de Guinée de les authentifier.

« Des faux » : c'est la conclusion des services consulaires de l'ambassade de France à Conakry qui refusent d'avaliser les documents présentés par les familles guinéennes de la région nantaise pour faire valoir leurs droits à rester en France.

Une conclusion que récusait la Coordination 44 pour le Droit des Immigrés à vivre en famille. Elle insiste notamment sur les éventuelles erreurs de forme qui n'appellent pas d'aussi graves conséquences. La Coordination rappelle aussi la rencontre du 5 juin avec le préfet. Celui-ci, devant les représentants des douze associations, avait alors fait preuve d'ouverture. Elle s'interroge donc sur ce nouveau blocage.

La Guinée Interrogée

A l'invitation de la Coordination, trente-sept ressortissants guinéens représentant une vingtaine

de familles étaient présents mercredi midi à Nantes pour remettre dans les mains d'un huissier, Maître Baudôt, leurs papiers originaux. Les doubles de ces papiers ont fait aussitôt l'objet d'un envoi groupé au ministre de l'Intérieur de Guinée, à Conakry, auquel il est demandé d'authentifier ces papiers d'état-civil, explication à l'appui de la situation précaire de ses compatriotes de la région nantaise. Dans cette lettre aux autorités guinéennes, la Coordination fait état aussi du

large mouvement de soutien qui s'est manifesté à Nantes.

A la préfecture, on indique que « le dossier des parents étrangers d'enfants français suit son cours normal ». Et on confirme l'intention du préfet, d'aller dans ce domaine « jusqu'à la limite de ce que permettent les textes ».

Déjà pour un certain nombre de parents dans cette situation « la procédure a été mise en route » en vue de la délivrance de la carte de séjour.

La préfecture reconnaît une difficulté en ce qui concerne les familles guinéennes car « il existe une présomption assez forte que ce sont de faux documents » qui ont été présentés. La police a transmis ce dossier au Parquet pour des suites judiciaires « dans le cas d'une éventuelle filière ».

Toutefois, quelques détenteurs de papiers probablement faux, deux Guinéens ont été admis au séjour, car il est par ailleurs établi qu'ils sont bien parents d'enfants français.

Ouest-France 11 juillet 1996

Coordination 44 pour le Droit des Immigrés à vivre en Famille

A Nantes.....

Le ...5 juillet 1996.....

INVITATION A LA PRESSE

Que deviennent les *parents étrangers d'enfants français* un mois après les engagements des autorités préfectorales de réguler au cas par cas tous les dossiers complets ?

La plupart s'attendent à recevoir prochainement (il semble que cela tarde parfois un peu) un titre de séjour de 10 ans qui leur permettra enfin de vivre normalement.

Le cas des ressortissants guinéens pose, lui, beaucoup plus de problème.

L'administration continue de refuser en bloc tous les documents provenant de cette ancienne colonie française. Charles Noël HARDY, le Préfet des Pays de la Loire, déclarait lui-même en juin que « *l'impérialisme des services guinéens d'état civil* » était sans doute la cause majeure de la difficulté qu'il y a à établir l'authenticité des pièces produites. Les familles guinéennes concernées sont déterminées à tout faire pour convaincre les autorités du bien fondé de leurs demandes de régularisation.

Pour prouver leur bonne foi, les *parents guinéens d'enfants français* ont décidé d'une initiative publique spectaculaire.

Vous êtes invités à venir prendre connaissance de cette démarche et constater dans quel esprit de transparence elle est engagée par les familles.

Mercr. 10 Juillet 1996 à 11 Heures 30

Salle A, au premier étage de la

Maison des Associations de l'ancienne Manufacture des Tabacs

10 Hs Bd Stalingrad à Nantes

Contact téléphonique : 40 47 00 22 (le matin)

Secrétariat : C/O UDAF 35 A, rue Paul Bert - BP 39.09 44039 NANTES Cédex 04
Tél : 40.46.28.81

Association Locke
le des Femmes
Algériennes, As-
sociation Santé
Aide Migrants de
Loire - Atlantique,
Association des
Sénégalais de
Nantes, GASPRO
Association de
Solidarité avec les
Travailleurs Immig-
rés (ASTI) de
Nantes, CIMADE,
Comité Catholique
contre la Faim et
pour le Dévelop-
pement (CCFD),
Comité Nazarien
d'Aide et de
Soutien aux Tra-
vailleurs Immig-
rés, Confédération
Syndicale des
Familles (CSF),
Fédération Syndi-
cale Unitaire
(FSU), Ligue des
Droits de l'Homme
(LDH), Mouvement
contre le Racisme
et pour l'Amitié
entre les Peuples
(MIRAP), Pastora-
les des Migrants, Se-
cours Catholique,
Service Social
d'Aide aux Emi-
grants (SSAE),
SOS Racisme,
Union Départe-
mentale des As-
sociations Famil-
iales (UDAF),
Zebra Francopho-
nie.

Les Sans Papiers de Saint Bernard

12 rue Saint Bruno - 75018 PARIS - Tél. 02 42 46 27

Paris le 9/07/1996

Communiqué : Cinquième jour de grève de la faim

Nous, Sans papiers de Saint Bernard organisons un Jeune de soutien de 9h à 19h le samedi 13 juillet à l'église Saint-Bernard, dans le 18ème arrondissement de Paris.

Un bal populaire sera organisé la nuit du 13 au 14 juillet à Pajol. Des animations seront organisées tout au long de l'été à Pajol et sur les parvis de l'église Saint Bernard de la Chapelle.

Dans une adresse aux syndicats, nous les invitons à reprendre contact et à réaffirmer leur soutien.

Des personnalités (Philosophe, Politique ...) viendront participer aux Jeunes de soutien.

Une femme enceinte, après une chute, a dû être hospitalisée à Lariboisière, hier en fin de journée.

Nous condamnons fermement l'attitude irresponsable des pouvoirs publics qui cherchent à pourrir la situation au détriment des Sans papiers de Saint-Bernard.

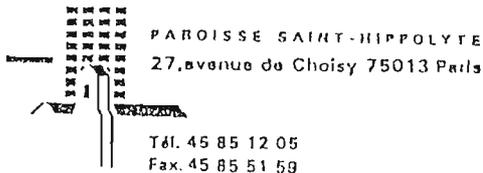
Laisser des enfants vivre dans ces conditions est indigne d'un pays comme la France, qui pourtant se considère comme la championne des droits de l'homme, en particulier de ceux des enfants.

Condamner des personnes du fait d'un bout de papier à l'exclusion, sans aucun droit mais tous les devoirs ne saurait être toléré par les démocrates.

C'est pourquoi, nous exigeons la réouverture immédiate de négociations honnêtes, responsables avec les Sans papiers.

Nous réitérons notre volonté de ne pas perturber les offices et tout ce qui avait été prévu durant notre présence.

Nous prenons acte de la volonté de l'Archevêché de ne pas utiliser la force publique.



VIVRE DIGNEMENT EN FAMILLE

15 personnes, représentant cent familles, sont actuellement accueillies dans les locaux de la Paroisse.

Qui sont-elles ?

D'origine marocaine, algérienne, tunisienne, sénégalaise, malienne, péruvienne ou chinoise.

Ils sont tous sans papiers, ce qui affecte gravement leur vie familiale. Car ils sont en droit de vivre en France avec leur famille

- étant :
- ou parent d'enfant français,
 - ou parent d'enfant né en France,
 - ou conjoint de français,
 - ou conjoint d'étranger en situation régulière,
 - ou même jeune venu rejoindre sa famille.

Pourquoi avons-nous décidé de les accueillir ?

Le Diocèse, par la Pastorale des Migrants, nous a demandé si nous serions prêts à les accueillir. Nous avons estimé que oui, pour les raisons suivantes :

- 1/ Vivre en famille, avec ses enfants et son conjoint, est un droit fondamental.
- 2/ Le mouvement arrive après un long temps de réflexion. Ils sont constitués en collectif et sont responsables de leur action.
- 3/ La Paroisse est située en partenaire, et non pas utilisée comme simple pourvoyeuse de locaux.
- 4/ Ils sont appuyés par des associations fiables, spécialement par la CIMADE, le SITI, le FASTI, le GISTI, l'UDAP, La Mission Populaire Evangélique de France et beaucoup d'autres.
- 5/ L'action est à la mesure de ce que nous pouvons soutenir actuellement.

QUE POUVONS -NOUS FAIRE ?

ACCUEILLIR C'EST QUOI ?

Accueillir, c'est prêter attention

Il s'agit donc d'abord d'aller les visiter, de discuter avec eux, d'établir une relation...

Mais ils ont besoin de nous

- pour les aider à diffuser l'information (distribution de tracts, de pétitions...).
- pour expliquer leur situation autour de nous.
- pour les soutenir lors des diverses manifestations qu'ils organisent.
- pour leur apporter un soutien matériel

(Chèque à l'ordre de Paroisse Saint-Hippolyte - Mettre au dos pour les "Sans Papiers")

**CHRETIENS, MAIS AUSSI CROYANTS D'AUTRES RELIGIONS,
PORTONS-LES DANS NOTRE PRIERE.**



COORDINATION DEPARTEMENTALE DE LA SEINE SAINT DENIS
POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE - 93-

8, rue de la Boulangerie - 93200 - SAINT DENIS - Tel : 48 20 25 44

COMMUNIQUE

Saint-Denis, le 11 Juillet 1996

**23ème JOUR DE GREVE DE LA FAIM,
34ème JOUR D'OCCUPATION :
DE NOUVEAU LE MEPRIS DE LA PREFECTURE**

Une fois de plus, la Préfecture de Bobigny se moque des grévistes de la faim, des familles et des associations.

Déjà l'engagement pris la semaine passée par Monsieur Bilaud, Directeur du Cabinet du Préfet, de faire recevoir par ses services les grévistes et les familles le lundi 8 juillet n'avait pas été respecté puisque ce jour là, les familles et les associations avaient trouvé porte close!

Déjà, aucune explication valable n'avait pu être fournie par le Cabinet du Préfet!

En réponse au mécontentement de la Coordination, le Préfet s'est engagé à faire recevoir jeudi 11 juillet, toute la journée, par ses services les familles afin de procéder à un examen individuel et approfondi. Or, il ne leur a été délivré qu'une convocation pour le 8 août, sans aucun examen!

Les associations n'ont pas pu obtenir d'explications crédibles de la part du Préfet. De toute évidence, celui ci ne crée pas les conditions pour tenir ses engagements. « Rapidité » et « Humanité » lui semblent inconnues.

Or, la veille, Mr. Debré envoyait dans cet esprit une nouvelle circulaire exigeant auprès des préfetures la régularisation des parents d'enfants français.

Une circulaire ministérielle paraît et les parents d'enfants français du 93 doivent encore attendre jusqu'au 8 août.

Pourquoi ? Pour avoir une nouvelle convocation ?

Ce jeu est inacceptable et le mépris affiché par la Préfecture ne peut pas constituer une méthode de dialogue.

La Coordination décide d'appeler des délégations de familles, d'associations, d'élus, des syndicats le

Lundi 15 juillet à 17 h. 30

en Préfecture de Bobigny.

Elle exige des réponses claires ce jour là concernant les dossiers qu'elle a déposés auprès de Mr. Bilaud le 25 juin.

COMMUNIQUE COMMUN DES UNIONS DEPARTEMENTALES
CGT - CFDT - CFTC - FSU
de Seine Saint Denis

Les Lois Pasqua de 1993 concernant les étrangers créent des situations souvent insupportables humainement.

Elles ont fragilisé les étrangers intégrés ou en voie d'intégration :

- en rendant plus complexe l'accès à la nationalité française,
- en empêchant la régularisation de la situation administrative de ceux qui résident depuis longtemps en France,
- en mettant en difficulté des parents ou des conjoints de français.

Elle créent une situation particulièrement angoissante quant à leur avenir pour de nombreux jeunes ayant pourtant accompli leur scolarité en France.

Simultanément apparaissent, comme le jeûne à Saint Denis, des manifestations qui révèlent l'ampleur du désespoir de ceux et celles qui du fait de la législation et des pratiques administratives ne se voient plus reconnaître certains droits fondamentalement élémentaires.

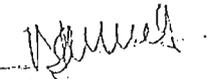
Pour dénoncer ces injustices, 13 personnes ont entamé une grève de la faim depuis le 20 juin 1996. Soutenues par la coordination départementale pour le droit de vivre en famille, ils demandent que soit mis fin à l'arbitraire dont ils sont victimes et que leur soit enfin accordé un titre de séjour qui leur permette de rester et de travailler en France.

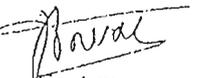
Nous nous joignons à leur demande et exigeons que soit respecté le droit de vivre en famille.

Nous demandons une régularisation globale immédiate et sans conditions pour tous les parents d'enfants français, pour tous les membres de familles d'immigrés résidant en Seine Saint Denis et qui sont privés de leur droit à une vie familiale normale en raison de leur situation administrative.


Philippe LENGRAND
Secrétaire Général
UD CFDT 93


Albert PELLAN
Secrétaire Général
UD CFTC 93


Alain GUINOT
Secrétaire Général
UD CGT 93


José TOVAR
Secrétaire Général
UD FSU 93

collectif gardois
POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE
POUR LE DROIT AU TRAVAIL
POUR LES DROITS DE L'ENFANT
POUR LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Les associations soussignées, réunies en collectif, constatent que des mesures discriminatoires frappent des étrangers qui souhaitent vivre au sein de leurs familles et travailler en toute légalité sur notre territoire.

Il s'agit par exemple:

- * De parents d'enfants français
 - * De conjoints de français
 - * De parents d'enfants nés en France
 - * De couples à qui l'on refuse le regroupement familial
 - * De jeunes venus en France alors qu'ils étaient mineurs, interdits de séjour dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans
- Etc.

Bien qu'il y'ait eu quelques régularisations, la plupart des dossiers déposés à la préfecture de Nîmes ou à la sous-préfecture d'Alés sont restés jusqu'à ce jour sans réponse. Pour quelques autres, les demandes ont été rejetées.

D'autres cas encore ne se sont pas fait connaître, tous sont réduits à la clandestinité et à la précarité.

Le collectif gardois, s'inscrivant dans le mouvement d'ampleur en faveur des sans-papiers qui se développe dans de nombreuses villes en France, affirme son plein soutien aux étrangers et aux familles qui demandent leur régularisation.

Dans l'immédiat le collectif gardois demande à monsieur le préfet qu'un titre de séjour avec droit au travail leur soit attribué.

Dés aujourd'hui les premiers signataires du collectif appellent à un rassemblement le mercredi 10 juillet à 11 heures devant la préfecture de Nîmes, rue Feuchère.

COLLECTIF DE SOUTIEN, PREMIERS SIGNATAIRES:

Action Catholique Ouvrière (ACO); Alternative Rouge et Verte/Convention pour une Alternative Progressiste (AREV/CAP); Association pour la Promotion des Travailleurs Immigrés (APTI); CIMADE; Comité Catholique contre la Faim et pour le développement (CCFD); Initiative Agir 30; Ligue des Droits de l'Homme (LDH); Mission Ouvrière Catholique (MOC); Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP); parti socialiste; Pastorale des Migrants - F.S.U - RAS LE FRONT - UTIT - AMF - FEDERATION ANARCHISTE - NO PASARAN - LCR

CONTACT: c/o CCFD - 20 rue de Beaucaire 30 000 Nîmes - Tél: 66 67 57 82



Collectif Etrangers-Français en Yvelines

11 Juillet 1996

SANS PAPIERS REGLER DES PROBLEMES HUMAINS ET SOCIAUX CRIANTS

La situation désastreuse réservée aux sans papiers éclate avec force au grand jour, car ils sont privés des droits fondamentaux que sont les droits au logement, à la santé, à l'éducation et au travail. Toute leur existence et leur identité s'en trouvent bafouées alors qu'ils vivent en France depuis des années.

UNE MONTEE DE LA PROTESTATION ET DES LUTTES

Exaspérés par les refus incessants des pouvoirs publics, les sans papiers et les collectifs d'associations qui les soutiennent ont décidé de se mobiliser depuis plusieurs mois. De Saint Ambroise à Saint Bernard, ainsi que dans le 13ème arrondissement à Paris, à Versailles, Colombes, Saint Denis, Créteil et dans de nombreuses villes de province (Lille, Toulouse, Lyon, Morlaix, Nantes...) ils montrent leur volonté d'être reconnus et régularisés.

Les sans papiers et les associations exigent une solution positive d'ensemble qui refuse le cas par cas arbitraire pour retenir des critères collectifs de régularisation intégrant tout à la fois, les attaches familiales et sociales en France, le droit d'asile et les principes humains élémentaires.

NON, LES ETRANGERS NE DOIVENT PAS ETRE DES BOUCS EMISSAIRES

Au lieu de s'attaquer aux véritables problèmes de la société française (chômage, exclusion, précarité) le gouvernement multiplie les concessions aux thèses racistes et xénophobes de l'extrême droite en désignant les étrangers comme responsables de la crise. Les expulsions et les charters se succèdent au mépris des recours offerts par la loi et des conventions des droits de l'homme signées par la France. Cette politique aussi contestable que désastreuse a été aggravée depuis l'application des lois Pasqua, pourtant certains voudraient encore les durcir....
Jusqu'où iront ces dérives sécuritaires et répressives ?
Le dangereux climat qui se développe à l'encontre des étrangers favorise la remise en cause généralisée des acquis sociaux et des libertés démocratiques.

De nombreuses voix s'élèvent pour mettre en cause des orientations qui ternissent les principes fondamentaux de « liberté, égalité, fraternité ».

Les personnalités qui ont accepté de former le collège des médiateurs pour négocier avec le gouvernement la régularisation des sans papiers de Saint Ambroise ont publié dans le journal le Monde un texte intitulé « Etrangers, une politique à refaire ».

L'épiscopat s'est particulièrement inquiété des injustices qui découlent de la situation actuelle.

De nombreux évêques et conseils paroissiaux, de même que les églises protestantes, ont apporté et apportent toujours leur soutien à des grèves de la faim de sans papiers ou à des jeunes de solidarité.

A Versailles Monseigneur Thomas a accueilli dans la Cathédrale St Louis, la grève de la faim des 10 parents étrangers d'enfants français.

OBTENIR UN CHANGEMENT DE CAP

Pour le moment, le gouvernement ne veut toujours pas comprendre qu'il lui faut changer d'attitude. Il ne propose des solutions que pour une petite minorité de sans papiers, et menace tous les autres.

Le Collectif Etrangers-Français en Yvelines (CEFY) veut en organisant un rassemblement devant la préfecture et en portant une lettre au Préfet, attirer une nouvelle fois l'attention des pouvoirs publics pour que soient enfin pris en compte des revendications légitimes.

Dans cette lettre au Préfet le CEFY écrit :

« Après de longues discussions infructueuses avec votre prédécesseur, nous vous avons présenté à l'occasion de la grève de la faim qui s'est déroulée dans la Cathédrale St-Louis à Versailles, le problème des parents étrangers d'enfants français.

Vous avez certes apporté une réponse que nous considérons comme correcte concernant ces derniers, même s'il subsiste quelques contentieux et un accueil toujours aussi contestable dans les bureaux des étrangers tant à la préfecture que dans les sous-préfectures.

Mais les parents étrangers d'enfants français ne constituent qu'une partie des dossiers que les associations des Yvelines ont en leur possession après les avoir soumis sans succès aux autorités compétentes.

Nous tenons donc au cours du rassemblement de ce jour à vous demander un traitement d'ensemble sur des critères collectifs transparents permettant tout à la fois de se conformer aux déclarations des droits de l'homme et de mettre un terme à des situations socialement inacceptables....

...Le CEFY vous présentera d'ici peu aussi bien les dossiers en instance que de nouveaux dossiers ; s'il s'avérait qu'aucune évolution n'intervenait dans la position des pouvoirs publics, nous serions certainement amenés à engager des actions identiques à celles qui se déroulent dans d'autres départements ».

**PLUS QUE JAMAIS LA MOBILISATION DE
L'OPINION PUBLIQUE CONTRE L'INJUSTICE
SE TROUVE A L'ORDRE DU JOUR**

CEFY : AREV, ATMF, CIMADE, COLLECTIF TIERS MONDE, FCPE, FSU, INITIATIVE GAUCHE CITOYENNE, LDH, MOUVEMENT DES CITOYENS, MRAP, PASTORALE DES MIGRANTS, PEUPLES SOLIDAIRES, PLURIVERSELLE, SGEN-CFDT, SMVSO-CFDT, UDASTI, UL CFDT VERSAILLES, VERTS YVELINES, VOISINS SOLIDARITE

COMITE DE SOUTIEN A LA
FAMILLE SELLAMI
B.P. 818
26008 - VALENCE CEDEX
Tél. et Fax: 75.56.03.67.

Valence le 15 juillet 1996

COMMUNIQUE

" Après le jeûne de Solidarité "

Une quarantaine de personnes ont observé un jeûne de solidarité Place de la Liberté à VALENCE, du vendredi 12 juillet 1996 au samedi 13 juillet 1996.
Une partie des coupes gagnées par les enfants, vainqueurs de très nombreuses courses départementales, régionales et inter-régionales, était exposée devant le théâtre avec un appel adressé aux journalistes sportifs.
Cette initiative du Comité de Soutien à laquelle s'étaient joints des responsables nationaux de la FASTI et du MRAP et un certain nombre de personnalités nationales (Mgr GALLIOT, Albert Jacquard, Gilles FERRAULT, Léon SCHWARTZENBERG, Anne TRISTAN, ...) avait pour objet d'alerter une nouvelle fois l'opinion et les pouvoirs publics sur la situation de la famille SELLAMI, toujours assignée à résidence à TAIN L'HERMITAGE, en dépit de la confirmation par le Conseil d'Etat du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble, excluant définitivement toute possibilité de reconduite en Algérie de cette famille, menacée par le FIS.
Cette action a suscité la sympathie et les encouragements d'un nombreux public qui n'arrive pas à comprendre le maintien de la famille SELLAMI dans une situation d'exclusion intolérable. Cent trente aérogrammes et plusieurs centaines de signatures ont été adressés à Jean-Louis DEBRE, ministre de l'Intérieur pour demander:
- l'abrogation de l'arrêté de reconduite à la frontière,
- la levée de l'assignation à résidence, incompréhensible et particulièrement injuste dans le cas de cette famille qui loin de causer le moindre trouble à l'ordre public, honore la France des succès sportifs répétés de ses enfants
- l'octroi de titres de séjour et de travail qui leur permettent de vivre enfin dans la dignité.

Le Comité de Soutien appelle solennellement aux pouvoirs publics pour qu'il soit mis un terme à un calvaire qui n'a que trop duré.
La situation faite à la famille SELLAMI est contraire à toute logique,
Elle est contraire aux règles élémentaires de l'humanité,
Elle est contraire au devoir d'accueil et de solidarité dont s'est longtemps honoré la France.
Cette situation, si elle devait perdurer, ne pourrait qu'entraîner des conséquences graves, voire irréversibles que nul ne peut en conscience accepter.

La détresse de la famille est si grande que le Comité de Soutien nourrit les plus vives inquiétudes quant au maintien d'un équilibre qu'elle a pourtant toujours tenté de sauvegarder

TOURS

Grève de la faim à Saint-Paul

Trois familles originaires du Zaïre ou d'Algérie ont commencé, hier, une grève de la faim. Elles demandent la régularisation de leur situation administrative.



Deux hommes et deux femmes ont entamé, hier, une grève de la faim qu'elles entendent poursuivre jusqu'à régularisation de leur situation administrative. (Photo - NR -)

POUR vivre librement en famille, nous avons décidé d'entamer une grève de la faim, dans les locaux paroissiaux, jusqu'à la régularisation de notre situation administrative.

« Nous avons choisi de la commencer ce 14 Juillet, jour chargé de tant de symboles.

« Cette grève, ce sont les pouvoirs publics qui nous obligent à la faire. Notre situation administrative est bloquée depuis des années malgré nos démarches répétées qui sont restées vaines. La préfecture a en main nos dossiers et connaît nos situations dans le détail.

« Désireux d'attirer l'attention des Tourangeaux sur notre sort, nous n'avons que ce moyen extrême pour le faire. »

C'est par ce communiqué que trois familles habitant Tours et La Riche (pour l'une d'entre elles) ont annoncé, hier, entreprendre une grève de la faim « illimitée ». En tout, quatre adultes ont pris la décision de ne plus s'alimenter.

Au cours de l'après-midi, des matelas ont été installés dans les locaux du presbytère jouxtant l'église Saint-Paul au Sanitas. Point de coup de force : le comité pastoral et le père Jean-Louis Gaudier avaient donné leur accord.

Nombreux soutiens

M. et Mme Makeingo, originaires du Zaïre, parents de deux enfants nés en France; Mme Yasongamo Ntewuzila, mère de cinq enfants; M. Djamel Kouidri, originaire d'Algérie, marié à une Tourangelle et père d'un enfant de trois ans, demandent la régularisation de leur situation administrative.

Les cas de ces trois familles ne sont pas similaires.

La famille Makengo est tout entière concernée. Arrivé en France en 1988, Ndombasi

Makengo n'a pas obtenu, malgré ses demandes, le statut de réfugié politique. Il travaille aujourd'hui comme soudeur dans une entreprise tourangelle.

Mampuya Ntewuzila, également originaire du Zaïre, a obtenu l'asile politique en 1992. Ses cinq enfants sont aujourd'hui en France en situation régulière.

Son épouse Yasongamo, en revanche, a fait l'objet d'une mesure de reconduction à la frontière en 1994, et se trouve toujours dans une situation précaire. Conflant être enceinte de quatre mois, elle a décidé de se mettre en grève de la faim.

Le cas de Djamel Kouidri est encore différent. Marié à une Tourangelle, il refuse de retourner en Algérie et a déposé une demande pour rapprochement de conjoints.

Il dispose d'une attestation de l'Entraide ouvrière certifiant qu'il sera embauché en contrat emploi solidarité dès lors qu'il aura obtenu un titre de séjour.

Les familles ont d'ores et déjà reçu le soutien de la Communauté zairoise de Touraine, d'ASTI 37, du CIMADE, des Compagnons bâtisseurs, d'Emmaüs, de l'Entraide ouvrière, du Comité d'aide aux détenus et de la Pastorale des migrants.

M.-P.M.

« La Nouvelle République » 15.07.96

TOURS

Grève de la faim : le préfet s'en mêle

Daniel Canepa s'est engagé, hier, à recevoir les familles d'origine étrangère qui ont commencé, dimanche, une grève de la faim pour obtenir la régularisation de leur situation administrative.

LE nouveau préfet, Daniel Canepa, qui a pris ses fonctions voici un peu moins d'un mois, a déclaré hier qu'il avait demandé à ses services d'examiner au plus vite

les dossiers des familles qui ont entamé, dimanche, une grève de la faim dans les locaux du presbytère Saint-Paul, au Sanitas, pour obtenir la régularisation de leur situation administrative (voir notre édition de lundi 15 juillet).

Les difficultés concernent six personnes de trois familles différentes : M. Djamel Kouidri, originaire d'Algérie; Mme Yasongamo Ntewuzila, originaire du Zaïre; M. et Mme Makengo, également originaires du Zaïre et leurs deux enfants.

Les quatre adultes poursuivaient hier leur grève de la faim, maintenant ne voulant en finir que lorsqu'ils seront entendus.

Les associations qui les soutiennent leur avaient proposé de tenter une ultime démar-

che : « Ils n'ont pas voulu » commentait hier un de ces soutiens. « Ils disent avoir déjà effectué de très nombreuses démarches qui n'ont jamais abouti. Ils doutent; ils ne croient plus pouvoir trouver une solution de cette manière. »

Intervention du préfet

« Les trois cas sont tout à fait différents. Et ils ont appelé à des textes différents. Il convient donc d'examiner les situations au cas par cas. J'ai demandé à mes services de sortir ces trois dossiers et de les examiner dans les meilleurs délais », a indiqué hier le préfet qui n'a pas voulu fixer de date butoir.

« J'invita les personnes concernées à prendre contact, le plus vite possible, avec les services de la préfecture », a poursuivi M. Daniel Canepa.

Toujours selon le préfet, la situation des trois familles ne présente pas de caractère d'urgence : aucune ne doit être expulsée. Seule Mme Ntewuzila fait l'objet d'un arrêté de reconduction à la frontière. Elle est mère de cinq enfants, en-cuintu actuellement, mais « Il n'y aura pas de reconduction avant examen du dossier » a déclaré M. Canepa, concluant sur sa volonté de trouver « des solutions juridiquement correctes ».

M. Moysan, avocat des familles, a demandé un entretien qu'il espère obtenir dans les plus brifs délais.

M.-P. MÉMY

« La Nouvelle République » le 16/07/96

COLLECTIF DES SANS PAPIERS POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE (PARIS)

COMMUNIQUE

Nous, Collectif

- de parents étrangers d'enfants français,
- de parents d'enfants nés en France,
- de conjoints (es) de ressortissants (es) français (es),
- de conjoints (es) d'étrangers (es) en situation régulière,
- de jeunes entrés en dehors du regroupement familial,

avons décidé, le 16 juin dernier, de nous mobiliser pour alerter le plus largement possible l'opinion publique et le Gouvernement sur l'injustice et le désespoir que nous vivons.

Aujourd'hui, après 30 jours de mobilisation dont 17 jours de grève de la faim, nous estimons que l'engagement que nous avons pris au nom des cent familles est en grande partie rempli.

Nous avons largement mobilisé les médias et interpellé fortement l'opinion publique. Nous sommes maintenant en pourparlers avec les pouvoirs publics. Une étude réaliste et bienveillante de nos dossiers, dans le cadre du droit de vivre en famille, s'effectue dans les meilleures conditions.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Monsieur Jean-Jacques ANDRIEUX, Premier Adjoint de Monsieur TOUBON, Maire du XIIIe, pour son humanité et son courage, ainsi que la Paroisse Saint-Hippolyte qui nous a témoigné une solidarité active et fraternelle ; son action a été pour nous déterminante.

Nous remercions aussi les associations, les personnalités, mais aussi tous ceux, connus ou inconnus, qui nous ont soutenus et particulièrement la CIMADE qui a été et est notre compagnon fidèle.

Solidaires de tous ceux qui luttent pour le droit de vivre dignement, nous restons mobilisés et vigilants, et nous demandons qu'un débat serein puisse s'instaurer dans la société française afin de transformer les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles nous met la législation en vigueur.

Saint-Hippolyte, le 19 juillet 1996

LUTTE DES "SANS PAPIERS" DU VAL DE MARNE POUR LEUR RÉGULARISATION.

20 juillet 1996

Trois entités sont à l'origine des actions actuelles pour la régularisation des "sans papiers" du Val-de-Marne:
Le Collectif Antiraciste Unitaire du Val-de-Marne,
le Collectif Académique de Défense des Jeunes et Maîtres Auxiliaires Étrangers,
La pastorale des Migrants.

Organisations qui composent les collectifs et qui soutiennent :

L.D.H., M.R.A.P., S.O.S. RACISME, UD C.F.D.T., S.G.E.N., SUD P.T.T., U.N.E.F.-I.D., COLLECTIF ANTIRACISTE de l'Haÿ-les-Roses et Fresnes, C.A.R.A.F. de Fresnes, M.O.S.AÏQUE de Choisy-le-Roi-Orly, R.A.S. L'FRONT, A.R.E.V., C.A.P., L.C.R., Parti Socialiste, Les Verts, Parti Communiste Français, Mouvement des Citoyens.

SIX SEMAINES D'ACTION COLLECTIVE POUR LA RÉGULARISATION.

Familles et associations ont :

- tenu une réunion hebdomadaire chaque mardi depuis le 11 juin,
- respecté 4 journées de jeûnes symboliques les 23, 28 et 29 juin et le 7 juillet en alternance à la Maison des Associations et dans les locaux paroissiaux de l'église St-Christophe de Créteil.
- manifesté le 18 juin dans les rues de Créteil, et à Paris à l'appel de la coordination Ile-de-France.
- organisé 5 rassemblements successifs, les 25 juin, 2, 5, 9 et le 18 juillet devant la préfecture de Créteil pour appuyer des délégations ou rappeler que des réponses doivent être données.

Base revendicative:

- Obtenir la régularisation globale des dossiers sans séparer les dossiers de parents d'enfants français des autres situations.
- Prendre comme critères de régularisation les critères définis par le collège des médiateurs de Pajol.

AUTOUR D'EUX , UNE SOLIDARITÉ AGISSANTE DE PLUS EN PLUS LARGE.

A l'initiative des groupes socialistes et communistes, un voeu d'urgence a été voté par le Conseil Général. Déjà, beaucoup de personnalités politiques du département ont pris position pour soutenir leur lutte (Mme Hélène LUC, sénateur, M. Laurent CATHALA, député-maire de Créteil, etc).

De même, plusieurs Conseils municipaux ont adopté voeux ou motions de solidarité (Ivry, Choisy-le-Roi, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Le Kremlin Bicêtre, Fresnes, etc).

Enfin nombreux sont les syndicats, partis ou associations qui se sont associés à l'action en cours, tandis que de simples citoyens manifestaient leur solidarité lors de distributions de tracts sur les marchés ou en signant le livre d'or des "sans papiers".

LA PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE,

A reçu à trois reprises une délégation du Collectif et des familles, qui ont pris note de la lettre de Monsieur le Préfet qui s'engage, dans l'essentiel des cas, à régulariser les dossiers des parents étrangers d'enfants français lorsque ces enfants sont nés avant la parution de la circulaire du 13 juin 1995.

Mais ils constatent qu'un certain nombre d'interrogations fondamentales demeurent :

- aucune garantie de négociation sereine n'est vraiment possible dans la mesure où la préfecture ne s'engage pas à renoncer à tout processus de rétention ou d'éloignement durant la procédure de régularisation.

- Monsieur le Préfet revient sur ce qu'il avait accordé par écrit le 19 juin : carte de résident de 10 ans pour tous, hormis les Algériens, est transformée en carte de séjour d'un an renouvelable pour tous.

- Par ailleurs, il n'y a pas de propositions concrètes pour les autres catégories d'étrangers sans papiers dont la situation relève tout autant du droit de vivre en famille.

EN CONSÉQUENCE,

Devant l'absence de garanties suffisantes, les familles et les associations ont décidé après débat et un vote en assemblée générale de ne pas déposer dans l'immédiat les dossiers en préfecture, considérant que la solidarité entre les personnes concernées devait être maintenue et qu'il ne pouvait être question de déposer aux fins de régularisation les dossiers de P.E.F. sans déposer les autres.

Or le rapport de forces n'est pas actuellement suffisant pour espérer une régularisation globale ni même au cas par cas des autres situations que celles des P.E.F.
C'est pourquoi il est apparu préférable d'attendre les mobilisations de la rentrée et de manifester en tout cas par la rétention des dossiers la volonté d'obtenir les garanties qui pour le moment sont refusées.

RENDEZ-VOUS EST PRIS LE 19 SEPTEMBRE avec Monsieur le Préfet.

A cette occasion, les Associations et les familles feront le point sur les dossiers de P.E.F. et interrogeront sur les dossiers non régularisés.

A ce jour le Collectif a 138 dossiers de P.E.F. et 150 autres dossiers dont 80 sont en attente d'enregistrement.

En ce qui concerne les autres dossiers,leur parrainage par des personnalités du 94 est en train d'être monté.

Il n'est pas question en effet de les porter à la connaissance de la préfecture sans qu'ils soient solidement soutenus.

Faire venir au jour le maximum de situations irrégulières est nécessaire pour illustrer le caractère massif des conséquences des lois Pasqua sur la vie des gens et donc la nécessité de la suppression de ces lois.

Se pose alors le problème de notre capacité à gérer le suivi de de plusieurs centaines de dossiers sans laisser les personnes à la merci de l'administration.

Pour toute correspondance :

COLLECTIF ANTIRACISTE
34 rue Jean-Jaurès
94240 L'HAÏ-LES-ROSES

Permanence fin juillet et août :

UD-CFDT de Créteil Tel: 43 99 10 50

Nous,

CIMADE, CDSL, Droits devant !!, Emmaüs France, FASTI, GISTI, LDH, MRAP, SNPM,

réaffirmons notre soutien aux sans-papiers en lutte depuis plusieurs mois et aux collectifs locaux solidaires de ces différents mouvements.

Nous saluons l'initiative prise par l'ensemble des délégués des comités, collectifs et coordinations régionales réunis ce jour à la bourse du travail de Paris.

Nous espérons que vos travaux aboutiront effectivement à la mise en place d'une structuration à l'échelle nationale du mouvement des sans-papiers, selon les modalités que vous choisirez.

Si tel était le résultat de vos débats, nous sommes collectivement demandeurs d'une rencontre dans les meilleurs délais avec vos représentants désignés.

Chacune de vos situations particulières est à nos yeux un reflet des lois relatives à l'immigration dans son ensemble, et chacun sent bien qu'une issue à la situation actuelle passe par une réponse globale du gouvernement à votre plateforme revendicative.

En tant que structures nationales, nous sommes d'ores et déjà déterminés à vous apporter le soutien maximum.

Chers amis et camarades, dans l'attente d'une réponse, recevez nos salutations solidaires.

Paris, le 20 juillet 1996.

COMMUNIQUE DE PRESSE

50 participant(e)s qui représentent 14 collectifs de sans papiers et collectifs d'associations qui les soutiennent, répartis sur 13 départements, se sont réunis le **SAMEDI 20 JUILLET** à la **BOURSE DU TRAVAIL** de **PARIS**.

Ils se félicitent que depuis plusieurs mois les sans papiers se mobilisent pour obtenir leur régularisation, malgré le dangereux développement des thèses xénophobes et racistes.

Ils soutiennent les grèves de la faim en cours ainsi que toutes les formes de luttes décidées par les collectifs.

Ils dénoncent l'attitude des pouvoirs publics qui refusent de négocier, si ce n'est partiellement pour les parents étrangers d'enfants français, et qui bien pire cumulent les charters semaine après semaine avec la complicité des consulats des pays d'origine, en menaçant d'expulsion tous ceux qui ne sont pas régularisés.

Ils exigent une solution d'ensemble sur des critères collectifs tels que ceux mis en avant par les sans papiers de Pajol et repris par le collège des médiateurs, sur la base des attaches sociales et familiales en France, du droit d'asile, des droits humains élémentaires et du refus de la double peine.

Ils notent avec satisfaction que la solidarité active avec les sans papiers s'amplifie, tant parmi les associations de défense des droits de l'homme, dont plusieurs étaient invitées au débat, que parmi les églises, les organisations syndicales et politiques ou les milieux intellectuels.

Ils se constituent en coordination nationale sachant que d'autres collectifs qui n'ont pu venir se sont également déclarés partie prenante.

Ils désignent un secrétariat de 5 membres et se dotent des moyens de fonctionnement nécessaires.

Ils décident de tout mettre en oeuvre pour créer le rapport de force qui contraindra les autorités à changer de cap.

La coordination nationale se propose donc comme objectifs :

- D'empêcher les pouvoirs publics de tenter le moindre mauvais coup durant les vacances avec la volonté d'isoler Pajol.
- De multiplier partout les collectifs de sans papiers en réunissant les conditions pour y parvenir.

- De participer voire d'impulser des initiatives du type colloques ou assises pour une autre politique d'immigration et de justice sociale.
- D'organiser des temps forts et des actions nationales communes.
- De lancer une campagne de sensibilisation auprès de l'opinion publique remettant en cause les lois Pasqua, toutes les lois anti immigrés ainsi que les politiques qui les inspirent ou les ont inspirées.
- D'assurer la jonction avec les résidents des foyers en lutte, les immigrés en situation régulière mais menacés de déstabilisation, les jeunes des banlieues, les exclus chômeurs comme précaires et d'une manière générale l'ensemble du monde du travail.
- De contribuer à l'isolement de la France dans les instances internationales pour non respect des conventions des droits de l'homme qu'elle a signées.

VOULOIR UNE SOCIETE PLUS JUSTE SANS REMISE EN CAUSE DES ACQUIS SOCIAUX ET DES LIBERTES DEMOCRATIQUES, C'EST GARANTIR L'EGALITE DES DROITS AU LOGEMENT, A LA SANTE, A L'EDUCATION ET AU TRAVAIL POUR TOUS.

Paris, le 20 Juillet 1996

HABITANTS DU 93, TOUS, TOUTES

AVEC LES SANS-PAPIERS,

POUR LEUR REGULARISATION !

Depuis le 8 juin 1996, les sans-papiers de notre département, réunis dans la « Coordination 93 » avec un large éventail d'associations, d'organisations syndicales et politiques, mènent la lutte pour leur régularisation.

Vous le savez, la Seine-Saint-Denis connaît une situation particulière:

- *une population immigrée importante et diversifiée;*
- *une préfecture (Bobigny) qui s'est toujours montée méprisante, tâpillone et intransigeante à l'égard des étrangers;*
- *des administrations qui lui ont emboîté le pas, surtout depuis 1994 (date d'entrée en vigueur des lois PASQUA), contribuant à précariser le séjour de nombreuses familles installées ici depuis 10, 15 ou 30 ans.*

Cette détérioration progressive de leurs conditions de séjour explique leur mobilisation grandissante.

Les sans-papiers du 93, bien décidés à mettre un terme à leur situation inhumaine, ont commencé à partager leurs expériences, à **lutter ensemble et au grand jour** pour leur régularisation.

Ils ont:

- *occupé depuis le 8 juin la salle paroissiale « Saint-Denis » en accord avec le curé de la basilique de Saint-Denis;*
- *accueilli des centaines de personnes vivant les mêmes situations ou solidaires de leur mouvement;*
- *recueilli 2000 signatures (pétitions);*
- *déposé une liste de 88 personnes à la préfecture, dépôt appuyé par de nombreuses délégations;*
- *fait une grève de la faim de plus de 20 jours;*
- *manifesté à de nombreuses reprises à la préfecture de Bobigny et à Paris, aux côtés des sans-papiers de Saint-Bernard et des autres collectifs régionaux;*
- *tenu un stand à la fête de l'Humanité;*
- *porté leurs revendications au Parlement européen (Strasbourg, 18/9) en compagnie de tous les collectifs européens;*
- *une « caravane » pour faire connaître leur combat dans toute la Seine-Saint-Denis.*

A ce jour, sur les 88 dossiers déposés, une quarantaine de parents d'enfants français ont reçu un titre de séjour. Mais, à l'exception de trois parents d'enfants nés en France, tous les autres:

- parents d'enfants nés en France,
- conjoints de Français,
- jeunes venus hors « regroupement familial »,
- déboutés du droit d'asile

ont essayé un refus et sont expulsables à tout moment.

ET SI LES IMMIGRÉS PARTAIENT?...

J'ESPÈRE QU'ILS REVIENDRAIENT FAIRE LEURS COURSES DANS LE QUARTIER...

SINON ON AURAIT PLUS QU'À ÉMIGRER



La régularisation des parents d'enfants français (non expulsables mais jamais régularisés) n'était pas acquise d'avance. Elle a été obtenue par la lutte.

C'est par une lutte plus dure encore qu'on arrachera « des papiers » pour tous les autres.

Forte d'un premier succès, la Coordination a vu défiler dans ses permanences de juillet-août plus de 200 personnes demandant leur régularisation.

La nécessité de déposer une deuxième liste s'est donc imposée à tous, d'autant qu'elle témoigne symboliquement de l'élargissement de notre lutte.

Mais ne nous laissons plus enfermer dans le « cas par cas »: nous voulons la régularisation de tous les sans-papiers!

TEMOIGNAGES

Des sans-papiers sortent de l'ombre

● « Je suis en France depuis 11 ans. Ils m'ont toujours refusé les papiers. Je travaille! Pourquoi me disent-ils de quitter la France? » (Mohand)

● « J'ai reçu un arrêté de reconduite à la frontière...avant de me marier! Je me suis battu pour rien! En allant à la préfecture, je cours tous les risques d'être expulsée. » (Une étrangère, mariée à un Français).

● « J'ai construit ma vie ici; mais je n'ai pas de papiers, alors j'ai peur d'aller à la mairie, à la préfecture. J'ai peur de tout. Parfois je veux me suicider. (Souad)

● « J'ai déposé un dossier auprès d'une association. Mon patron est gentil; il veut me déclarer. Mais moi je ne veux pas, j'ai peur! » (Mohamed)

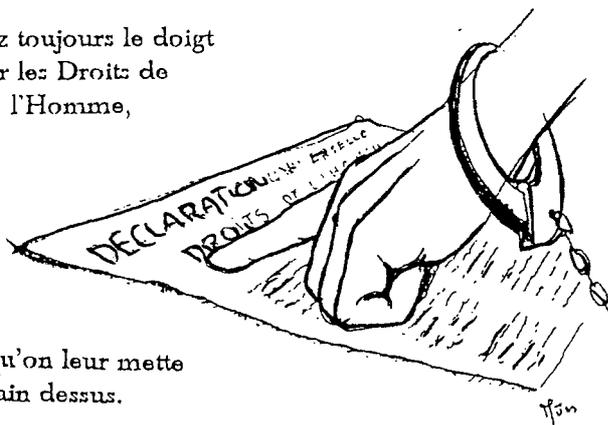
● « Je vis ici depuis 14 ans. En 91, j'ai obtenu un récépissé de trois mois, et puis... un arrêté de reconduite à la frontière! Mon passeport est toujours dans les mains de la police. Mon avocat m'a demandé 2 millions. Tout ce qu'il a obtenu, c'est de récupérer la photocopie du passeport! Je suis fatiguée, 10 ans de démarches pour rien! » (Samira)

● « Je suis en France depuis 82. Puis j'ai été expulsée en Algérie. Là-bas j'ai reçu des menaces; je suis revenue ici. Je me retrouve sans ressources. » (une Algérienne)

Parce que nous nous battons pour une législation qui respecte les droits fondamentaux de tous les individus (tels que définis par les textes internationaux), y compris:

- l'accès à la santé, au travail et au logement,
- le droit de vivre en famille, celui d'épouser qui on veut et de vivre avec son conjoint,
- le droit d'asile,
- le droit de vivre, de travailler, d'étudier dans le pays où l'on veut, le droit de circuler librement!

Mettez toujours le doigt
sur les Droits de
l'Homme,



... avant qu'on leur mette
la main dessus.

A l'heure où l'on veut plus que jamais nous faire croire que la présence des immigrés aggrave le chômage;

- où le gouvernement, reniant ses promesses, projette en fait de durcir les lois PASQUA (limitation des recours en cas d'expulsion);
- où le Front National multiplie ses provocations et ses répugnants appels au racisme, sans rencontrer autre chose qu'une molle résistance;
- où la prochaine entrée en vigueur des accords de SCHENGEN limitera de manière drastique la circulation des immigrés en Europe, alors même que le pouvoir financier, lui, s'internationalise.

nous avons plus que jamais besoin du soutien de tous: Français, immigrés « réguliers » ou non, et tous les « sans-droits » de ce pays!

Pas un seul « sans-papier » ne doit rester sur la touche! Le droit au séjour des immigrés, c'est l'arbre qui cache la forêt: car tous les autres droits dont on les prive du même coup, ce sont ceux-là mêmes dont on a commencé à nous dessaisir!

Alors soyez à nos côtés, élargissons la lutte pour les droits de tous!

TEMOIGNAGES

● « Expulsé en 82, je suis revenu. En 87, j'étais allé en préfecture pour les papiers. A 9 heures, une dame était là, avec son bébé. Ils lui ont dit: »Attendez«, puis ils l'ont embarquée, avec le bébé. A lors je me suis sauvé. ... Si un flic m'arrête, moi aussi on va m'expulser? » (un Mauricien)

● « 7 ans ici, puis retour au pays. Repérée lors d'une manifestation, j'ai pris peur et suis revenue en France, où j'ai demandé l'asile. On m'a déboutée, puis notifié un refus de séjour. Ca m'a fait un choc, j'ai eu une montée d'hypertension. Or j'étais enceinte de mon fils; le placenta s'est décollé... (silence). Tout le monde ici connaît mon fils (elle pleure), son problème de santé... Même depuis ça, on, me refuse des papiers!... » (une Africaine)

● « J'ai une amie, elle était mineure quand elle est venue rejoindre ses parents ici, il y a 16 ans. A l'époque, on ne demandait pas de visa. Aujourd'hui, ses propres enfants ont 5 et 12 ans. Ils ont la nationalité française. Et maintenant, 12 ans après, l'administration lui dit que c'est par erreur! »

D'autres ont rejoint notre lutte !

● J'ai deux enfants de 5 et 7 ans, mais je suis sous le coup d'un ARF (arrêté de reconduite à la frontière) On veut vivre ensemble! Alors depuis le début, avec la coordination 93, je me bats! (une femme de nationalité portugaise)

*Si vous voulez vous joindre à nous,
apporter votre soutien (financier ou autre)
parrainer un sans-papier...*

Contactez-nous !

**COORDINATION 93:
BOURSE DU TRAVAIL DE SAINT-DENIS
9/11 RUE GENIN A SAINT-DENIS
METRO: PORTE DE PARIS
TELEPHONE: 48.20.11.33 - FAX:42.43.00.79
PERMANENCE DU LUNDI AU SAMEDI
DE 15 A 20 H.**

AC ! - AFFM - APEIS - AREV - Association
EBULLITION (Ile-Saint-Denis) - Association des
Maliens de la Sonacotra - ASTI (Clichy-sous-
Bois) - CDSL - Conseil des Familles (Pierrefitte) -
CGT- CIMADE - CSF - DAL (Saint-Denis) -
DROITS DEVANT! - EVT - FNAG - FSU 93-
GISTI - GR - JRE - LCR - MRAP - Pastorale des
Migrants - PCF - RAS L'FRONT 93 - SNUIPP -
UDAF - Les Verts - CCFD - ATMF - UTSF /AR -
GRAM Noisy-leSec - MJCF 93 - SGEN. CFTD -
SDEN .CGT - APLPE - CNT - ROFUR...

TEMOIGNAGES

● « Je suis algérien, j'ai 5 enfants français: est-ce que ce ne sont pas des enfants comme les autres? Nous n'avons pas le droit de vivre en paix comme tout le monde? Nous ne sommes ni des terroristes, ni des dealers, ni des trafiquants d'armes! On travaille, beaucoup ont des logements. Alors on se bat pour des papiers: on a fait la grève de la faim, des manifs! Nos enfants et les vôtres grandissent ensemble: merci d'être avec nous! »

● « Je suis française, mariée à un étranger. On a envoyé mon mari chercher un visa dans son pays, auprès du consulat de France. On attend toujours, lui là-bas, moi ici...
« Ne craquons pas devant les autorités; ils nous mènent à tous une vie infernale. Ne tombons pas dans le jeu d'un gouvernement: une partie de l'opinion veut bouter les étrangers hors de France(!) Mais il y va de notre avenir, et de nos droits: les droits de l'Homme! »

Des papiers pour

tous les sans-papiers !

COLLÈGE DES MÉDIATEURS POUR LES AFRICAINS DE LA RUE PAJOL

ADRESSE AU GOUVERNEMENT

Ayant été sollicités par les Africains d'abord regroupés dans l'église Saint-Ambroise et ensuite dans des locaux de la SNCF situés rue Pajol, d'agir pour eux comme médiateurs auprès des pouvoirs publics, nous avons d'abord tenté d'intervenir afin que soient régularisés tous ceux qui doivent l'être par application de critères conformes au respect rigoureux des droits de l'homme.

Ces démarches commencées il y a plusieurs semaines ont été concomitantes d'une grève de la faim menée par plusieurs dizaines d'entre les intéressés qui a pris fin le 20 mai, puis par une occupation de la Mairie du XVIIIème arrondissement, par des femmes de Pajol. Ces actions ont démontré l'extrême détermination des personnes concernées. Dans son ensemble, le mouvement de ces Africains a témoigné de leur volonté de sortir de situations d'irrégularité.

Notre action auprès du gouvernement a malheureusement mené à un résultat inacceptable, par le très petit nombre de régularisations obtenu.

Pour ceux dont les demandes ont été rejetées, comme pour tous ceux infiniment plus nombreux qui vivent dans notre pays en situation irrégulière, nous nous retrouvons face aux aberrations de la législation en vigueur et au caractère inadmissible de la politique française à l'égard des étrangers.

Soucieux de prendre position en termes généraux, nous avons appelé le gouvernement à ouvrir la voie à une politique de l'immigration et de l'asile totalement renouvelée sur la base du texte suivant.

POUR UN RENOUVELLEMENT COMPLET DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES ÉTRANGERS

CONSTAT

■ Une législation nationale archaïque et répressive.

- Elle répond à une image négative de l'étranger.

La France a glissé depuis quelques années, et avec une récente accélération, dans un mouvement caractérisé par la fermeture et la répression qui a saisi toute l'Europe occidentale et l'ensemble des pays les plus développés. Oubliant la contribution de générations précédentes d'étrangers à sa prospérité et à sa défense et brisant les liens forgés à travers une longue histoire (même si elle fut souvent tourmentée) avec des peuples d'autres continents, la France méconnaît les devoirs que la participation de représentants des peuples colonisés à sa propre défense, à son économie et à sa culture lui a créés à l'égard de leurs enfants.

Ainsi un ensemble de textes archaïque et rapiécé, constitué de strates anciennes et de nouvelles mesures toujours plus restrictives, dessine-t-il les contours d'une politique qui exprime une méfiance systématique à l'égard des étrangers. Cette politique entraîne une précarisation de plus en plus grande du processus d'intégration qui était central jusqu'ici dans le système français et en faisait l'originalité.

A la lumière de la crise économique et morale que traversent les sociétés développées, naît et grandit un sentiment de peur irraisonnée qui se traduit par une préoccupante montée du racisme et de la xénophobie. Le spectre de l'invasion et l'idée d'une menace sur des richesses qui seraient "nationales" sont au coeur de l'idéologie des mouvements d'extrême-droite. Les responsables politiques n'osant s'en prendre frontalement à ces idées qui gangrènent peu à peu la conscience nationale, adoptent une attitude défensive qui cautionne la crainte de l'envahisseur à l'extérieur et la chasse au clandestin à l'intérieur. Ainsi législation et pratique administrative se durcissent-elles rapidement avec l'espoir que le visage de la nation ainsi devenu repoussant (au sens propre) contiendra hors des frontières "toute la misère du monde". Et l'immigration est manipulée comme un enjeu dans le combat entre les formations politiques en France comme dans toute l'Europe.

- Elle restreint le droit d'asile et le détourne de sa finalité.

Le droit d'asile bien fragilement garanti par le droit international, dépend entièrement en pratique de l'interprétation donnée par chaque État de la définition du réfugié dans la Convention de Genève de 1951. Il a été restreint progressivement par l'exigence exorbitante de preuves de la persécution que les situations vécues et les conditions du départ rendent radicalement impossibles à fournir. L'accueil est ainsi refusé à certaines catégories de personnes, en particulier aux algériens, puisque le droit d'asile a été limité arbitrairement par l'OFPRA aux cas où la persécution est le fait de l'État d'origine lui-même et non de groupes ne relevant pas de lui. Cette interprétation a d'ailleurs été refusée par le Conseil d'État dans un arrêt récent du 10 mai 1996.

Le nombre de personnes se voyant accorder le droit d'asile a ainsi décliné considérablement et le nombre même de demandeurs diminue tant est forte la dissuasion, alors que les situations de violations des droits politiques élémentaires dans l'ensemble des pays du monde n'ont à l'évidence pas diminué, tant s'en faut. La notion d'asile apparaît ainsi détournée arbitrairement. Elle est davantage fondée sur l'intérêt supposé du pays d'accueil que sur la seule réalité de la persécution et de l'intérêt du demandeur. Les accords de Schengen ont exprimé et renforcé la coopération entre pays européens dans leur souci de circonscrire étroitement l'accueil des étrangers persécutés.

- Elle contrôle autoritairement l'immigration au mépris des droits de la personne humaine.

Quant à l'immigration, un véritable engrenage se développe prétendant la réduire par des mesures autoritaires et fondamentalement inacceptables. Vouées à l'échec, celles-ci entretiennent et propagent une image altérée de l' "autre" et de ses intentions et produisent des effets directement à rebours de ce que l'on prétend faire par ailleurs en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie. Ce discours-là dévoile ainsi son caractère mensonger. La législation française que certains souhaitent encore durcir, ouvre à l'administration un jeu de possibilités dissuasives et produit pour les étrangers demandeurs de régularisation une insupportable insécurité juridique. Elle multiplie les conditions exigées pour ouvrir le bénéfice de certains droits laissant le champ libre à l'interprétation des autorités administratives ou de police. Ainsi les conditions de logement ou de revenu exigées pour obtenir un regroupement familial, rendent-elles celui-ci pratiquement irréalisable dans les conditions sociales les plus fréquentes.

Cette même législation fige des irrégularités anciennes ou légères, entravant la régularisation ultérieure. Elle ignore des situations réelles dans les pays d'origine de la migration (enfants recueillis mais non adoptés). Elle engendre la suspicion systématique, notamment en matière de mariage d'un ou d'une national(e) avec un étranger ou une étrangère. Les enfants d'étrangers, lorsqu'ils bénéficient d'une régularisation sont le plus souvent privés d'accès au marché du travail et n'ont qu'un titre étudiant, cependant que la venue d'étudiants étrangers en France pour poursuivre leurs études est rendue chaque jour plus problématique. Cette richesse remarquable que constituait pour l'Université française la présence de nombreux étudiants venus d'ailleurs est en voie de disparition, ce qui assèche notre pays dans ses relations internationales pour de nombreuses années et contribue à la régression de la langue et de la culture françaises dans le monde. Les enfants nés en France de parents étrangers sont souvent dépossédés de la possibilité qui leur est ouverte par la loi de devenir français à leur majorité si leurs parents privés de titre de séjour sont contraints au repli dans leur pays d'origine et n'acceptent pas ou n'ont aucune possibilité de laisser leur enfant en France. Enfin l'absence de droit à régularisation pour les parents étrangers d'enfants français ou les conjoints étrangers de français, combinée à l'impossibilité de leur expulsion, multiplie les situations de précarité absurdes et dangereuses, rendant possibles de graves dérives.

- Elle persiste dans son inefficacité à l'égard des employeurs clandestins.

Les agissements de certains employeurs et la complaisance des autorités à leur égard favorisent largement diverses formes de l'immigration clandestine. Beaucoup d'étrangers entrés en France ou en Europe n'ont pas fait seuls ce geste difficile et risqué. Ils ont été recrutés par des rabatteurs opérant au sein de réseaux mafieux qui jouent sur l'ignorance et les illusions des candidats au départ. Passeurs, logeurs et employeurs peu scrupuleux entretiennent ainsi une "masse de manoeuvre" qui permet une rentabilité et une flexibilité impossibles à réaliser de la même façon dans un cadre légal. Ainsi d'un côté, l'octroi de visas pour entrer en France est-il considérablement limité, et de l'autre aucune mesure efficace n'entrave l'action des trafiquants de main-d'oeuvre. Ce phénomène permet aux employeurs d'échapper aux prélèvements obligatoires et de contribuer à un important manque à gagner des deniers publics. Celui-ci est bien difficile à estimer si l'on veut éviter l'amalgame entre les travailleurs irréguliers et le travail au noir qui peut être pratiqué par des personnes en situation régulière, françaises ou étrangères.

Il reste que de nombreux travailleurs étrangers sont maintenus dans l'illégalité alors que notre économie en a besoin. Ils sont désignés au public comme les boucs émissaires des difficultés traversées par la société et certains d'entre eux sont expulsés sous fort projecteur médiatique. Cette situation persiste dès lors que l'administration ne s'est pas dotée d'un dispositif efficace de contrôle et de répression des employeurs clandestins notamment en raison de l'insuffisance du nombre des inspecteurs du travail. Elle n'est pas sans conséquences, à la fois pour les employeurs réguliers qui subissent ainsi une concurrence déloyale et pour les travailleurs dont les conditions de travail sont rendues plus difficiles par l'existence de marchés parallèles.

■ Un contexte international défavorable à certaines catégories d'étrangers.

Il présente deux aspects:

- Une politique européenne qui s'enfonce dans la répression.

L'Europe n'ignore pas que, pour son ouverture au monde, elle a besoin de faire appel à de la main d'oeuvre étrangère. Néanmoins, peu confiante en son destin, mal assurée de son identité, elle a cédé à la tentation de la répression. Des moyens policiers sont partout déployés, le nombre des "zones d'attente" et des centres de rétention est multiplié, les délais de rétention administrative sont allongés, les condamnations frappent avec sévérité, les refoulements et les mesures d'expulsion deviennent expéditives et dans certains pays les fichiers des étrangers s'automatisent et sont reliés aux fichiers des personnes recherchées, aux fichiers sociaux, aux données fiscales.

Relevant du Titre VI du traité de Maastricht, c'est-à-dire du pilier intergouvernemental et non du pilier communautaire, la politique d'asile et la politique d'immigration sont considérées comme des questions d'intérêt commun. Le rôle du Parlement européen y est mineur et la compétence de la Cour de justice n'est pas reconnue. Ces carences ouvrent à la France un espace propice à la manifestation de sa **force de proposition**. Au lieu de participer à un alignement sur des positions communes qui entraîne pour elle une véritable régression, elle doit à sa tradition spécifique de proposer des actions communes novatrices en faveur du respect des droits de l'homme et des droits des réfugiés.

Ces actions pourraient prendre la forme de propositions de conventions portant notamment sur des mesures de regroupement familial réellement conformes aux dispositions de la Charte européenne de sauvegarde des droits et des libertés, sur un principe de non-refoulement des demandeurs d'asile dont la requête est en conformité avec la raison d'être du droit d'asile, sur des politiques harmonisées de lutte contre les grands réseaux de recrutement clandestin. Ces conventions devraient prévoir la compétence de la Cour de justice. Enfin dans le cadre du Titre V du traité de Maastricht concernant la politique étrangère, une action commune forte doit être engagée pour mieux définir la politique à mener vis-à-vis des pays d'immigration et rompre avec les méthodes de coopération dans lesquelles la France s'est enlisée depuis des années et dont la preuve est surabondamment apportée qu'elles ne contribuent pas au développement de ces sociétés et ne peuvent donc réduire la demande migratoire.

Enfin, il serait temps de prendre au sérieux les engagements internationaux dans le domaine de la protection des personnes et du respect des droits de l'homme. La France se rassasie d'un discours satisfait sur son rôle spécifique dans ce domaine. Mais les instruments internationaux n'ayant guère de force contraignante et comportant des mécanismes d'application déficients, il est facile de contrevenir par des mesures législatives et encore plus par des pratiques administratives à des engagements qui ne servent que pour la parade verbale. Pourtant, l'Europe se flatte, notamment à travers la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés, de servir de modèle au monde. Elle ne peut plus longtemps contrevenir à l'esprit même des droits de l'homme qui se veut universel, en réservant aux seuls "citoyens" européens le bénéfice de cette convention qui, contrairement aux textes à portée universelle, est assortie d'un mécanisme judiciaire d'application.

- Une coopération internationale à rebours du développement durable.

Parallèlement, les sociétés hautement développées ne changent rien à une politique internationale dénoncée depuis plusieurs décennies, notamment par les Nations unies. Celle-ci creuse l'écart entre les peuples et en leur sein entre les catégories sociales. Ainsi, la solidarité déniée par la politique restrictive d'immigration et d'asile, a-t-elle été refusée d'abord dans les échanges internationaux dont le caractère inéquitable est pourtant en partie à l'origine des mouvements migratoires.

L'aide publique au développement est distribuée depuis de nombreuses années, en fonction de critères d'opportunité purement politique et sans souci des conditions du développement humain. L'accroissement de leur dette a conduit certains pays parmi les plus démunis à supporter une charge annuelle d'endettement supérieure à la somme des crédits qui leur sont attribués. Le désordre persistant qui préside au marché des matières premières notamment tropicales, est un facteur aggravant de cet endettement. Les conflits de longue durée qui ravagent souvent les régions les plus pauvres, l'intérêt qu'y prennent les exportateurs d'armes sont indirectement mais largement à l'origine des déplacements durables de population. Les mines antipersonnelles, dont le commerce n'est pas interdit entravent le retour des paysans sur des surfaces considérables de terres agricoles, et donc la reprise de leurs activités, ce qui contribue à l'effondrement de certaines économies en sortie de guerre.

Au terme de ce constat, conscients qu'à travers la dignité des étrangers notre propre dignité nationale se trouve en cause, nous appelons à un bouleversement profond de la politique française pour mettre fin à la déplorable situation présente engendrant misères et injustices, conduisant à la négation des droits humains élémentaires et à un désordre administratif préjudiciable aux intéressés.

IMPÉRATIFS

Une nouvelle approche de la question des étrangers, claire et lisible pour tous, doit s'exprimer dans une législation totalement renouvelée, coordonnée avec une initiative forte au niveau européen en ce domaine et bien articulée à un véritable renouveau de la politique de coopération avec les pays de migration.

■ Une législation française moderne à l'égard des étrangers.

Elle suppose:

- *un véritable pacte entre formations politiques* aux termes duquel elles s'engageraient à ne pas faire de l'immigration un argument manipulé dans le combat politique. Dégonflant les mythes jusqu'ici entretenus, ce pacte doit s'étendre à l'Europe et en constituer l'un des éléments fondateurs.

Elle doit reposer sur:

- *le respect de l'étranger comme de tout être humain*. Cela implique la levée de la suspicion systématique à l'encontre de l'étranger en quête d'asile ou d'emploi trop souvent assimilé à un terroriste potentiel, comme à l'encontre des mariages mixtes et du regroupement familial qui doivent être admis comme des démarches parfaitement légitimes. Cela nécessite aussi le retour à des valeurs d'hospitalité et de courtoisie de la part des personnels de police ou des personnels administratifs dans leur attitude à l'égard des étrangers.

- une conception du développement des sociétés européennes impliquant *la liberté de circulation des personnes*

Les conséquences doivent en être:

- les *régularisations de la situation des étrangers sans papiers* déjà présents sur notre sol dans *le respect de critères conformes aux droits humains, à la législation du travail* et aux engagements internationaux de la France qui sont au-dessus des lois de la République, (entre autres, le respect des liens de famille et la possibilité qui en découle de vivre là où se trouve déjà un parent proche, le respect sans arrière-pensées du devoir d'asile, les égards dus aux personnes nécessitant un traitement médical, l'admission des étudiants selon les critères de l'Université),
- une *politique d'octroi de visas* en application des mêmes critères,
- des *mesures efficaces contre les employeurs clandestins* (régularisation de la situation des personnes entrées par leur intermédiaire, seul moyen de faire perdre à ces employeurs le bénéfice d'une main-d'oeuvre sans charges et de tarifier ainsi les filières, recherche des responsables qu'il s'agisse de recruteurs directs ou indirects et accroissement significatif du nombre des inspecteurs du travail)

■ Une initiative internationale forte de la part de la France.

Elle doit comporter:

-une action spécifique sur le plan européen. Pour casser l'actuelle solidarité des gouvernements européens dans la répression, la France doit ouvrir la voie à une politique européenne à l'égard des étrangers qui soit le reflet de sa propre politique telle qu'elle doit la renouveler. Il faut pour cela:

- des propositions de conventions spécifiques toutes placées sous l'obligation de conformité avec les engagements découlant de la Convention de Genève sur le droit d'asile et de la Convention européenne en matière de droits de l'homme et ouvrant la compétence de la Cour,
- une politique européenne de coopération qui dépasse les rivalités entre États et les pratiques néo-coloniales pour se fonder sur des actions orientées vers une politique de développement durable.

-une rénovation générale de l'aide au développement adaptée aux pays de migrations qui sont généralement les plus pauvres ou les plus meurtris par des troubles politiques graves. Cette rénovation est un volet indissociable et complémentaire (mais non alternatif) de la politique d'immigration et doit conduire:

- à augmenter fortement l'aide publique en l'articulant aux critères du développement durable, à reconsidérer la question de la dette, celle du marché des matières premières ainsi que celle des exportations d'armes ,
- à faire des grands textes internationaux en matière de droits de l'homme (civils et politiques aussi bien qu'économiques et sociaux) le guide majeur de la politique internationale.

Le Collège des médiateurs:

Lucie Aubrac Résistante. Cofondatrice du Mouvement de Libération Sud.
Raymond Aubrac Résistant. Ancien membre de l'Etat-Major de l'Armée Secrète. Commissaire honoraire de la République. **Jean-Michel Belorgey** Membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. Membre du Conseil d'État. **Jean-François Berjonneau** Prêtre. Secrétaire du Comité Episcopal des Migrations. **André Berroir** Mathématicien. Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers. Médiateur du CNRS. **Paul Bochet** Conseiller d'Etat. Ancien Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. **Bernard Brunhes** Ancien directeur de cabinet du Commissaire Général au Plan puis du Service des Affaires Sociales. Président du groupe "Emploi" du XIème plan. **Monique Chemillier-Gendreau** Professeur de Droit Public et de Sciences Politiques à Paris VII. Présidente de l'Association Européenne des Juristes pour la Démocratie et les Droits de l'Homme dans le monde. **Noël Copin** Journaliste. Ancien directeur de rédaction de "La Croix". Président de "Reporters sans Frontières". **Jacqueline Costa-Lascoux** Directeur de Recherche au CNRS. Expert consultant auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de l'Emigration et des Droits de l'Homme. **André Costes** Révérend Père Jésuite. En 1979, Secrétaire de la Commission Episcopale des Migrations puis Directeur des Œuvres de Migration pour l'Église de France. Actuellement Directeur des Editions d'Assas. **Mireille Delmas-Marty** Professeur de Droit à l'Université Paris I. Membre de l'Institut Universitaire de France. De 1988 à 1990, Présidente de la Commission "Justice Pénale et Droits de l'Homme". **Stéphane Hessel** Ambassadeur de France. En 1982, Délégué interministériel pour les questions de coopération et d'aide au développement. Ancien membre du Haut Conseil pour l'Intégration entre 1990 et 1993. **Paul Kessler** Physicien. Président de la Commission des Droits de l'Homme de la Société de Physique. **Camille Lacoste-Dujardin** Anthropologue. Sociologue.
Pierre Lyon-Caen Avocat à la Cour de Cassation. **Henri Madelin**: Père Jésuite. Rédacteur en chef de la revue "Etudes". **Edgar Morin** Sociologue. Ancien directeur de Recherches au CNRS. Président de l'Agence Européenne pour la Culture de l'UNESCO. **Paul Ricœur** Philosophe
Antoine Sanguinetti Résistant. Amiral. Membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. **Laurent Schwartz** Mathématicien. Membre de l'Institut.
Louis Schweitzer Pasteur. Secrétaire Général de la Fédération Protestante.
Yvette Sultan Professeur à la Faculté de Médecine. Chef du Service d'Hématologie de l'Hôpital Cochin. **Germaine Tillion** Résistante. Ecrivain. **Jean-Pierre Vernant** Résistant. Professeur au Collège de France.
Pierre Vidal-Naquet Historien. Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

50

Rapport de participation à la réunion du 20-07-96 à 14h00 à la Bourse du Travail de Paris Création de la Coordination Nationale des Collectifs de sans-papiers et de collectif d'associations qui les soutiennent

1. Fin de la présentation entamée le matin des collectifs présents à la réunion :

Morlaix :

Un membre du collectif (membre de la LDH et de Morlaix-Libertés qui se consacre à l'aide aux demandeurs d'asile) non-mandaté et présent à titre individuel, présente un bilan succinct de la situation :

le collectif est intervenu pour soutenir 3 demandeurs d'asile (un bulgare, une roumaine, un zaïrois) qui devaient être renvoyés du centre d'accueil qui les hébergeait. Ces trois personnes ont tout d'abord été accueillies dans un appartement dont la police avait connaissance. Il n'y a pas eu d'intervention. Ensuite, il a été décidé de chercher des appartements privés pour ces personnes. Les différentes associations, notamment Emmaüs, ont pris financièrement en charge ces logements.

Les trois personnes ont reçu de nombreux soutiens dont celui des maires de Brest et Lorient et celui de Kofi YAMGNANE et d'Alain MIKOWSKI pour la LDH.

Deux des trois réfugiés pointent régulièrement à la préfecture et sont accompagnés chaque fois de nombreux militants des associations.

La presse suit de près cette action. Une marche a été organisée à Morlaix
Le préfet serait actuellement assez favorable aux demandes des trois demandeurs d'asile. Ces derniers sont toujours dans l'attente d'une régularisation.

2. Lecture du message des associations du « G 9 » :

La représentante mandatée des associations (BH) donne lecture du message dont des exemplaires sont distribués aux représentants de tous les collectifs présents.

3. Rapport préliminaire : présenté par Daniel

3.1. Les luttes :

Les formes :

grèves de la faim, occupations de locaux (en particulier de culte), manifestations, rassemblements...

discussions sur l'opportunité ou non de présenter des dossiers individuels, parrainages, baptêmes républicains...

Les modes organisationnels :

Collectifs de sans papiers et collectifs beaucoup plus larges

Les objectifs :

Luttes autour de critères de régularisation.

On est partis dans plusieurs cas de projets existant bien avant Saint-Ambroise : PEF élargis au « droit de vivre en famille » puis aux critères de Pajol.

Ces critères, bien que beaucoup plus larges, posent des problèmes, en particulier ceux de l'exclusion des « doubles peines » et des familles de polygames.

3.2. Les pouvoirs publics :

Les PEF : finalement régularisation. C'est devenu un élément de division entre sans papiers.

Le communiqué du Ministère de l'Intérieur :

Le M.I. fait de la communication auprès de l'opinion publique sur des non-vérités (enfants nés en France avant le 1-01-94) : il organise en même temps des charters et remplit ses statistiques.

Le ministre annonce qu'il ne se laissera pas influencer, en réponse à certaines interpellations, notamment des églises

Le gouvernement fait quelques régularisations minimales, sans suivre de critères précis mais veut montrer une très grande fermeté (répression).

Le gouvernement est partagé entre

d'un côté, les thèses xénophobes et racistes,

de l'autre, les idées de solidarité qui sont des idées de gauche (à ce propos, les partis de gauche pourraient être amenés à réviser leurs positions actuelles sous la pression du mouvement en cours. Le gouvernement n'a pas intérêt à ce que le mouvement continue car il serait perdant sur les deux fronts.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur : moins avantageuse que certaines victoires obtenues localement. Tous les non régularisés sont « expulsables ».

3.3. Les soutiens :

Depuis le début du mouvement, tout a fortement évolué :

Eglises : soutien large

Associations antiracistes et des droits de l'homme : soutien

Organisations syndicales : prennent actuellement position au niveau national ou régional

Milieus intellectuels : médiateurs, pétitions des groupes Dérida, Bourdieu...

Mise en cause de la France par diverses organisations internationales

Prise de position de la CNCDH

Cependant, pour le moment, en particulier à Paris, il n'y a eu que des manifestations de dimensions restreintes qui ne sont pas à la hauteur des attentes. On peut craindre le risque d'isolement.

4. Les perspectives : présentées par Oualid

4.1. Créer une véritable coordination nationale :

Comment regrouper le plus grand nombre possible de sans papiers ? Comment transformer une coordination peu structurée en véritable organisation ?

Il se pose en particulier le problème de la gestion des dossiers : comment gérer le flux croissant de nouveaux sans papiers qui viennent trouver les collectifs en lutte et les associations de soutien ?

La coordination Île de France a tenu à inviter jeudi soir 18-07 les permanences juridiques. Il faudrait renforcer la coopération avec les associations qui gèrent les dossiers pour étendre le mouvement au niveau national.

4.2. Principal axe politique d'intervention :

- S'inscrire dans une perspective d'opposition politique
aux lois Pasqua,

aux lois et politiques sur l'immigration en général,

- Nécessité de se coordonner avec d'autres fractions de la population qui sont victimes parce que plus sensibles, plus directement concernées, plus fragiles :

foyers en lutte

banlieues

- Lancer des campagnes d'opinion en direction de l'opinion publique française sur la revendication suivante

« égalité des droits politiques et sociaux »

Il s'agit de demander aux français dans quel pays et quelle société ils veulent vivre :

un pays à lois de « statut spécial » ?

un pays de « ségrégation politique » ?

- Se mettre d'accord sur des critères clairs afin d'assurer l'unité du discours. Face au gouvernement qui cherche à diviser le mouvement, il faut au contraire :

élargir le mouvement,

inclure la double peine et les familles de polygames.

5. Débat :

Tahar (13°) :

Quelle forme pour regrouper le plus grand nombre ?

Quel est le rôle des associations qui soutiennent ? Elles n'ont pas un grand rôle.

Elles devraient s'occuper un peu plus des dossiers (liaison avec les permanences juridiques). On n'a rien à faire avec les querelles entre associations...

Il est irresponsable qu'une cinquantaine d'associations et de syndicats qui soutiennent laissent les sans papiers « seuls », comme par exemple lors de la manifestation de la République à Pajol.

Kamel (Saint-Denis) :

PEF : moteurs ou cause d'affaiblissement ? Plutôt affaiblissement car le gouvernement nous le renvoie.

Dernière circulaire : ne contient rien de plus que les deux premières, ne crée pas un droit, exclue les gens et les maintient en non-droit.

Coordination nationale :

quel rôle ?

pour quoi faire ?

articulation avec les associations nationales ?

Qu'est-ce qu'un collectif :

des sans papiers seuls ?

des sans papiers et des associations ?

Nécessité de se prononcer sur la demande d'entretien contenue dans le message des associations nationales.

Comment intégrer la lutte des sans papiers dans la lutte des populations victimes ?

Établir le lien avec les syndicats

Ne pas fractionner nos forces qui ne sont pas si grandes.

Mohamed (ATMF) :

Mettre en place une politique fondée sur une analyse et qui puisse être portée par une fraction importante de la société française,

Lors des élections de 1998, le gouvernement sortant va dire : « *je n'ai pas pu faire grand chose contre le chômage mais j'ai expulsé tant d'immigrés* »,

Lier l'immigration

au mouvement social

à la précarité internationale

La « misère du monde » est à la recherche de la richesse du monde là où elle se trouve. « Ils » n'arrêteront pas ceux qui sont poussés par la faim et la nécessité de chercher refuge.

Analyser le mouvement social : éléments qui nous unissent aux franges de la société qui se battent.

Favoriser l'unité des immigrés avec et sans papiers : il est si facile de perdre ses papiers !

Algériens : les accords franco-algériens ne sont pas tabous. Il faut les modifier dans ce qu'ils ont de contradictoire avec le droit commun.

Banlieues/Foyers : Passerelles plus urgentes que jamais. Il y a des associations de chômeurs qui se battent à côté de nous.

Familles de polygames : sur le plan des principes je suis contre la polygamie et pour l'égalité des sexes. Mais il ne faut pas la rétroactivité de la loi Pasqua sur les familles de polygames.

Double peine : on a intériorisé le statu quo. Il faut en sortir absolument.

Stratégie d'action : avoir un minimum en commun partout.

Les charters : ne peuvent avoir lieu qu'avec la complicité des pays d'origine dont les consulats délivrent les laissez-passer.

Répondre à la question des grévistes de la faim de Saint-Bernard qui, au bout de 15 jours, ont l'intention de commencer une **grève sèche**.

Cet été : comment gérer les expulsions ?

Quel rôle pouvons nous jouer à la rentrée dans
les assises du mouvement social ?
les assises de l'immigration ?

(collectif de Saint-Denis) :

Tant les associations que les collectifs se sont beaucoup trompés : au début, il y a avait la revendication des sans papiers. Puis les associations ont plaqué les PEF et le droit de vivre en famille. Le gouvernement a saisi l'opportunité → régularisation des PEF.

Maintenant, se « racheter » :

mettre des structures en place,
que les intéressés se fassent voir
les associations devraient envoyer les personnes qui viennent les trouver aux collectifs en lutte.

Lille) :

L'expérience de Lille est positive. Au départ, grande lutte sur la formulation des revendications pour qu'il s'agisse d'une lutte politique et non d'une lutte juridique.

Ces revendications sont un moyen puissant d'éduquer les associations et l'opinion. C'est un « corps à corps » avec les gens. Le 15 juin, 1.000 personnes se sont mobilisées. Les immigrés étaient en première ligne.

Les actions menées :

22-06 : grève de la faim. La préfecture a été cynique en répondant aux premières demandes : « *non, laissez les continuer, on verra bien jusqu'où ils vont* ».

Mobilisation de la presse

Baptême républicain...

Azzedine (mobilisé sur le foyer de Montreuil)

Foyers : Voir texte ci-joint.

Associations :

A eu une expérience malheureuse avec un président départemental d'association.

Nécessité de discuter sur

immigration

qui est français

qui a le droit de vivre en France

Je m'interroge sur la sincérité des associations.

On veut construire un « apartheid à la française ». Que les associations soient déjà présentes et on verra pour discuter sur le fond...

Gérard (Toulouse) :

Les PEF sont présentés comme un recul, comme une perte de temps. Le gouvernement a tout ralenti, ça nous a « mis dans la m... ». Mais les PEF ont montré que les autres sans papiers aussi peuvent se battre.

Associations : les divisions au niveau national sont gênantes, mais à Toulouse, depuis 10 ans, on travaille ensemble, on ne fait pas attention si un responsable d'association à Paris dit une « connerie ». On ne se sert pas des gens en difficulté pour régler nos problèmes. Chez nous, les permanences juridiques sont tenues par n'importe quelle association.

(Lille : Texture ?) :

Je suis choqué que dans un état de droit, il faille faire la grève de la faim pendant 25 jours pour obtenir ses droits au moment où au Parlement français, il y a un débat sur « l'accès aux soins des animaux domestiques » .

Sur l'immigration, on « saucissonne » :

il y a dix ans, on singularisait les « beurs »,

aujourd'hui, les PEF(au moins inexpulsables), puis les parents d'enfants nés en Franc, puis...

D'accord sur la vision globale : les questions de société sont toutes liées. Notre rôle est de rapprocher toutes les tendances.

Pourquoi l'immigration :

domination économique

réflexion sur les aspects internationaux...

Dans différentes villes, on a réagi à l'urgence. Maintenant, il faut travailler dans la durée.

Nicole (Saint-Denis) :

Avant l'existence du collectif, on travaillait au cas par cas, avec un succès de temps en temps. Il n'y avait pas de mobilisation et un blocage.

Les associations n'avaient pas fait le choix politique des PEF parce qu'elles les aimait plus mais en fonction d'un rapport de force existant. On a été contents de Pajol...

Encourager tout ce qui va dans le sens de l'extension des luttes, des catégories...

Il y a de plus en plus de demandes et de plus en plus de dossiers : c'est une situation infernale, ingérable. En parler avec les associations nationales. Il ne s'agit pas seulement d'une défense juridique...

Multiplicité des initiatives, en particulier à Paris : collectifs, coordination régionale : il faut travailler là dessus car c'est une vraie pagaille (des réunions partout tous les jours...)

Grèves de la faim : à un moment donné, c'est un moyen de « populariser » des luttes. Il y en a eu à peu près partout.

Actuellement, construire un rapport de force au niveau national : réfléchir à une action nationale.

Omar (...):

1) Silence et consensus autour de l'immigration :

d'un côté des discours électoralistes, de l'autre, le silence.

Que faire pour que ce soit débattu ?

Tant que certains s'approprient le débat, les vrais problèmes ne sont pas posés et l'immigration reste un enjeu pour les partis politiques.

2) Ce sont les libertés de tous qui sont atteintes à travers les problèmes des étrangers : les droits des français sont atteints (« véritable droit de regard ») quand on empêche la visite d'une belle-mère ou qu'on refuse un regroupement pour quelques M².

3) Droit d'asile : les dictatures sont de plus en plus fortes. Si les forces qui luttent sont écrasées aussi en Europe, il n'y a pas de reconstitution possible.

- 4) Le gouvernement n'a pas de critères définitifs : il tente les PEF car l'opinion publique n'a pas encore une vision claire de la situation.
- 5) Que la société civile prenne en charge ces questions : que la base pousse les dirigeants...

Daniel :

Trouve le débat sur les PEF curieux :

Ce sont eux qui se sont mobilisés les premiers en 1994,

C'est comme dans le syndicalisme. Un atelier ne va pas attendre que l'usine entière se batte pour se mettre en lutte : quelque chose peut servir de tremplin. IL faut utiliser la dialectique des luttes et savoir utiliser les points forts.

Quel type de coordination nationale mettre sur pied :

uniquement les collectifs de sans papiers ? Il y en aura 3 ou 4 seulement en France.

les associations pourraient éventuellement envisager d'en faire une autre à côté...

Ne pas confondre les engagements locaux et nationaux des associations et syndicats.

Les collectifs locaux ont une histoire commune de plusieurs années.

Faire émerger des collectifs différents selon les situations...

Qualid :

Pour organiser des collectifs, tenir compte de la diversité des trajectoires (sans papiers seuls ou avec associations). Parfois, il y a des différences radicales entre une association nationale et son niveau local....

Quand on parle d'action commune avec les populations « victimes », il ne s'agit absolument pas d'action de type communautaire.

Le lien avec le mouvement social n'est pas évident, du fait de l'attitude des acteurs (attitude FO...)

Oumeyyr (Nîmes) :

Utiliser les foyers, les associations de chômeurs, les associations de précaires, les syndicats... pour diffuser dans la société française les revendications des papiers. Établir un calendrier de rencontres. Les victimes elles-mêmes doivent s'organiser pour peser dans la société, face à la lâcheté politique d'une bonne partie des acteurs.

L'organisation :

En théorie, le mieux serait

collectifs de sans papiers

+ collectifs de soutien : pas seulement logistique mais lutte politique complémentaire.

Mais on ne peut pas le décréter partout comme ça, dans les cas où une autonomie complète dissoudrait la lutte.

Recommandations :

les collectifs ne doivent pas être des « cartels d'associations ». Les militants d'associations peuvent être présents à titre individuel dans les collectifs

garantir l'intervention des « concernés » dans la prise de décisions,

la coordination nationale pourrait envoyer des signes et des recommandations au niveau local.

Critères : Au niveau local, les critères de Pajol, c'était « perdu d'avance ».... On a décidé de couvrir toutes les situations concrètes existant localement. Que les associations mettent sur la table tous leurs dossiers.

La coordination nationale doit être beaucoup plus large. Que faire des vrais « clandestins » ? Certains sont venus voir et sont rentrés chez eux car ils se sentaient non concernés.

Nous sommes un collectif très « modéré » et pourtant, nous avons un cas de double peine qui est présenté dans une autre catégorie dont il fait partie

Le 10° critère de Pajol : « bonne » insertion. Il faudrait ôter le « bonne » car on pourrait comprendre qu'il y a des bonnes et des mauvaises (double peine) insertions.

Demander aux associations nationales de faire redescendre dans leurs structures locales des informations et des « instructions » pour éviter des cas de blocage comme il en a existé à Nîmes avec deux associations.

Le travail politique ne devrait pas se limiter à des rassemblements devant le préfecture...

Étudiante de Paris VIII :

Arrivée en France en 1978. Explique qu'il s'est créé un collectif sur elle seule mais qu'il y a à Paris VIII une centaines d'étudiants dans la même situation qui n'osent pas se manifester.

N'a jamais voulu donner son dossier à aucune association. Les associations s'endorment.

N'a pas osé rejoindre un groupe en lutte avec ses deux enfants., est allée à Saint-Ambroise...a peur...

Si la lutte repose sur l'individu, elle meurt. La lutte est un acte collectif, avec un travail systématique d'organisation interne...

Jean-Jacques :

Quelle politique de l'immigration ?

d'abord une question sociale : les pouvoirs publics s'attaquent au coût du travail

l'immigration = une question de main d'œuvre : les grands patrons savent qu'on ne peut pas s'en passer

La lutte des sans papiers prouve que le gouvernement veut

fragiliser par l'insécurité du travail et de la situation administrative,

créer une masse de main d'œuvre taillable et corvéable à merci pour

tirer vers le bas toutes les catégories de salariés, sous l'angle de

salaires,

libertés syndicales,

protection sociale...

Il faut élargir la lutte, faire comprendre, « harceler » les syndicats à tous les niveaux pour

« l'égalité des droits sociaux et politiques »

L'ensemble des luttes passent par beaucoup de petites bagarres partielles. La lutte des sans papiers n'est pas petite mais partielle. Repasser à l'offensive face à l'accroissement des inégalités entre français et immigrés qui, si elle est théorisée mène à

la préférence nationale en France

l'apartheid ailleurs ...

Sensibiliser les syndicats aux luttes des sans papiers.

Président de séance (Lille) (militant CGT) :

Le mandant qu'il a reçu pour venir à Paris :

pas créer une nouvelle association,

structurer les luttes actuelles

les étendre,

les organiser,

leur donner un objectif national.

Jusqu'à présent, le débat s'est fait sur le cas par cas, ce qui est à l'opposé de l'action collective.

La lutte actuelle porte sur les lois Pasqua et toutes les autres. Il faut créer une dynamique contre la venue de l'avant projet DEBRE.

Jusqu'à présent, le bilan de l'action des associations d'immigrés et de droits de l'homme a été un échec : Le Pen a été et reste plus fort que nous.

L'objectif d'un gouvernement, quel qu'il soit, tant que n'existe pas de rapport de force, c'est la destruction de la carte de 10 ans, obtenue par nos luttes et le soutien des forces démocratiques.

Le recul des acquis des travailleurs est lié à la politique de l'immigration.

Quel a été notre rôle par rapport au mouvement de décembre 95 ? Il faut une solidarité réciproque dans l'égalité des droits. En décembre, où étions-nous ? Les associations du domaine du logement ont « apporté leur affaire » dans le mouvement, pas nous.

La coordination doit partir des réalités objectives : un collectif de sans papiers seuls, c'est impossible

Rôle particulier qui incombe aux associations issues de l'immigration.

Les associations françaises « se contentaient de beaucoup moins »...

Les victimes doivent être parties prenantes à la lutte...

Au nom de l'immigration clandestine :

il y a eu la fermeture des frontières,

les socialistes ont adopté toutes leurs lois...

En RCA, l'armée française est intervenue...

Les travailleurs suivront les matières premières...

Tahar :

Les collectifs, on les accepte en tant que tels, tous égaux.

Madiguène :

On parle des immigrés, on vient les soutenir...Mais les immigrés ne sont pas tombés du ciel :

rapports Nord/Sud,

problème de la dette : s'il n'est pas réglé, l'immigration restera ce qu'elle est.

Le cas/cas, sans un rapport de force suffisant, ne mène pas à une régularisation collective. Le rapport de force est à construire avec une plate-forme claire :

régularisation pour tous ?

abrogation des lois pas seulement Pasqua.

Une coordination, avec quel fonctionnement ,

un secrétariat ? un simple bureau ?

Autonomie des sans papiers : seuls ? avec soutiens ! Sans soutiens, on ne peut pas avancer. Je tiens à l'autonomie des sans papiers. Ne pas se laisser noyer par les associations. Des associations qui ont soutenue Pajol ont pris peur...Que les sans papiers dirigent leurs luttes et la coordination nationale. On a nos intérêts, on sait où on va.

La coordination nationale peut faire quelque chose sur la base des 48 régularisations de Pajol : pas seulement des PEF mais 6 des 10 critères et d'autres sans doute ailleurs. Cela prouve qu'il est possible d'utiliser ces critères. On peut en dégager une plate-forme.

Extension de cette lutte pour créer un rapport de force suffisant...mais « faire gaffe » à ceux qui pensent à préparer les élections de 1998.

Samedi 27-07 : Meeting de sans papiers organisé par la coordination régionale d'Ile de France.

Organiser une manif nationale à la rentrée : pour que les sans papiers sortent, il faut qu'ils soient rassurés et donc que la coordination soit constituée.

Fixer une nouvelle date de rencontre en septembre.

Teneur du projet de communiqué

Etaient présents à cette réunion 50, participants de 14 collectifs et 13 départements,
Se félicitent de la mobilisation de sans papiers entamée depuis plusieurs mois,

Contre les thèses xénophobes et racistes,
Soutiennent les grèves de la faim et autres formes de luttes,
Refusent la seule régularisation des PEF aussi bien que les charters,
Réaffirment que les sans papiers ne sont nullement clandestins,
Demandent une solution d'ensemble sur la base des critères mis en avant par les sans papiers de Pajol et repris par le collège des médiateurs, en tenant compte

des droits basés sur l'existence de liens sociaux et familiaux en France,
le droit d'asile,
les droits humains élémentaires
du refus de la double peine,

Remettent en cause les lois Pasqua et toutes les lois anti-immigrés et les politiques qui les inspirent,
Dénoncent les charters semaine après semaine, avec la complicité des consulats des pays d'origine..

La coordination nationale et les collectifs sont parties prenantes au sein d'un secrétariat (?)

Le but est de créer un rapport de force pour changer de cap,

Les objectifs sont :

empêcher un mauvais coup pendant les vacances, avec la volonté d'isoler le groupe Pajol,
multiplier les collectifs,
favoriser liens collectifs/ associations sur l'immigration,
organiser une action nationale commune,
mener une campagne de sensibilisation de l'opinion publique,
faire le lien avec
les foyers,
les immigrés en situation régulière menacés de déstabilisation,
les jeunes des banlieues,
les exclus chômeurs et précaires,
en général, le mouvement ouvrier français,
obtenir l'isolement de la France dans les organisations internationales,
droit au logement, à la santé, à l'éducation et au travail pour tous,

**« Vouloir une société plus juste, sans remise en cause des libertés démocratiques,
c'est garantir l'égalité des droits pour tous »**

(compte-rendu établi par Bernadette HETIER , « G 9 » , le 20 juillet 1996)

Nous,

CIMADE, CDSL, Droits devant !!, Emmaüs France, FASTI, GISTI, LDH, MRAP, SNPM,

réaffirmons notre soutien aux sans-papiers en lutte depuis plusieurs mois et aux collectifs locaux solidaires de ces différents mouvements.

Nous saluons l'initiative prise par l'ensemble des délégués des comités, collectifs et coordinations régionales réunis ce jour à la bourse du travail de Paris.

Nous espérons que vos travaux aboutiront effectivement à la mise en place d'une structuration à l'échelle nationale du mouvement des sans-papiers, selon les modalités que vous choisirez.

Si tel était le résultat de vos débats, nous sommes collectivement demandeurs d'une rencontre dans les meilleurs délais avec vos représentants désignés.

Chacune de vos situations particulières est à nos yeux un reflet des lois relatives à l'immigration dans son ensemble, et chacun sent bien qu'une issue à la situation actuelle passe par une réponse globale du gouvernement à votre plateforme revendicative.

En tant que structures nationales, nous sommes d'ores et déjà déterminés à vous apporter le soutien maximum.

Chers amis et camarades, dans l'attente d'une réponse, recevez nos salutations solidaires.

Paris, le 20 juillet 1996.

SANS PAPIERS SORTIR DE L'OMBRE POUR PRENDRE SON SORT EN MAIN

Depuis plusieurs mois les Sans-papiers ne veulent plus être considérés comme des clandestins qu'il faut tôt ou tard expulser de France. Alors qu'ils vivent dans ce pays depuis des années, toute leur existence et leur identité se trouvent bafouées. Privés des droits au logement, à la santé, à l'éducation et au travail, les Sans-papiers sont mis dans une situation désastreuse avec une multiplicité de problèmes humains et sociaux criants.

UNE MONTÉE DE LA PROTESTATION ET DES LUTTES

Exaspérés par les refus incessants des pouvoirs publics, les Sans-papiers ont décidé de mobiliser dans la capitale, dans la région parisienne et dans de nombreuses villes de province.

Partout les actions pour être reconnus et régularisés ont pris de l'ampleur. Que ce soit de Saint Ambroise à Saint Bernard ainsi qu'à Saint Hyppolyte à Paris, à Colombes, Créteil, Étampes, Saint Denis, Versailles ou bien à Besançon, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nantes, Nancy, Nîmes, Orléans, Toulouse, Tours et Valence... les préfectures sont interpellées. Des grèves de la faim se déroulent toujours, notamment à Saint Bernard et Saint Hyppolyte.

Les Sans-papiers et les associations qui les soutiennent exigent une solution positive d'ensemble qui refuse les cas par cas arbitraire **pour retenir des critères collectifs de régularisation intégrant tout à la fois les attaches familiales et sociales en France, le droit d'asile et les principes humains élémentaires.**

Le collège des médiateurs qui a défendu les Sans-papiers de Saint Ambroise a présenté ces critères au gouvernement.

Les collectifs des Sans-papiers et les collectifs des associations qui les soutiennent ont décidé de former une coordination nationale.

NON LES ÉTRANGERS NE SONT PAS DES BOUCS ÉMISSAIRES

Au lieu de s'attaquer aux véritables problèmes de la société française (chômage, exclusion, précarité) le gouvernement multiplie les concessions aux thèses racistes et xénophobes de l'extrême droite en désignant les étrangers comme responsables de la crise.

Les expulsions et les charters se succèdent au mépris des recours offerts par la loi et des conventions des droits de l'homme signées par la France.

Une telle attitude ne peut être que dénoncée avec vigueur.

Cette politique, aussi détestable que désastreuse a été aggravée depuis l'application des lois Pasqua, que certains voudraient encore durcir. Jusqu'où iront ces dérives sécuritaires et répressives ?

Le dangereux climat qui se développe à l'encontre des étrangers favorise la remise en cause généralisée des acquis sociaux et des libertés démocratiques.

UNE ABSENCE INQUIÉTANTE DE RÉPONSE

Face à la montée de la mobilisation les autorités tentent de calmer le jeu espérant diviser les Sans-papiers, pour mieux frapper ensuite.

Après avoir multiplié pendant un an les obstacles à la régularisation des parents étrangers d'enfant français, contrairement aux engagements pris, le gouvernement a fini par sortir une circulaire ambiguë en retrait par rapport à ce qui a été obtenu dans plusieurs préfectures.

- Dans un récent communiqué, le ministère de l'intérieur prétend régulariser les parents d'enfants nés en France avant le 1^{er} janvier 1994, alors qu'il n'applique nullement cette disposition en raison même de la législation restrictive qu'il soutient.
- En réponse aux dossiers des Sans-papiers de Saint Ambroise, les pouvoirs publics ne régularisent qu'une toute petite partie d'entre eux sans qu'il soit possible de dégager la moindre logique sur les critères retenus ou non.
- Enfin, pour couronner le tout, les autorités menacent dans toutes les directions :
 - en voulant reconduire à la frontière, ceux et celles, enfants compris, qui ne sont pas régularisés,
 - en pointant du doigt les associations qui maintiennent de soi-disant illusions,
 - en affirmant leur insensibilité aux positions en faveur des Sans-papiers.

Alors, il faut empêcher les mauvais coups pendant l'été.

UN SOUTIEN QUI S'AMPLIFIE

De nombreuses voies s'élèvent pour mettre en cause des orientations qui ternissent les principes fondamentaux "Liberté, Égalité, Fraternité".

Les associations qui défendent les droits de l'homme telles que la CIMADE, la FASTI, le GISTI, la LDH, le MRAP, la Pastorale des Migrants se sont déclarés aux cotés des Sans-papiers. Les organisations syndicales telles que la CFDT, la CGT, la FSU, SUD, reconnaissent le bien fondé des revendications des Sans-papiers.

Les personnalités qui ont accepté de former le collège des médiateurs pour négocier avec le gouvernement la régularisation des Sans-papiers de Saint Ambroise ont publié dans le journal Le Monde un texte intitulé "Étrangers, une politique à refaire".

Plusieurs pétitions ont été signées par des centaines d'écrivains, d'artistes, de sportifs...

Des maires ont procédé à des baptêmes républicains pour marquer leur volonté de reconnaître les liens des enfants de Sans-papiers avec la France. Sans oublier que le gouvernement vient de recevoir une gifle devant le conseil d'état puisque celui-ci a annulé la disposition qui assimilait ceux qui aident les étrangers en "situation irrégulière" à des terroristes.

Mais, plus que jamais, l'action doit s'amplifier pour obtenir les régularisations attendues.

UN MEETING POUR OBLIGER DE CHANGER DE CAP

Les pouvoirs publics ne comprendront qu'ils font fausse route que si l'ensemble des Sans-papiers, soutenu par l'opinion publique, montrent qu'ils veulent leur régularisation. Voilà pourquoi la coordination régionale d'Ile de France appelle les Sans-papiers, qu'ils aient déposé un dossier ou pas, à se rendre à un meeting le 27 juillet à la bourse du travail de Paris.

Il s'agit d'effectuer le point sur la situation et de définir des perspectives d'action pour les semaines à venir. Chacun doit se sentir concerné et devenir partie prenante.

Seul, il est difficile d'espérer. Tous ensemble, il devient possible de gagner.

MEETING À LA BOURSE DU TRAVAIL

3, rue du Château d'Eau.

Métro République

Samedi 27 juillet à 14 Heures

Tous sont qui veulent affirmer leur solidarité avec les Sans-papiers auront à cœur d'être présents.

La Coordination régionale Ile de France

DOSSIER PAJOL DES REGULARISABLES

Nombre total de personnes concernées: 20

Si l'on se réfère aux termes du communiqué du Ministère de l'Intérieur du 26 juin 1996, mentionnant que les régularisations concernent "les parents d'enfants nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et de ce fait automatiquement français", on est obligé, après examen des dossiers, de constater que ce cas ne s'applique qu'à 7 personnes sur 20, soit 35% des cas à Pajol.

Ce sont des personnes étrangères qui sont nées avant l'indépendance de leur pays d'origine, ancienne colonie ou ancien T.O.M. (Mali, Guinée, Algérie), et dont les enfants nés en France avant le 1er janvier 1994 sont bien de ce fait et du fait de la date de naissance de leur(s) parent(s) automatiquement français à la naissance.

Pour les 65% restant, le critère énoncé par le communiqué du Ministère de l'Intérieur du 26 juin 1996 ne s'applique pas. Pour ces 65% restant, il faut alors se référer aux critères des médiateurs pour en comprendre la régularisation; il s'agit de personnes régularisables au titre de:

- conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière: 9 soit 45%
- parents étrangers d'enfants nés en France: 1 soit 5%
- conjoints ou concubins notoires de Français: 1 soit 5%
- étrangers ayant un proche parent résident en France (ascendant, frères, soeurs): 1 soit 5%
- débouté (célibataire) du droit d'asile entré en France avant le 1er janvier 1993: 1 soit 5%

On peut donc légitimement conclure que les critères retenus par l'administration dans le dossier Pajol sont au nombre de 6:

- parents étrangers d'enfants français: 7 soit 35%
- conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière: 9 soit 45%
- débouté (célibataire) du droit d'asile entré en France avant le 1er janvier 1993: 1 soit 5%
- conjoints ou concubins notoires de Français: 1 soit 5%
- parents étrangers d'enfants nés en France: 1 soit 5%
- étrangers ayant un proche parent résidant en France: 1 soit 5%

Remarque:

Les deux derniers critères se combinent puisqu'il s'agit d'un mari et de sa femme.

L'administration donne ainsi raison aux critères de régularisation proposés par les médiateurs pour 6 critères sur 10.

Au regard de ce fait important, il apparaît comme totalement injuste et arbitraire de ne pas régulariser tous ceux qui entrent dans les 5 critères utilisés par l'administration dans les faits en plus de celui invoqué, en ayant bien pris garde de le dire publiquement.

Il nous appartient donc d'obliger l'administration à respecter ses propres critères de régularisation...!

BESANÇON

La mobilisation des parents d'enfants français et conjoints de français date du 10 mai dernier.

Une quinzaine de cas a été recensée.

Les 29 et 30 juin, un jeune de l'ETH a permis de recueillir 2000 signatures de soutien. Les personnalités ont accepté de créer un groupe de médiateurs =

- l'Archevêque
- le maire de Besançon
- le Pasteur
- le directeur de la Caisse d'Alloc. Familiale

Lors d'une rencontre, le Préfet (Lepine, dont on a parlé dans la presse : écouter le témoignage des collaborateurs de Liotard) a brutalement interpellé l'Archevêque et a indiqué qu'il refusait toute médiation.

A rencontrer le Pasteur, mais il s'agirait d'un véritable tribunal (Préfet, Service des étrangers...) d'où échec. Cont de nombreux cas.

L'Evêque (son vicaire général) et le Directeur de la CAF (B. DUMARROT) ont sollicité un RV. Toujours refus Préfet. Situation bloquée malgré la dernière circulaire Deho.

Les parents restent mobilisés.

Mais faut-il faire remonter les cas au Ministère de l'Intérieur devant l'obstination du Préfet?

La presse a bien suivi l'action.

Plusieurs articles dans l'Est Républicain, L'Union FR3 ou journal de l'ETH, et les différents radios locales.

Tel.

Comité de soutien aux Parents Etrangers d'Enfants Français
c/o Collectif de défense des droits et libertés des étrangers
Centre P. Mendès France 25000 BESANÇON

sans papiers
en mouvement!

Les Sans Papiers de Saint Bernard

12 rue Saint Bruno - 75018 PARIS - Tél. 02.42.46.27

ANALYSE DES DOSSIERS DES REGULARISABLES DE PAJOL

Nombre total de dossiers concernés : 20

Si l'on se réfère au communiqué du ministère de l'Intérieur du 26 juin 1996, mentionnant que les régularisations concernent " les parents d'enfants français nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et de ce fait automatiquement français", on est obligé, après examen des dossiers, de constater que ce cas ne s'applique qu'à 7 personnes sur 20, soit 35% des cas à Pajol.

Ce sont des personnes étrangères qui sont nées avant l'indépendance de leur pays d'origine, ancienne colonie ou ancien T.O.M (Mali, Guinée, Algérie), et dont les enfants nés en France avant le 1er janvier 1994 sont bien de ce fait et du fait de la date de naissance de leur(s) parent(s) automatiquement français à la naissance.

Pour les 65% restant, le critère énoncé par le communiqué de Debré du 26/07/96 ne s'applique pas.

Il faut alors se référer aux critères des médiateurs pour en comprendre la régularisation; Il s'agit de personnes régularisables au titre de :

- * conjoint et enfant d'un étranger en situation régulière : 9 soit 45%
- * parent étranger d'enfant né en France : 1 soit 5%
- * conjoint ou concubin notoire de français : 1 soit 5%
- * étranger ayant un proche parent résidant en France : 1 soit 5%
- * débouté(célibataire) du droit d'asile entré en France avant 1993 : 1 soit 5%

On peut légitimement conclure que les critères retenus par l'administration dans le dossier de Pajol sont au nombre de 6 :

- * débouté célibataire entré en France avant 1993
- * parent d'enfant français
- * conjoint ou concubin notoire de français
- * étrangers ayant un proche parent résidant en France
- * parent d'enfant né en France

Remarque:

Les deux derniers critères se combinent puisqu'il s'agit d'un mari et de sa femme.

L'administration donne ainsi raison aux critères de régularisation proposés par le collège des médiateurs pour 6 sur 10.

Au regard de ce fait important, il apparaît comme totalement injuste et arbitraire de ne pas régulariser tous ceux qui entrent dans les 5 critères utilisés par l'administration dans les faits en plus de celui invoqué, en ayant bien pris garde de le dire publiquement.

Il nous appartient à tous les niveaux, d'informer les français et d'obliger l'administration à respecter ses propres critères de régularisations.

Paris le 22/07/1996

sans papiers
en mouvement!

Les Sans Papiers de Saint Bernard

12 rue Saint Bruno - 75018 PARIS - Tél. 02.42.46.27

QUESTION A UN SANS PAPIER ORDINAIRE

1) QUI C'EST UN SANS PAPIER ?

* Un Sans papier est un être humain comme tous les autres. Il peut être blanc, jaune, rouge, bleu, noir ou d'une autre couleur. Ce qui est surtout important c'est qu'il aspire à vivre comme vous, comme tout un chacun.

Il n'est ni à la recherche d'un logement ou de la nourriture mais seulement d'un titre de séjour lui permettant de travailler. Il est célibataire, marié ; sa caractéristique principale, c'est qu'à un moment donné sa vie bascule parce qu'on lui refuse un papier.

2) JUSTEMENT COMMENT DEVIENT - ON UN SANS PAPIER ?

En fait, il le devient à cause des lois. Depuis des années, toutes les législatures ont de plus en plus, eu le mauvais réflexe d'indexer l'étranger comme le bouc émissaire de la crise qui frappe les pays développés. Ceux qui ont des papiers ont du mal à les renouveler ; ceux qui n'en ont pas cherchent en vain à en disposer. Donc, que le sans papier le veuille ou non, il est devenu un enjeu politique lors des élections.

Ce qui me paraît fondamental, nous ne cherchons pas à entrer dans l'illégalité mais ce sont les lois qui nous plongent dans cet état.

3) POUVEZ VOUS NOUS DONNER UN EXEMPLE CONCRET ?

Prenez le cas M. Niakalou, entré en France en 1985, a travaillé pendant quatre ans, puis s'est marié en 1990. Maintenant qu'il est père de deux enfants nés en 1994, il ne peut être régularisé ainsi que sa femme entrée elle aussi, en 1990 en France.

Et Mama célibataire, ayant deux ans en France, bien inséré, avec des attaches familiales et fraternelles dans ce pays, et qui risque du jour au lendemain d'être expulsé vers son pays d'origine où il risque d'être poursuivi.

Voici deux situations qui résument l'absurdité des lois qui régissent la vie des immigrés en France.

15 juillet 1996

PROPOSITION DE RESOLUTION

avec demande d'inscription au débat sur des problèmes d'actualité, urgent et d'importance majeure

47 du règlement

par Mme PAILLER, M. MANISCO, RIBEIRO, MOHAMED ALI, SIERRA, EPHREMIDIS, SJOSTEDT, ALAVANOS.

au nom du groupe GUE/NGL

sur La situation des Immigrés "sans papiers"

Le Parlement européen,

A. vivement préoccupé par l'accélération des expulsions de réfugiés et d'immigrés "sans papiers" dans de nombreux Etats membres.

B préoccupé par l'application ou la préparation de lois qui instaurent de nouvelles restrictions à l'entrée et au séjour des étrangers, notamment en matière de regroupement familial, de droit d'asile et de libre circulation

C. considérant que les lois appliquées par certains Etats membres contribuent à mettre des migrants dans une insécurité juridique permanente malgré une longue présence dans le pays

D. apportant son appui aux actions menées, notamment en France, pour la régularisation de la situation d'immigrés "sans papiers" installés pour des raisons légitimes.

E. considérant la Convention internationale de 1990 sur les Droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

F. rappelant ses précédentes résolutions sur l'immigration et le droit d'asile

1. réaffirme que le droit des migrants au regroupement familial et à vivre en famille constitue un droit imprescriptible

2. invite les gouvernements des Etats membres à reconnaître pleinement le droit au regroupement familial et à régulariser la situation des migrants "sans papier" installés dans l'Union européenne pour des raisons légitimes dans le respect des critères conformes aux droits humains, à la législation du travail et aux conventions internationales

3. condamne les politiques qui tendent à accroître la méfiance à l'égard des étrangers et à renforcer la crédibilité de ceux qui incitent à un politique démagogique d'exclusion et de xénophobie

4. exprime ses plus vives critiques quant au caractère répressif et restrictif des diverses recommandations, déclarations, résolutions du Conseil adoptées ou en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne le droit d'asile, le regroupement familial, la notion de réfugié

5. s'inquiète qu'au Conseil européen de Florence les politiques concernant l'asile et l'immigration aient été envisagées sous le seul aspect du "besoin de sécurité" des citoyens de l'Union européenne sur le même plan que la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue; s'élève contre cet amalgame dangereux et demande une amélioration des politiques en matière d'immigration et d'asile dans le respect des droits des migrants et de leurs familles

6. se prononce pour une extension de la notion de réfugié pouvant bénéficier du droit d'asile selon la Convention

de Genève de 1951 à toutes les personnes réellement persécutées dans leur pays même si la persécution n'émane pas des autorités étatiques

7. invite tous les Etats membres à ratifier la Convention internationale de 1990 sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

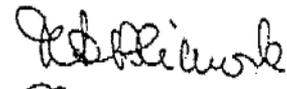
8. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et parlements des Etats membres.

< GUE/NGLISANS-PAPIER >

< RES >

(tél. Bruxelles: 4470)


(Sec. gén.)


(Sec. général)

DES PAPIERS POUR VIVRE !

Immigrés et Français, avec ou sans papiers, nous luttons ensemble depuis le mois de juin pour obtenir de la Préfecture du Val de Marne la régularisation d'un grand nombre d'entre nous, qui vivons, étudions, travaillons ou éduquons nos enfants ici depuis des années.

Qui sommes-nous ?

- Des déboutés : nous sommes victimes de dictatures ou de guerres, et pourchassés, mais le droit d'asile nous a été refusé.
- Nos enfants sont nés en France, voire français, scolarisés ici, et ne connaissent pas d'autre pays. Mais nous, leurs parents, nous sommes privés de titre de séjour.
- Nous avons dix-huit ans et sommes lycéen(ne)s, mais nous n'avons pas pu bénéficier d'une régularisation comme nos frères et soeurs dans le cadre du « regroupement familial ». Nous ne connaissons que ce pays, et on veut nous expulser ! Où ?
- Nous sommes des conjoints de Français(e)s à qui on refuse un titre de séjour.
- Nous sommes étudiants et souhaitons pouvoir obtenir nos diplômes, sans subir de tracasseries administratives.
- Nous sommes Français, scandalisés par les conséquences de l'application des lois Pasqua, sur nos voisins, nos collègues. Nous refusons les contrôles au faciès, qui font disparaître des élèves des lycées. Nous refusons de voir nos collègues de l'Education nationale, privés soudainement d'emploi au seul motif qu'ils sont étrangers.
- **Tous ensemble**, nous n'acceptons pas la seule solution qui est proposée : la clandestinité. Nous refusons d'être criminalisés parce que nous connaissons, soignons, vivons avec des personnes que les lois Pasqua ont privées de leurs papiers, donc de travailler, d'étudier, de se soigner, de se déplacer, d'aimer, de vivre en un mot.
- Nous refusons d'être divisés alors que nous vivons dans les mêmes quartiers.

C'est pourquoi nous nous sommes regroupés, Français et immigrés, nous avons organisé des journées de jeûne collectif, nous avons manifesté pour exiger la régularisation globale des situations. Nous savons que c'est possible : c'est d'ailleurs dans ce sens que s'est engagé le Préfet des Yvelines il y a quelques semaines dans son département.

D'ores et déjà, de nombreuses personnalités, des associations humanitaires, des mouvements démocratiques, des syndicats, l'Evêché et des élus se sont engagés publiquement avec nous. Rejoignez notre mouvement: tous les mardis, nous nous réunissons à la Maison des Syndicats, salle n° 1, 11 rue des Archives, 94 000 Créteil à 19 heures. Nous vous invitons à participer au

MEETING DES SANS-PAPIERS

Le 27 juillet à 14 h (Heure à confirmer)

Bourse du Travail

Rue du Château-d'eau, Paris 10^{ème}, (métro République)

A l'appel de la Coordination Ile de France des Collectifs de Sans Papiers

.....
LA PASTORALE DES MIGRANTS, LE COLLECTIF UNITAIRE ANTIRACISTE DU VAL DE MARNE, LE COLLECTIF ACADEMIQUE DE DEFENSE DES JEUNES ET MAITRES-AUXILIAIRES ETRANGERS. POUR TOUT CONTACT : COLLECTIF ANTIRACISTE, 34 RUE JEAN-JAURES, 94240 L'HAY LES ROSES.

Les Sans Papiers de St Bernard

12 rue saint Bruno 75018 Paris - Tél : 02 42 46 27

Communiqué.

Les Grévistes de la faim en sont à leur 27ème jour de grève de la faim.

A la minute où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation de manifester qu'un parti politique faisant partie du collectif de soutien des Sans Papiers de Saint Bernard, avait déposé dans le délai de trois jours francs requis pour les cas d'espèce.

Interdire deux fois de suite un simple rassemblement de soutien dénote, de la part des Pouvoirs publics, de plus en plus, d'un goût immodéré pour l'illégalité et l'arbitraire comme cela fut le cas lors de la publication du communiqué de Debré le 26 juin 1996.

Mais pour leur confirmer que nous ne baissons jamais la garde, et parce que nous sommes désireux de trouver une solution par rapport aux grévistes qui restent déterminés à aller jusqu'au bout de leur action, nous appelons à :

**une grande manifestation silencieuse de protestations
le 7 août à 18 heures de la Place de l'Opéra à l'Elysée
où nous demanderons à être reçu
par le Président de la République.**

Cette marche sera l'occasion pour nous d'inviter tous les autres Sans Papiers en lutte, les résidents des foyers menacés d'expulsion, et également les femmes du foyer de Crimée.

Nous la voulons silencieuse, solennelle, digne avec deux mots d'ordre :

* Réouverture des négociations pour la régularisation des Sans Papiers

* Un moratoire sur les expulsions pour les mois à venir

Nous vous rappelons la nuit de la Solidarité le jeudi 1 août au soir devant l'église Saint Bernard.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance d'une fille, à 1h50 ce matin à l'église Saint Bernard, de Dianka Fadiga et de Dianka Koly les parents sans papiers de cette sans papière si mignonne.

Nous prenons acte de la décision de l'archevêché de pas demander l'expulsion par les forces de l'ordre et demeurons vigilants vis à vis de toute tentative de provocation de la préfecture.

Paris le 31 juillet 1996

Manifestations aujourd'hui en soutien aux étrangers en situation irrégulière.

Sans-papiers: les grèves de la faim se multiplient en France

Soutenus par des associations, des personnalités, des syndicats, des partis politiques, les sans-papiers diversifient les actions dans dix-sept villes françaises. Au sein de l'église

Saint-Bernard à Paris, dans le presbytère Saint-Paul-de-Sanitas à Tours... ils poursuivent leur jeûne. Prêts à «aller jusqu'au bout» pour être régularisés et ne pas être expulsés.

EDITORIAL
PAR JEAN-
MICHEL HELVIG

Présomption

A l'heure où l'on réclame le respect de la présomption d'innocence pour les hommes politiques ayant maille à partir avec la justice, il serait temps que l'on prenne aussi en compte la présomption d'intégration pour les «sans-papiers» qui frappent aux portes de l'administration. Cette présomption d'intégration, heureuse formule de la Ligue des droits de l'homme, trouve sa justification dans toutes ces histoires personnelles que racontent les grévistes de la faim. Ceux-là sont les plus motivés, leur «cas» les plus défendables, mais ils expriment le désarroi plus général des étrangers de tous âges, sexe, nationalité, profession, qui se voient barrer l'accès à une vie normale, alors qu'ils en remplissent déjà toutes les conditions sociales et familiales. Ces situations sont souvent imputables à la lettre des lois Pasqua, notamment pour ce qui concerne les parents d'enfants nés en France, mais l'esprit de ces fameuses lois est pire encore, qui fait de tout demandeur de visa, d'asile politique, de carte de visiteur (on ne parle même plus de carte de séjour...) un suspect potentiel. Et cela même quand il s'agit de rejoindre une famille «en règle» ou d'échapper à la barbarie d'ancienne colonies françaises. Faute d'avoir pris à temps la mesure des problèmes concrets et individuels créés par les carences législatives, le gouvernement s'est mis dans une position impossible où il affiche la fermeté (pour éviter l'afflux de nouveaux «cas»), tout en tentant en douce de régler les situations humanement intenable. Le «cas par cas» est sans doute nécessaire, reste à en trouver enfin les procédures qui n'ajoutent pas l'arbitraire à l'hypocrisie.

D l'inquiétude, on est passé à l'angoisse. Dans l'église Saint-Bernard à Paris, dix grévistes de faim entament aujourd'hui leur 27^e jour de grève de la faim. Certains sont épuisés. «A ce stade, certains ne reculeront plus. Dans leur tête, cela devient obsessionnel, on peut redouter le pire», explique un membre du Gisti (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés). Même le très diplomate Stéphane Hessel, ambassadeur de France, laisse poindre dans sa voix son souci. Lundi soir, avec quelques personnalités du collège des médiateurs dont l'amiral Sanguinetti et le pasteur Costes, il a supplié les grévistes «de cesser un mouvement qui va sans doute amener la préfecture à évacuer des lieux ceux qui sont trop faibles». En pure perte. Les grévistes sont décidés à aller jusqu'au bout. Comme dans toute la France (voir carte page 4) où depuis la mi-juin, les mouvements ont gagné 17 villes.

Dans l'église Saint-Bernard, ceux qui ne jettent pas l'argent des appels au secours aux syndicats et aux partis politiques qui les soutiennent. Et multiplient les initiatives: ce soir à 18 heures est organisé un rassemblement devant la préfecture de police de Paris. Même initiative à la même heure à Tours. Jeudi soir, une «nuit de la solidarité» est prévue devant l'église Saint-Bernard, et le

15 août, Henri Coindé, curé de la paroisse, célébrera «une messe des sans-papiers». Pour leur part, les associations de quartier de la Goutte-d'Or, en appellent à Juppé pour retrouver «des voies d'un véritable dialogue».

Le temps presse. Le 2 août, tous les sans-papiers de Saint-Bernard devraient avoir quitté la France, sans quoi ils s'exposent à un arrêté de reconduite à la frontière et à une expulsion. Mais face à eux et à ceux qui les soutiennent, le gouvernement garde le silence, après avoir accordé le 26 juin quelque 48

cartes de séjour sur les 315 personnes qui les réclamaient. Pourtant, malgré ces pauvres résultats, dans toute la France on assiste à une contagion du mouvement. Comme si tout valait mieux que le pourrissement actuel. Les sans-papiers sont lassés de leurs innombrables et infructueuses démarches auprès de préfectures qui ne les entendent pas et qui semblent même avoir échappé au contrôle des ministères. A ce sujet, l'affaire des parents étrangers d'enfants français est exemplaire. Il aura fallu de

nombreuses grèves de la faim et trois circulaires dont la première en date de mai 1995 était signée de Charles Pasqua et la dernière du 8 juillet dernier émanait des ministres de l'Intérieur, de la Ville et du Travail pour que les préfets acceptent d'examiner les dossiers qui leur étaient présentés. Ils ont alors régularisé des étrangers qui jusqu'ici étaient sans papiers mais inexpulsables. Encore, ces régularisations sont-elles loin d'être acquises partout. Certaines préfectures font encore la sourde oreille. Il ne se passe plus de jours sans qu'associations, avocats, journalistes ne soient alertés sur tel

ou tel cas dramatique. Chaque fois, selon que l'on tombe sur la bonne ou la mauvaise préfecture, le bon ou le mauvais fonctionnaire, l'histoire trouvera une issue humaine ou non. «Le rejet de principe est une constante, mais connaît des exceptions. L'administration n'est pas toujours inaccessible», résume Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, dans une lettre qu'il vient d'adresser à Chirac. Ce même manque de cohérence se retrouve d'ailleurs dans les régularisations accordées aux Africains de Saint-Ambroise. Seize d'entrée eux sont des parents d'enfants français, mais les autres sont parents d'enfants nés en France et non français, conjoints ou concubins d'étrangers ou encore célibataires.

Autant de régularisations qui semblent calquées sur les critères préconisés par le Collège des médiateurs. Mais pourquoi à portion si congrue? «Nos amis de Saint-Bernard ont raison de souligner l'incohérence de ces décisions et de réclamer au moins la régularisation de tous ceux qui sont dans la même catégorie», assure Stéphane Hessel.

Aujourd'hui, la seule stratégie politique visible, en dehors de quelques charters d'expulsés et de discours très durs sur l'immigration clandestine, mise sur l'été, la lassitude de tous et le pourrissement des mouvements. Une tactique aléatoire. D'abord parce que la détermination des sans-papiers s'exagère au fur et à mesure de procédures qu'ils jugent «injustes». Ensuite parce que les soutiens en leur faveur ne se démentent pas. Les médiateurs ont repris leur bâton de pèlerin et frappent à toutes les portes. Dont celle de la Commission consultative des droits de l'homme. Son président Jean Kahn va prendre l'affaire en main, espérant des régularisations au cas par cas selon des critères humanitaires. Tétanisé par les durs de sa majorité et sa crainte du Front national, le gouvernement saurait-il, pour sortir de l'impasse et éviter que les mouvements ne continuent de faire tache d'huile, saisir cette perche qui lui est tendue?



Djamel Kouidri, un Algérien en grève à Tours depuis le 14 juillet, pèse désormais 48 kg pour 1,73 m.

Cheb Hamid: «Je ne suis ni voleur, ni criminel»

En prison, le chanteur raï, sans papiers, attend de savoir s'il sera ou non expulsé.

Le 12 août, Abdelhamid Benabed saura s'il doit être expulsé vers l'Algérie, pour situation irrégulière en France. Arrêté il y a un peu plus de deux semaines lors d'un contrôle d'identité dans un café de Marseille, cet Oranais marié père de trois enfants n'avait pas sur lui son passeport. Son visa périmé, il craignait d'être expulsé dans les 48 heures vers Oran. La peur quotidienne de tous les sans-papiers. Il y a quelques jours, de la prison des Baumettes, il a écrit à une amie: «... j'ai fait des centaines de galas en France. Mes compact disc, mes cassettes audio et vidéo se vendent ici, et dire que de ma cellule j'entends à la radio mes propres chansons. Parmi les prisonniers, il y a des fans qui m'ont reconnu...» Abdelhamid Benabed, né en 1960 à Oran, est célèbre par son nom de scène: «Cheb

Hamid». Vedette de musique Raï, il est reçu officiellement en 1986 à Paris pour participer au festival raï de Bobigny, premier du genre sur la scène internationale. Jusqu'en septembre 1994, Cheb Hamid vivait sans problème à Oran. Jusqu'à un jour où, un ami se fait assassiner devant ses yeux dans un café. Quelques jours après, une grande star du raï, Cheb Hasni, proche aussi de Cheb Hamid, est tuée. Cheb Hamid attendra décembre 1994 pour pouvoir venir faire une tournée en France, puis jusqu'à septembre 1995 pour bénéficier d'un nouveau visa de trois mois. A Marseille, il décide de demander une «carte de visiteur», permis spécial pour les artistes. Il obtient uniquement une prolongation de 4 mois sur son visa.

Mars 1996, son visa expire et la Préfecture

lui signale qu'il faut attendre la nomination du nouveau préfet. Cheb Hamid patiente en faisant des concerts, dont certains, organisés par des producteurs de Raï qui ne s'empressent pas pour lui venir en aide, ne lui seront pas payés.

Dans sa lettre, Cheb Hamid qui pour sa première venue en France, il y a dix ans, a eu les faveurs avec Khaled des medias français et de certaines personnalités culturelles et politiques (Marguerite Duras, Jack Lang, Jack Ralite...) écrit aussi: «Je ne suis ni un voleur, ni un criminel, ni un voleur. Je suis un chanteur et fier de l'être. Je fais ma peine parce que je voulais continuer ma vocation d'artiste et être libre. Malheureusement je n'ai ni le choix dans mon bled, ni ici en France...»

NIDAM ABDI

DOMINIQUE SIMONNOT

Régularisez la situation administrative de nos parents pour que nous vivions mieux comme tout être humain.
"Être né quelque part c'est toujours un hasard pour celui qui est né."

NOUS DEMANDONS :

Le respect du droit de vivre en famille,
donc la régularisation de notre situation administrative.

PRÉSENT
FRANÇAIS

TOUTES

DES AUTRES
POUR RÉVÉLER
SANTÉS

C'est
d'être
nous
familial



A Tours, dix-huit jours sans manger et trois sans boire

La préfecture a promis, lundi, de régulariser la situation de deux des sans-papiers.

Avant d'entamer sa grève de la faim le 14 juillet, Djamel Kouidri était déjà plutôt frêle. Il est franchement maigre désormais. 48kg pour 1,73m. Aux lèvres, qu'il a sèches, sa gauloise blondel lui sert de «coupe-faim». Algérien débarqué à Marseille voilà six ans, un visa touristique en poche, il est l'un des sept grévistes de la faim de Tours. Vendredi, Djamel a fait comme cinq autres de ses «copains»: il est monté d'un cran dans sa protestation. Grève de la soif. Le soir même, déshydraté, la tension tombée à 7, il était hospitalisé pour une douzaine d'heures. Devant le presbytère Saint-Paul de Sanitas, lieu de culte au cœur de Tours devenu abri des sans-papiers, il tire des petites bouffées de cigarette et raconte. Les migraines, le vertige, «la souffrance partout», l'incapacité de marcher «jusqu'au bout de la rue», là-bas, à cent mètres. Deux semaines de grève de la faim et trois jours de la soif, «ça m'a tué direct».

A ses côtés, sa femme. Une française, mère de leur fils né en 1993. Rencontrée à Marseille, c'est elle, la Tourangelle, qui l'a emmené à Tours, dès 1990. Dans cette ville où Djamel a travaillé, a fondé un foyer et s'est battu pour rester en France. «Avec ce qu'il se passe en Algérie, je ne peux pas y retourner pour obtenir le visa que les autorités françaises me demandent. Et il est encore moins question que ma femme y vive actuellement...» Alors, Djamel est en lutte. Sans-papiers, mais à la vue de tous. Et il fume, pour tenir.

Solidarité. Tours, lundi après-midi. Pour

la quatrième fois en quinze jours, le chef de cabinet du préfet vient de recevoir familles et avocat. Devant la préfecture, une trentaine de manifestants attendent. Emmaüs, Cimade, Confédération syndicale des familles, Verts, CGT, anarchistes, Croix-Rouge ou quidams, tous soutiennent les grévistes comme ils peuvent. Habités du presbytère depuis le 14 juillet, certains ont versé de l'argent, d'autres y préparent les repas des enfants de sans-papiers, recueillent des signatures, soulèvent la papeterie, s'indignent, consolent, jeûnent parfois. Monté pour l'occasion, le Collectif des sans-papiers s'organise par roulements, vacances obligent. A Saint-Paul, le Collectif a apporté des couvertures, donné un frigo. Devant la préfecture, il prend des nouvelles d'Henri Maken-gou, gréviste zairois emmené d'urgence à l'hôpital le matin, dans un état semi-comateux, et qui en sortira mardi.

A l'église Saint-Paul, Yasongamo Mampuya est la seule des trois femmes en grève depuis seize jours capable de se lever. Même enceinte de quatre mois et demi. C'est que cette Zairoise de 31 ans, contrairement aux deux autres femmes, continue de s'hydrater. Les médecins lui ont prescrit des médicaments. «Alors, ça va», assure-t-elle dans un léger sourire. Son mari, réfugié politique en 1992, et leurs cinq enfants vivent en France en situation régulière. Pas elle. Déboutée du droit d'asile en 1993,

Yasongamo est sous le coup d'une reconduite à la frontière depuis. De son sac, elle sort un de ces documents administratifs qui disent tout de sa situation. Il est signé de la préfecture d'Indre-et-Loire. Yasongamo décode: «Mon mari fait actuellement un stage. C'est le préfet qui lui a demandé de travailler. Sa lettre dit que si mon mari trouve un "travail durable", je pourrai faire une demande d'admission exceptionnelle. Mais, à Tours, ce n'est pas facile de trouver du travail. Surtout un "durable"». Au-dessus de Yasongamo, une affiche dit: «Nous demandons le respect du droit de vivre en famille.»

Démarche sur démarche. La famille. En 1992, Divila en avait une, au Zaïre, quand une voiture «sans immatriculation» a embarqué son mari. «Dès que j'ai su qu'il était mort, souffle cette femme de 34 ans, j'ai décidé de venir en France.» Avant d'être allongée sur un matelas de l'église Saint-Paul, Divila a entrepris démarche sur démarche, «avec l'aide de compatriotes». Récépissés, rejets, recours, etc. En 1995, l'asile politique lui a été refusé. Entre-temps, elle s'est mariée à un Angolais, a eu un bébé. Les reins qui tirent, effet de la déshydratation, elle lâche: «Au commissariat, on a dit à mon mari de faire une dernière demande pour moi. Depuis, nous ne savons pas où en sont les choses.» D'où son action dans ce presbytère. Un lieu occupé avec l'accord de son locataire attiré, le père Gaudier... et l'aide de la mairie (PS) qui fournit des repas aux enfants.

Ce lundi, comme souvent, grévistes, asso-

ciés et fidèles de la paroisse font le point. Sous le calicot «Des papiers pour tous» qui orne le préau de l'église, on sort les chaises. Et on discute à tout va. Peu avant, la préfecture a promis de régulariser la situation de deux grévistes. Soulagement pour R., père angolais d'un enfant né en France en 95, et Ambwa Abangasuka, un Zairois qui a fait tous les petits boulots en toute légalité depuis 1985, de la sécurité au nettoyage, de Paris jusqu'à Tours, avant de voir sa première femme repoussée avec ses deux enfants. Et de se «retrouver en 1992 sans papiers, ni travail, ni famille»... et à nouveau père d'une Judikâelle, née en 1996 d'une mère française.

Jusqu'au bout. A l'assistance, les deux annoncent l'arrêt de leur grève. «C'est la fin du mouvement», lâche, dépité, Djamel. Gérard Mongo, président du Comité zairois de Touraine, demande ce «qu'on écrit dans le nouveau tract». Quelqu'un propose l'arrêt général de la grève. Les associations insistent pour que chacun s'hydrate. On craint le «pire», «deux sont déjà allés à l'hôpital». Mais la décision revient aux seuls grévistes. «Nous irons jusqu'au bout, lâche Djamel. Jusqu'au bout de la grève de la faim.» Pour celle de la soif, les associations ont eu gain de cause. A moins que ce ne soient les douleurs: les cinq encore en grève annoncent qu'ils la suspendent. Le tract peut être rédigé. Il appelle à un rassemblement aujourd'hui mercredi, place Jean-Jaurès, 18h. Au loin, on perçoit des cris d'enfants. Après le centre aéré, c'est l'heure du retour à la «maison». Saint-Paul, là où les parents poursuivent la grève. ■

A Tours, parmi les sept grévistes, trois femmes.

Yasongamo, une Zairoise de 31 ans, est enceinte de quatre mois et demi. Son mari, réfugié politique, et ses cinq enfants sont tous en règle. Pas elle.

«Mon mari fait actuellement un stage. C'est le préfet qui lui a demandé de travailler. Sa lettre dit que si mon mari trouve un "travail durable", je pourrai faire une demande d'admission exceptionnelle. Mais, à Tours, ce n'est pas facile de trouver du travail. Surtout un "durable"».

DAVID DUFRESNE

EVENEMENT

Les mouvements en France

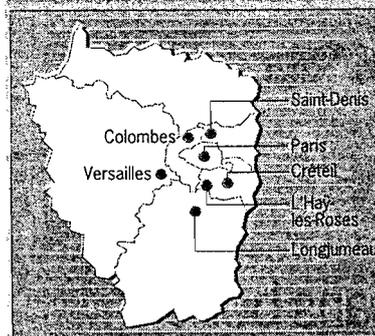
Localisation des mouvements de sans-papiers

Les actions menées par des sans-papiers et / ou soutenues par des collectifs d'aide existent dans 16 villes françaises...



en Ile-de-France

... dont 7 pour la seule région Ile-de-France. C'est d'ailleurs à Paris que le mouvement a commencé, avec l'occupation de l'église St-Ambroise.



et leur(s) histoire(s)

Chronologie et moments importants de ces mouvements depuis l'occupation de l'église Saint-Ambroise à Paris.

| | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | |
|--|------|---|---|------|---|--|
| Besançon | | 20 mai: création d'un collectif de sans-papiers, avec 4 médiateurs, dont l'évêque et le maire de Besançon. 29-30 juin: jeûne de solidarité à l'église. Pétition avec 2.500 signatures. Dialogue avec le préfet au point mort. | | | | |
| Colombes | | 89 dossiers. 4 mai: création d'un collectif. 15 juillet: 20 dossiers régularisés. Le reste des 40 autres est en cours d'examen. | | | | |
| Val-de-Marne (Créteil et l'Hay-les-Roses) | | 11 juin: première réunion du collectif de soutien. Plusieurs centaines de sans-papiers sont concernés. 23 et 28-29 juin: jeûne de soutien. Actions hebdomadaires en cours depuis. | | | | |
| Le Havre | | | Debut juillet: création d'un collectif avec 14 familles. Négociations avec le préfet. Depuis le 19: réunions du collectif pour déterminer de la suite à donner au mouvement. | | | |
| Lille | | | 7-23 juin: grève de la faim pour 7 pères de famille. 8 juillet: régularisation de 13 dossiers sur 269. 5 juillet: création d'un comité de vigilance. | | | |
| Lyon | | | 11-24 juin: 12 personnes en grève de la faim: ils obtiennent des cartes de séjour. | | | |
| Marseille | | | 200 dossiers réunis en collectif manifestent le 1 ^{er} Juin. 15 juillet: rencontre avec le préfet. | | | |
| Morlaix | | | | | 5 avril: des habitants de Morlaix s'opposent à la reconduite à la frontière de 2 familles de demandeurs d'asile déboutées. Les manifestations de soutien affluent. 2 mai: le ministère de l'Intérieur étudie les cas (3 aujourd'hui). | |
| Nantes | | | 1 ^{er} juin: 75 personnes jeûnent pendant 2 jours en solidarité avec 75 familles. 7 juin: 24 parents d'enfants français sont régularisés. | | | |
| Nîmes | | | | | 4 juillet: création d'un collectif pour 60 dossiers. Les dossiers affluent. | |
| Paris | | | | | 18 mars: occupation de l'église St-Ambroise (315 dossiers). 28 juin: occupation de l'église St-Bernard. 5 juillet: 10 personnes en grève de la faim. 18 juin: occupation, avec le soutien du curé, de la paroisse St-Hippolyte. Du 1 ^{er} au 19 juillet, 9 grèves de la faim à St-Hippolyte, dont le Curé. | |
| Saint-Denis | | | | | 10-19 juin: grève de la faim de 15 grévistes pour 85 dossiers. 18 juillet: le mouvement de soutien continue dans la salle paroissiale. | |
| Toulouse | | | 9 mai: l'église du Sacré-Coeur accueille 6 parents d'enfants français en grève de la faim pour la régularisation de 90 dossiers. 27 mai: arrêt du mouvement après avoir reçu des assurances de règlement. | | | |
| Tours | | | | | 14 juillet: occupation du presbytère St-Paul et grève de la faim pour 7 personnes. Négociation en cours. | |
| Versailles | | | 15 avril: 8 parents d'enfants français entament une grève de la faim au nom de 150 cas similaires. 25 avril: la régularisation de 100 cas est annoncée. | | | |

Les solutions pour sortir de l'impasse

Syndicats, partis, associations proposent leur analyse de la situation.

Aujourd'hui, une régularisation et pour demain, une modification de la loi. Dans les propos des syndicats, partis, associations et mouvements confessionnels qui soutiennent les grévistes de la faim, les lois Pasqua font l'accusé. Leur révision, ainsi que la régularisation rapide des sans-papiers, sont les solutions les plus souvent évoquées.

Stéphane HESSEL, président du Collège des médiateurs : « Il faut les régulariser à partir des dix critères que nous avons définis. Notamment la prise en compte pour chaque cas, des attaches en France, de l'intégration dans la société et du droit de vivre en famille. Les lois Pasqua sont inadéquates. Il faut simplifier les lois sur l'immigration pleines de contradictions. Témoins le cas des personnes non régularisables, mais non expulsables à cause des conventions avec leur pays d'origine. Le collège des médiateurs demande donc

une législation plus lisible y compris par les immigrés eux-mêmes. Sur le fond, nous pensons que la régularisation des 250.000 personnes en situation irrégulière ne constituera pas un poids supplémentaire pour l'économie. C'est un fantasme. »

Jean-Claude AMARA, secrétaire général de l'association Droit Devant! : « On se trouve dans une véritable impasse, tandis que les associations de soutien sont débordées et arrivent à saturation. Il ne nous est plus possible de gérer le cas par cas. Il faut donc en passer par une solution politique. A notre avis le gouvernement aura beaucoup de peine à éviter une solution globale. Les lois Pasqua sont démagogiques, fondées sur des préoccupations électorales. Il faut agir de façon pédagogique en direction de l'opinion publique, notamment dans les écoles, et initier une politique plus vigoureuse d'aide aux pays en difficultés d'où pro-

viennent les immigrés clandestins. »

M^r Henri LECLERC, président de la Ligue des droit de l'homme: « Il faut mettre en place des critères précis de régularisation pour un certain nombre de sans papiers fondés sur la présomption d'intégration à la société française. Quant aux lois Pasqua, nous proposons de revenir à la situation antérieure. La politique de fermeture des frontières a prouvé sa nocivité. Il faut tarir le flux migratoire à la source par l'aide au développement et une lutte contre les clandestins excluant les conditions dramatiques d'aujourd'hui. »

Adeline HAZAN, secrétaire nationale du PS, chargée des questions de société: « Leur situation et l'ampleur de leur mouvement sont les conséquences directes des lois Pasqua qui ont déstabilisé les personnes déjà régularisées ou en passe de l'être. Le PS est favorable à un règlement au cas

par cas comme le suggérait la circulaire Debré qui n'est pas appliquée par les préfetures. Nous sommes partisans de remplacer les lois Pasqua par un autre dispositif qui faciliterait la régularisation des personnes en situation irrégulière. Il faut aussi simplifier les procédures de naturalisation et accorder aux immigrés installés en France le droit de vote dès que cela sera constitutionnellement possible. »

Denis BAUPIN, responsable « campagne et action » chez les Verts: « Nous proposons leur régularisation sur la base des critères définis par le Collège des médiateurs (Parents d'enfants français, conjoints de français, etc.). Nous demandons aussi un moratoire sur les expulsions pendant les mois qui viennent, l'abrogation des lois Pasqua et une politique d'intégration, notamment par le droit de vote aux étrangers. »

Le Conseil des Eglises chrétiennes, regroupant orthodoxes, catholiques et pro-

testants: Dans une déclaration du 11 juillet dernier, il s'est prononcé « pour une régularisation des sans papiers selon des critères conformes aux droits humains et aux engagements internationaux de la France. A savoir: 1/ les déboutés du droit d'asile menacés dans leurs pays, 2/ les étrangers ayant des attaches familiales durables en France, 3/ les étrangers justifiant d'une longue durée de séjour dans l'hexagone qui, par leur travail et leur insertion, se sont souvent acquis des droits qu'il nous faut reconnaître. »

Michel CARON, secrétaire national de la CFDT: « Les propositions du Collège des médiateurs sont la seule voie possible dans l'immédiat. Au delà, la répression doit d'abord s'attaquer aux employeurs qui, dans les secteurs du bâtiment, des services, de la confection ou de l'agriculture, favorisent l'immigration illégale. »

Didier NIEL, du bureau confédéral de la CGT: « Au

delà de notre soutien à leurs mouvements, la CGT tente d'obtenir une régularisation sur le plan du travail. Les sans-papiers n'étant pas déclarés, ils ne peuvent travailler et cotiser. Ce sont les lois Pasqua et leurs concrets qui ont transformé ces gens en clandestins et qui il faut abroger. »

Philippe CROTTET, secrétaire fédéral du syndicat SUD: « Leur régularisation doit se faire sur les critères proposés par les médiateurs. Il faut également lutter contre les filières de main d'œuvre clandestines par des actions syndicales intransigeantes vis à vis des pouvoirs publics. »

Laurent GIOVANNONI de la CIMADE: « Il faut régulariser les sans papiers qui ont vocation à rester en France. Comme il est impossible de rendre étanches, il faut abroger les lois Pasqua qui portent atteinte aux droits fondamentaux. »

Recueilli par V. T. V.

sans papiers
EN MOUVEMENT !

Les Sans Papiers de Saint Bernard

12 rue Saint Bruno - 75018 PARIS - Tél. 02.42.46.27

Communiqué de presse.

Paris, le 5 Août 1996

LES GREVISTES DE LA FAIM EN SONT A 32 JOURS DE COMBAT CONTRE L'ARBITRAIRE DU GOUVERNEMENT.

Plus de 10000 pétitions envoyées à CHIRAC et à JUPPE.

On nous a refusé la possibilité de manifester librement sur un parcours que nous avons initialement prévu pour aller à l'Elysée.

La raison invoquée comme d'ailleurs pour les manifestations interdites devant la préfecture de Paris, la semaine dernière, c'est que la symbolique est trop forte et ferait désordre dans la république: voir des Sans papiers mêmes silencieux devant l'Elysée.

De toute façon les réponses jusqu'ici par les pouvoirs publics n'ont pas été à la hauteur du problème : le droit fondamental pour tout être humain à avoir les moyens de vivre dans la dignité.

- * Marche de protestation silencieuse, solennelle avec nos différents soutiens:
- les médiateurs, les partis politiques, les syndicats, les associations et les particuliers.

À 17 heures : Rassemblement à la Tour Eiffel

A 18h30 : Départ vers la place du Trocadéro

Jusqu'à 20 h : Rassemblement sur le parvis des Droits de L'Homme

Présentation d'un journal des Sans Papiers toutes les 20 minutes pour informer de l'objet de cette manifestation à l'opinion publique présente.

- l'exigence de la réouverture immédiate de négociations sur la base des critères défendus par le collège des médiateurs

- un moratoire sur les expulsions dans les mois à venir
Accès : Champ de Mars

* La messe des Sans Papiers célébrée par le père Coindé le 15 Août à partir de 11h30

Accès : Métro la Chapelle

* Thé républicain prévu avec les grévistes le samedi 10 Août 1996 à l'église Saint Berrard à partir de 15heures

Accès : métro la Chapelle.

* Le concert des Sans Papiers prévu le 24 Août 1996 à partir de 16 heures

Accès : Métro la Chapelle



Communiqué de presse

Réf. PM

**LE MEPRIS DU TIERS-MONDE
LE MEPRIS DES HOMMES**

Procédant à son 22ème charter (40 marocains et 38 maliens), le Ministre de l'Intérieur se félicite de son record d'expulsion d'étrangers depuis son installation Place Beauvau et projette de passer à un rythme de 3 charters par mois à la rentrée.

Cette politique du Ministre de l'Intérieur et du Gouvernement est indigne et inhumaine : en décidant des expulsions sans aucun discernement, elle ne tient aucun compte de l'intégration en France des personnes expulsées qui n'ont pas les moyens de se défendre ; ainsi, des familles sont brisées, des personnes en danger dans leur pays d'origine y sont renvoyées.

Le MRAP soutient le courage des "sans-papiers" qui sortent de l'anonymat et demandent la reconnaissance du droit de vivre en famille et en sécurité.

Le MRAP dénonce :

- l'hypocrisie du gouvernement qui prétend se soucier du développement du tiers-monde et n'a d'autre politique que la négation et l'aggravation de la misère,
- l'hypocrisie du gouvernement qui prétend par ces expulsions protéger l'emploi alors qu'elles n'ont aucun effet en ce sens : plus de 15.000 renvois en 15 mois n'ont pas empêché une augmentation du chômage de 22.800 personnes au cours du seul mois de juin, et sans doute une croissance négative,
- l'hypocrisie des propos contradictoires du pouvoir politique : le Président de la République ayant de son côté déclaré par des mots apaisants "comprendre ces problèmes" et en particulier "le désarroi des familles" et le Ministre de l'Intérieur réaffirmant quant à lui son intransigeance, récusant toute médiation et se refusant à écouter les voix qui s'élèvent du côté des courants religieux, laïcs, syndicaux, politiques, associatifs importants pour la défense des victimes les plus exposées de la crise,
- une politique qui, sous couvert de respect de la loi, pense s'attacher l'électorat en prenant à son compte les positions démagogiques de l'extrême-droite.

Le MRAP réaffirme avec force que le respect des droits de l'Homme est du côté de toutes les organisations qui luttent pour la solidarité.

Le MRAP continuera, dans un cadre unitaire, son combat pour les progrès de l'Homme et renouvelle son appel à la mobilisation des hommes et des femmes épris de justice.

Le 9 août 1996